



Site Patrimonial Remarquable de Château-Thierry

AVAP

Pièce 1.1

RAPPORT DE PRESENTATION – tome 1

DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL, URBAIN ET PAYSAGER

Justine BISSERIER - Architecte du Patrimoine

Alice CHEVILLARD - Architecte DSA
Architecture et Patrimoine

Milena KRAMARZ - Paysagiste

AEI ARCHITECTURE
PAYSAGE
URBANISME
PATRIMOINE

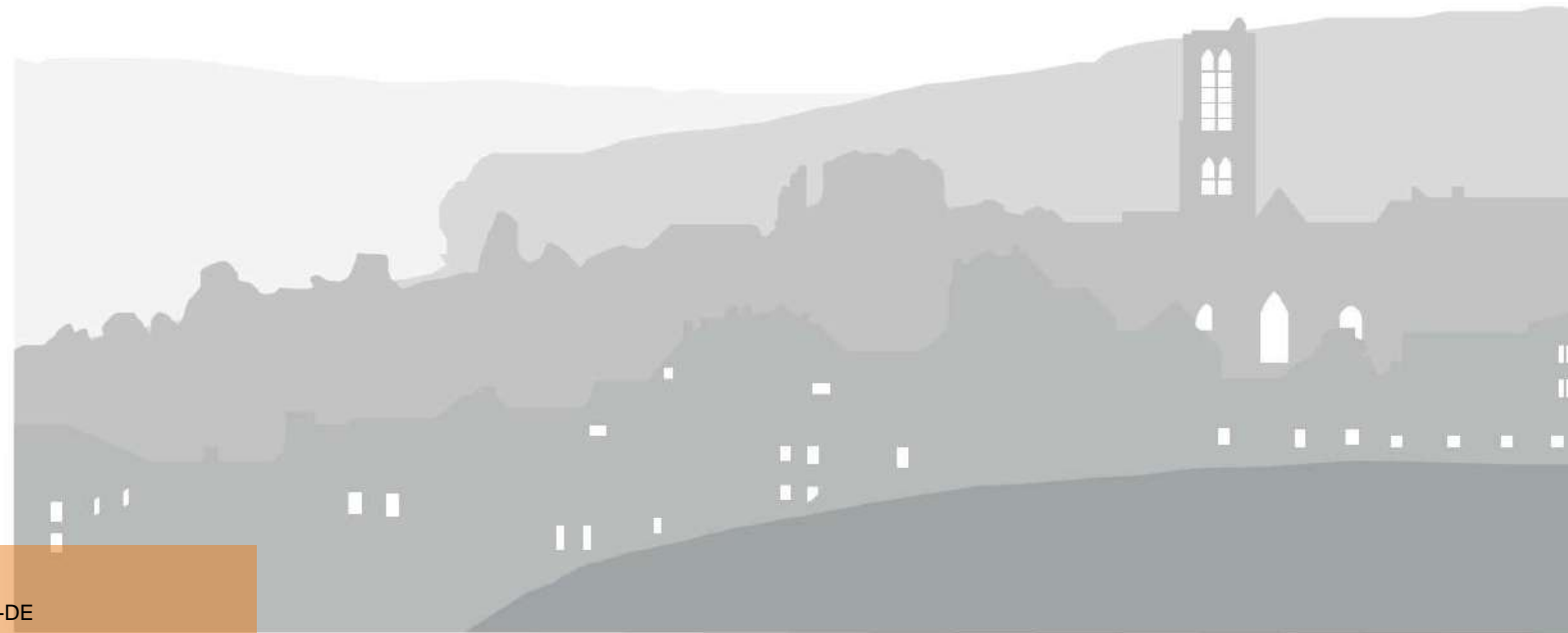


Table des matières

| | |
|--|-----|
| 1. RAPPELS HISTORIQUES ET EVOLUTION URBAINE..... | 4 |
| I. Une croissance lente, continue et organique du 8 ^{ème} au 17 ^{ème} siècles..... | 5 |
| II. Les grands tracés du 18 ^{ème} siècle..... | 10 |
| III. Le développement de la ville au 19 ^{ème} siècle..... | 12 |
| IV. La destruction de la ville pendant les deux guerres mondiales..... | 16 |
| V. L'éclatement de la deuxième moitié du 20 ^{ème} siècle..... | 17 |
| 2. ANALYSE URBAINE..... | 35 |
| I. Le réseau viaire..... | 37 |
| II. Le parcellaire..... | 38 |
| III. Le paysage urbain..... | 39 |
| 3. ANALYSE ARCHITECTURALE..... | 45 |
| I. La ville..... | 46 |
| II. inventaires et protections..... | 51 |
| 1. Les protections patrimoniales..... | 51 |
| III. Analyse et repérage des typologies bâties..... | 64 |
| IV. Dysfonctionnements urbains et architecturaux..... | 98 |
| 1. Origines des dysfonctionnements..... | 98 |
| 2. Les baies..... | 98 |
| 3. Les clôtures..... | 99 |
| 4. Les façades commerciales..... | 99 |
| 4. ANALYSE PAYSAGERE..... | 101 |
| I. Géographie et géomorphologie..... | 102 |
| II. Analyse des bords de Marne..... | 103 |
| III. Le paysage anthropique..... | 122 |
| 1. La culture..... | 122 |
| 2. Les bois..... | 123 |
| 3. La Marne..... | 123 |
| 4. Les typologies végétales..... | 126 |
| IV. Points de vue, perspectives et ouvertures paysagères..... | 131 |
| 5. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE..... | 141 |
| I. L'analyse environnementale de l'AVAP..... | 142 |
| II. Le patrimoine comme source d'exemplarité en terme de développement durable..... | 142 |
| 1. Les qualités bioclimatiques du bâti ancien..... | 143 |
| 2. Les caractéristiques constructives du bâti ancien..... | 143 |
| 3. La connaissance du bâti ancien..... | 144 |
| 4. L'amélioration du confort thermique dans le bâti ancien..... | 145 |
| 5. Axes d'intervention dans le bâti ancien..... | 147 |
| 6. BILAN DE LA ZPPAUP..... | 148 |
| 7. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET PROPOSITION D'UN PERIMETRE POUR L'AVAP..... | 151 |
| I. ENJEUX..... | 152 |
| II. IDENTIFICATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BATI..... | 164 |

Située dans les Hauts-de-France, dans le département de l'Aisne, Château-Thierry possède un patrimoine urbain, architectural et paysager important et recelant un fort potentiel pour le développement et le rayonnement de la cité.

La ville possède une position stratégique située sur la Marne entre Meaux et Reims.

Le centre historique apparaît comme un moteur de développement tant à l'échelle communale qu'intercommunale.

Bénéficiant d'un cadre paysager de qualité, marqué par la présence de l'eau et de la topographie, le centre historique demeure aujourd'hui assez préservé et présente un patrimoine historique intéressant qui motive aujourd'hui la révision du site patrimonial remarquable (SPR), actuellement géré par une ZPPAUP.

Évolution des outils et historique des études dans la commune de Château-Thierry :

La commune de Château-Thierry s'est dotée d'un outil de protection pour son patrimoine urbain, paysager et architectural, une ZPPAUP approuvée le 26 avril 2006.

Les outils évoluant, ainsi que les demandes des pétitionnaires et les ambitions de la ville, le conseil municipal a décidé par délibération le 14 décembre 2012 de la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

L'étude de la transformation de la ZPPAUP en AVAP a été confiée à un premier bureau d'étude en 2015.

Suite au transfert automatique de la compétence urbanisme à la Communauté d'Agglomération de la région de Château-Thierry (CARCT) lors de sa création le 1er janvier 2017, et à la demande du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire a décidé la poursuite de la procédure de transformation de

la ZPPAUP en AVAP.

Le diagnostic élaboré par le bureau d'études en 2016 et actualisé en 2018 a été approuvé par les membres de la CLAVAP en mai 2019, à condition que des compléments soient apportés.

Le présent dossier concerne donc la production de ces compléments à apporter au diagnostic et la poursuite de la mission de la transformation de la ZPPAUP en AVAP.

Caractéristiques d'une AVAP :

Instituées par la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) reprennent les enjeux de conservation du patrimoine de la Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) en y associant des objectifs de développement durable.

Comme la ZPPAUP, c'est un instrument de gestion du territoire. L'AVAP comprend un périmètre de protection permettant un traitement plus cohérent des abords des Monuments Historiques et une prise en compte plus large du patrimoine, qu'il soit bâti ou paysager.

Elle s'appuie sur un diagnostic du territoire communal, tant architectural, patrimonial qu'environnemental.

Le dossier d'AVAP comprend :

- un rapport de présentation auquel est annexé le diagnostic patrimonial
- un règlement
- des documents graphiques

Pour assurer le suivi de l'AVAP, de sa conception à sa mise en œuvre, le législateur a prévu la constitution d'une commission locale de l'AVAP. Sa composition est fixée par l'article L642-5 du Code du Patrimoine.

Compléments concernés par l'étude :

- Analyse historique de la ville et de sa formation - Réalisation de cartographie d'évolution
- Analyse des perspectives et des vues
- Analyse paysagère des bords de Marne
- Inventaire des immeubles avec classement par typologie

COLLECTE DES DONNÉES

OBJECTIFS DE LA COLLECTE DES DONNÉES

La première tâche de l'étude a consisté en une collecte des données; les publications, les études, l'iconographie et la cartographie sur la ville.

Pour élaborer un diagnostic complet, deux sources sont essentielles: le terrain et la constitution d'une base de données (études déjà entreprises, publications, archives, etc.).

La collecte des données a donc pour objectifs:

- d'établir une bibliographie non exhaustive sur l'histoire et l'évolution de la commune
- de recueillir les ouvrages spécifiques traitant des éléments importants du patrimoine
- de recueillir des documents cartographiques et iconographiques sur le maximum de période de la ville

Il s'agit en outre de prendre connaissance de l'histoire de la ville afin de mieux comprendre cette dernière.

Ce travail de recherche documentaire confronté à l'enquête de terrain et aux réalités du site permet de caractériser les processus d'évolution de la ville et d'en mesurer les effets aux différentes échelles spatiales (territoire, paysage, ville, bâti).

Dans le cadre de la réalisation des compléments à l'AVAP, la collecte des données a été facilitée par la présence d'une ZPPAUP existante ainsi que par la première version de l'AVAP.

SOURCES

La bibliographie présentée ci-après est non exhaustive et pourra être enrichie lors de l'étude.

FONDS D'ARCHIVES

- Cadastre napoléonien de la commune de Château-Thierry, 1824 (probablement), archives municipale de Château-Thierry.

OUVRAGES

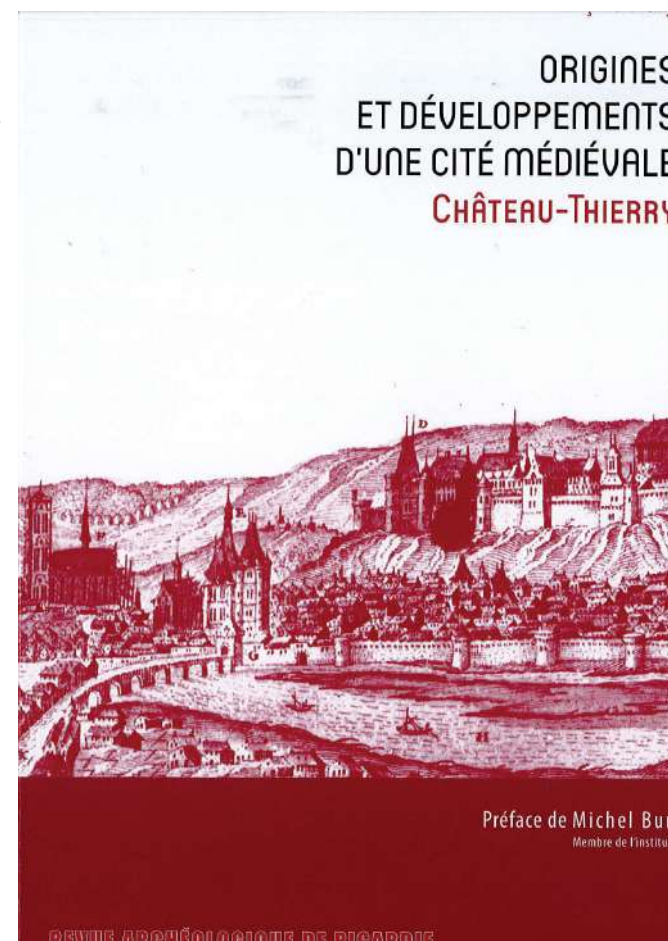
- BLARY, François, Origines et développements d'une cité médiévale. Château-Thierry, revue archéologique de Picardie, 2013
- Inventaire des paysages de l'Aisne - CAUE de l'Aisne - 2004

ÉTUDES

- Étude ZPPAUP - Rapport de présentation - Février 2005
- Étude AVAP- Diagnostic - Octobre 2018
- Enquête des services de l'inventaire - 1993

SITE WEB

- <http://gallica.bnf.fr/>
- <http://archives.>
- <https://www.delcampe.net>
- <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- <https://remonterletemps.ign.fr/>



1. RAPPELS HISTORIQUES ET EVOLUTION URBAINE

I. UNE CROISSANCE LENTE, CONTINUE ET ORGANIQUE DU 8^{EME} AU 17^{EME} SIECLES

On connaît l'existence d'une agglomération gallo-romaine dans les environs immédiats du centre-ville actuel de Château-Thierry, aux lieux-dits «Les Hérissons» et «Les Vaucrises», au pied d'une petite colline dominant, au nord-ouest, la vallée de la Marne. Au 2^{ème} et 3^{ème} siècle de notre ère cette agglomération prenait la forme d'un maillage orthogonal comme le montre la vue à vol d'oiseau dessinée par le service du patrimoine de la ville de Château-Thierry.

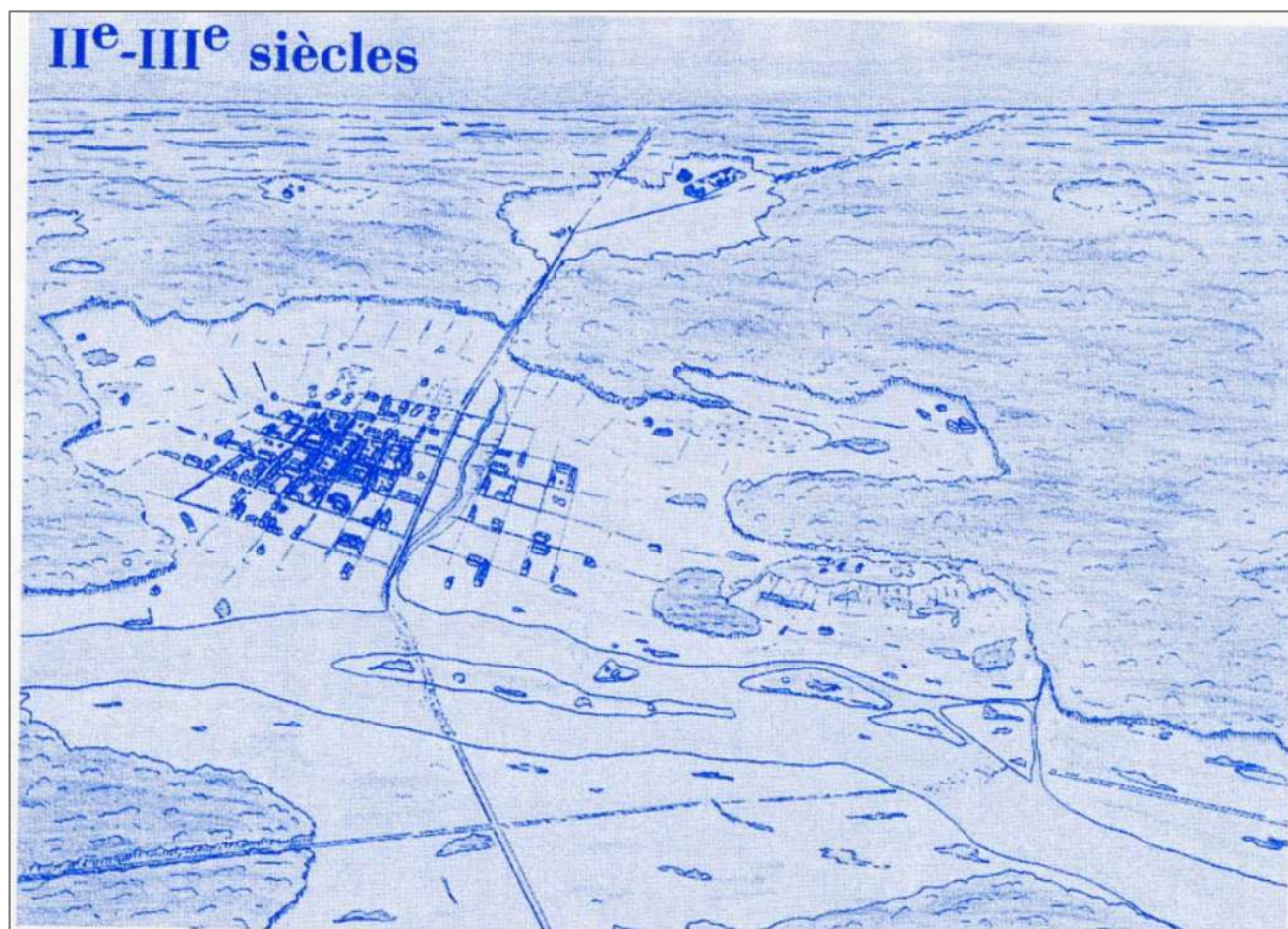
Comme le montrent également des traces de ce type de parcellaire dans le cadastre à cet emplacement. Au 4^{ème} siècle, le village médiéval disparaît pour réapparaître sous forme d'un village rue, celui du village Saint Martin.

En 720 Charles Martel aurait fait construire une villa pour Thierry, le fils du roi Childeric, au lieu-dit «Les Cheneaux», sur le flanc d'une colline au nord-ouest de Château-Thierry. A la même époque le roi construit un château sur l'éperon est-ouest, au nord du fleuve, lui assurant ainsi le contrôle des anciennes voies romaines venant de Sens et se dirigeant vers Soissons. Ce château est le véritable noyau à l'origine du développement ultérieur de la ville. Il est entouré d'une enceinte en bois et un bourg se développe à soixante mètres en contre-bas entre les contreforts de l'éperon et les marécages de la Marne.

Le château devient propriété du comte de Vermandois à la fin du 9^{ème} siècle, ce qui confirme la vocation de résidence aristocratique que l'éperon gardera jusqu'au début du 19^{ème} siècle. A cette époque l'agglomération est déjà un chef-lieu administratif et le site peut être assimilé à un véritable palais carolingien. Néanmoins l'axe routier nord- sud n'est pas le principal

axe de communication et c'est la voie d'eau qui permet au bourg d'acheminer vers Paris des denrées agricoles, des bois de corde et du charbon de bois des forêts avoisinantes ainsi que le vin des coteaux de la Marne.

Vue à vol d'oiseau de Château-Thierry (document Service du Patrimoine) -



Source : rapport de présentation de la ZPPAUP

Château-Thierry devient **dès 1022** partie du comté de Blois-Champagne et un siècle plus tard une nouvelle enceinte en pierre, réalisée par Thibaud IV, enferme le bourg, certainement à l'emplacement actuel de la rue du Château, de la Grand rue et de la rue Jean de la Fontaine. Cette enceinte est agrandie durant la première moitié du 13^{ème} siècle et englobe de nouvelles terres à bâtir en liaison avec la création d'un pont enjambant le fleuve, témoignant ainsi de l'importance des relations inter régionales suscitées par les foires de Champagne.

L'agglomération comprend alors trois paroisses : Notre Dame du Chatel, située dans le château, celle de Saint Crépin dans le faubourg extérieur aux remparts, et celle de Saint Martin pour les hameaux et fermes plus périphériques.

Le bourg lui-même reste très peu dense : les maisons sont encore isolées les unes des autres, sur une parcelle profonde et étroite, offrant leur pignon sur

rue.

En 1336 le comté de Champagne est rattaché à la couronne royale. Mais la crise agricole, la peste noire et la guerre de cent ans font du 14^{ème} siècle une période de régression démographique et de stagnation urbaine.

Néanmoins des communautés religieuses s'implantent dans les espaces vides, à l'intérieur comme à l'extérieur du mur d'enceinte, ainsi que diverses chapelles (la chapelle Sainte-Marie Madeleine est construite en 1306 dans la rue de la Madeleine, perpendiculaire à la rue Saint Martin).

Jeanne de Navarre, par exemple, épouse de Philippe le Bel, fonde l'Hôtel Dieu sur la rue du Château, qui vient s'ajouter à un hôpital existant créé en 1210 par

Château-Thierry au 14^{ème} siècle
(document Service Patrimoine)
Source : rapport de présentation de
la ZPPAUP



le Chevalier de La Barre dans le faubourg nord de la ville.

Devenue résidence royale le château connaît des transformations et le bourg s'agrandit avec la création de nouvelles rues secondaires. La vocation artisanale du faubourg Saint Crépin se renforce avec l'implantation des tanneurs et d'une communauté juive qui possédait sa synagogue jusqu'à la fin du 13^{ème} siècle.

L'agglomération de Château-Thierry comprend alors trois parties distinctes :

- un premier ensemble, constitué par le château et son mur de fortification associé au bourg, qui possède aussi son enceinte spécifique, construit sur les flancs sud de l'éperon.
- une deuxième partie formée par le quartier Outre-Marne, également entouré d'un mur, qui s'est construit de l'autre côté de la Marne, relié au bourg par un pont.
- une troisième partie composée des faubourgs Saint Crépin et Saint Martin situés à l'ouest du bourg fortifié.

Au **16^{ème} siècle**, la ville acquiert un certain nombre de sièges et d'instances judiciaires dont témoigne la construction d'hôtels particuliers par des magistrats le long des rues principales (rue du Château, rue des Cordeliers), telle la maison natale de Jean de La Fontaine construite en 1559 dont le jardin arrière se prolongeait jusqu'au mur d'enceinte de la ville.

Les rues du Château et la Grande Rue se densifient et offrent un front urbain continu bâti, masquant l'existence de cours et de jardins intérieurs privés, encore relativement importants à cette époque, qui occupent les espaces vides jusqu'au mur d'enceinte.

Le faubourg de Marne (Outre- Marne) s'est agrandi, avec l'installation des couvents des Capucins et de la Congrégation Notre-Dame, mais reste essentiellement concentré autour de la rue principale d'accès à la ville perpendiculaire au fleuve. Le faubourg Saint Crépin se densifie également le long de sa rue principale, avec l'implantation d'un couvent de l'ordre des Minimes à l'emplacement de l'ancienne halle aux cuirs.



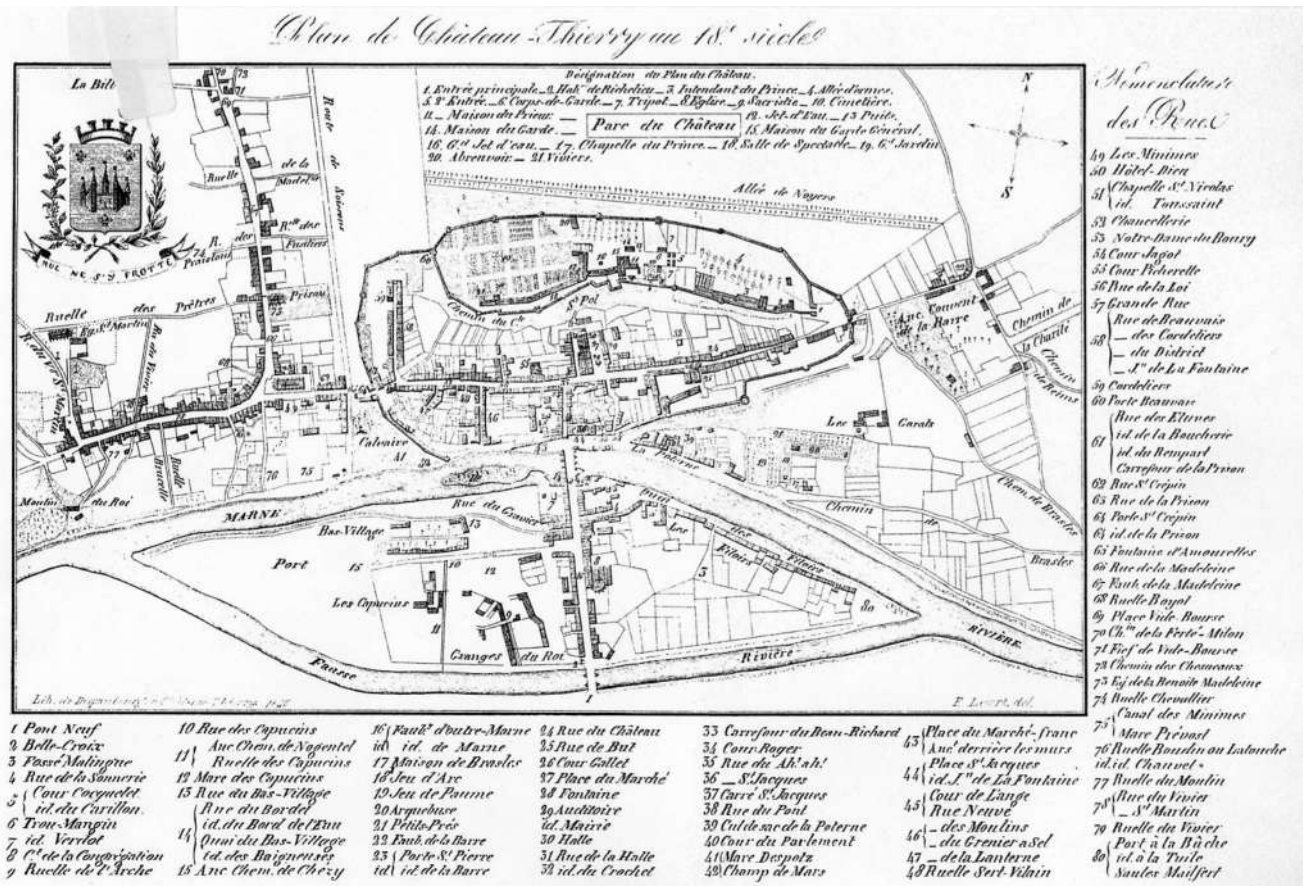
Château-Thierry vers 1600 - Gravure de Chastillon
Source : rapport de présentation de la ZPPAUP

La gravure de Chastillon datée de 1600 offre un panorama saisissant de la ville à cette époque : d'une part, une colline dominée par un château fortifié, aux nombreuses structures bâties, marqué par l'émergence de l'église Notre-Dame ; d'autre part l'accumulation des maisons bourgeoises regroupées dans la partie basse de la ville entourée d'un rempart fortifié. Le duché de Château-Thierry est attribué en 1651 au duc de Bouillon, mais le château est de moins en moins occupé par ses propriétaires qui préfèrent d'autres résidences. Il est abandonné dès le début du 18^{ème} siècle.

Le Plan de Château-Thierry au 18^{ème} siècle illustre parfaitement l'état de la ville vers le milieu du siècle des Lumières.



Plans de la ville de Château-Thierry, fin 18^{ème} siècle
Source : rapport de présentation de la ZPPAUP



Si le bourg et le château ont conservé la majorité de leurs remparts, à l'exception de la partie qui longeait le bord de Marne, le faubourg de Marne ne possède plus de mur de fortification et s'étend sur toute la surface de l'île.

L'ancien bourg est structuré par une rue principale est-ouest au bâti continu reliant la porte Saint Pierre à l'est et la porte Saint Crépin à l'ouest. La place du marché, de forme oblongue se localise au centre de la rue, côté nord, et quelques ruelles nord-sud perpendiculaires à cet axe central distribuent des maisons mitoyennes.

L'intérieur des îlots ainsi formés est encore occupé par des jardins et potagers privés et exceptionnellement par des appentis ou édifices utilitaires divers autour de cours, tel la cour Picherelle et la cour de l'Ange. La rue des Cordeliers, dans la continuité de la Grande Rue, se termine en impasse au nord. A la hauteur du marché, la rue du Pont relie la rue principale au pont qui, après la porte Saint Jacques (séparée du pont par un pont-levis), traverse la Marne pour distribuer ensuite le faubourg Outre-Marne. Jusqu'à sa reconstruction au milieu du 18^{ème} siècle, le pont possède une dizaine d'arches et trois d'entre elles (celles du nord) soutiennent des bâtiments.

A cette époque, une petite île, d'ailleurs reliée à la rive gauche par une petite bande de terre, existe toujours; elle disparaîtra lorsque les quais du fleuve seront aménagés quelques décennies plus tard. Aucune église ne structure le paysage de cette partie fortifiée de la ville. Seul le paysage des faubourgs est marqué par les clochers d'une église.

Le faubourg Saint Crépin est formé d'une rue en coude (en L) : une partie est-ouest, les rues du Vivier et la rue Saint Martin qui partent de la porte Saint Crépin, sont longées de maisons rurales en bande!; une partie nord sud, la rue de la Madeleine qui part de la place de l'église Saint Crépin vers le nord, ponctuée par l'église Benoîte de la Madeleine (construite en 1306), et le couvent des Cordeliers. Le nom des lieux et des ruelles (la place Vide-Bourse, la rue des fusiliers) et la présence de la prison, aménagée dans l'église de la Madeleine, donnent une indication sur la connotation négative que pouvait avoir cette partie du faubourg, certainement très populaire. Il est dominé par les volumes gothiques et le clocher de l'église Saint Crépin dont la reconstruction en style gothique flamboyant a été réalisée entre 1480 et 1520.

Le faubourg de Marne est essentiellement bâti le long de la rue principale nord sud, au milieu de la quelle se positionne le couvent de la Congrégation et le long du quai des Filoires, front construit continu le long de la Marne. Le reste de l'île, plus grande que le bourg lui-même, est vide de toute construction, à l'exception du couvent des Capucins. Néanmoins un port, sommaire, est aménagé vers la pointe ouest de l'île, proche du bas village.

Densification de l'île (plan 1838)
Source : rapport de présentation de la ZPPAUP



II. LES GRANDS TRACES DU 18^{ÈME} SIECLE

Les remparts n'ayant d'autre utilité que fiscale, ils sont petit à petit démolis à partir de la deuxième moitié du 18^{ème} siècle, à l'exception de ceux qui ceinturent le château et de ceux qui sont situés à l'est, en contrebas de la rue du Château (le long de l'actuelle avenue Jousaume Latour) qui, eux, sont conservés jusqu'à ce jour.

Les fossés sont remblayés et deviennent des espaces plantés. Suite à la période révolutionnaire, les églises Notre-Dame et Saint Martin sont démolies ainsi que la plupart des chapelles et l'abbaye de La Barre (démolie vers 1750) située en face de la porte Saint Pierre.

Le couvent des Cordeliers est transformé en administration publique avant de devenir un collège. Seule subsiste l'église Saint Crépin et son clocher qui devient l'édifice religieux le plus important de Château-Thierry. L'ensemble de ces démolitions créent des espaces disponibles pour la réalisation de nouvelles structures urbaines et en particulier de nouveaux tracés urbains qui vont remodeler le paysage de la ville dès le milieu du 18^{ème} siècle.

En effet un arrêté est signé en 1751 pour faire planter d'arbres tous les terrains vagues de la ville : les fossés de l'hôtel Dieu, par exemple, sont comblés et plantés.

Des plantations d'alignements sont alors réalisées et façonnent les espaces périphériques, publics, de la ville. Le quai de la rive droite du fleuve est aménagé en créant une jetée reliant la route de Paris à Strasbourg au pont associé à un grand mail composé de deux allées d'arbres de près de six cents mètres de

long, formant ainsi le tronçon urbain de la nouvelle route royale allant de Paris à Strasbourg.

Un deuxième mail plus étroit, mais également constitué d'un quadruple alignement d'arbres, longe le rempart sud de la ville.

Un troisième mail est formé, dit des «Petits Prés», dans la continuité, mais légèrement désaxé par rapport au précédent.



Ancienne carte de la promenade des petits-Près
Source : <http://www.delcampe.net/>

Enfin un quatrième mail, le «jeu de Paume», est réalisé dans la direction nord-sud, et relie les deux mails précédents au quai de la Poterne le long du fleuve. Les trois derniers mails forment ainsi une figure géométrique en Y tout à fait remarquable qui accompagne la structure dite «Arquebusier» parallèle aux petits prés.



Ancienne carte postale du jeu de paume
Source : <http://www.delcampe.net/>

On plante également un double alignement d'arbres au pied du rempart sud du château, dans l'esprit d'une mise en valeur végétale de celui-ci, créant aussi une promenade publique permettant des vues panoramiques superbes sur le paysage en contre bas.

A la même époque on pave la chaussée de l'église Saint Martin avec les grès récupérés des bastions démolis du château. En 1768, accompagnant les travaux d'aménagement des quais, le pont sur la Marne est reconstruit par l'ingénieur Peronnet et le nombre de ses arches réduit à trois. Par ailleurs une nouvelle route, la route de Soissons, est tracée en 1760 en vue de favoriser la pénétration nord sud de la ville par le nord. Elle utilise l'espace vide existant entre le faubourg Saint Crépin et la porte du même nom. Elle deviendra l'un des axes majeurs de développement de la ville au siècle suivant.

Dans la ville-même, de beaux hôtels nobles occupent le côté sud de la rue du château, précédés d'une cour intérieure, avec leurs jardins privés en terrasse orientés vers le paysage.

Sur le côté nord, des maisons plus populaires de deux étages offrent un front continu bâti. A l'arrière, des galeries / ponts relient les terrasses hautes des jardins à l'un des étages supérieures.

Des maisons plus modestes, habitées par des artisans et des boutiquiers alignent leurs façades de maçonnerie enduite le long de l'actuelle Grande-Rue.

Leurs rez-de-chaussée sont occupés par des commerces qui animent la rue. Les parcelles sont relativement étroites et les maisons possèdent des cours arrière sur lesquelles donnent des maisons plus basses et plus anciennes, certainement habitées par des familles plus pauvres.



Ancienne carte postale de la rue du Château
Source : <http://www.delcampe.net/>



Ancienne carte postale de la rue Saint Martin
Source : <http://www.delcampe.net/>

De belles demeures sont également construites le long de la rue Saint Martin, à l'ouest de l'église Saint Crépin, avec leurs jardins profonds qui s'étendaient jusqu'au fleuve, et leurs beaux portails de pierre sculptée. La rue se terminait à l'ouest par une barrière (actuellement la place Aristide Briand) autour de laquelle s'implantent des hôtelleries de voyageurs.

Le faubourg de Marne continue de se densifier lentement, accueillant, dans des maisons construites sur des parcelles étroites, une population de marinières, de tanneurs et de lavandières, faisant de ce quartier le faubourg le plus populaire de la ville.

Le paysage du faubourg a changé au début du 18^{ème} siècle par, d'une part, le comblement du bras de rivière (le fossé malingre) qui entourait le faubourg au-delà du rempart et, d'autre part, par la réalisation d'un canal, «fausse rivière», au sud dont le tracé régulier, perpendiculaire à l'axe nord-sud, l'agrandit considérablement. Ce canal est traversé par un nouveau pont, permettant ainsi un meilleur

raccordement avec la nouvelle route d'accès vers Château-Thierry à partir du sud.



Ancienne carte postale du faubourg de la Marne
Source : <http://www.delcampe.net/>

Le 18^{ème} siècle aura donc été un siècle d'embellissements grâce au tracé des nouveaux mails plantés, véritables promenades urbaines, transformant des espaces déshérités et vides en espaces publics de sociabilité.

La composition urbaine qui résulte de ce tracé à partir de la place du Pont, avec ses deux branches, l'une à l'ouest et l'autre à l'est, est tout à fait remarquable. Les mails se substituent ainsi aux anciennes fortifications, comme elles le font dans la plupart des villes du royaume à la même époque, pour définir les nouvelles limites de la ville.

La traversée du pont sur le fleuve devait alors offrir un magnifique panorama végétal sur la ville, ainsi enrobée de plantations et de promenades.

III. LE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE AU 19^{EME} SIECLE

La lecture du cadastre napoléonien permet de comprendre la structure de la ville au début du 19^{ème} siècle qui est, en fait, dans le prolongement de celle de la période précédente.

L'ancien bourg en contre bas du château concentre un bâti urbain dense relativement ancien le long du tracé concave des rues du Château et des Cordeliers. Le faubourg Saint Crépin se développe essentiellement à partir de la porte vers l'ouest à la manière d'un village-rue. C'est là que la chapelle de la Madeleine, après avoir été transformée en hôpital en 1730, est utilisée en prison entre 1824 et 1852.

Plus à l'ouest le faubourg Saint-Martin développe également une structure bâtie continue et linéaire de petites maisons rurales. Le faubourg de Marne, quant à lui, est largement bâti autour de la rue principale qui traverse l'île du nord au sud.

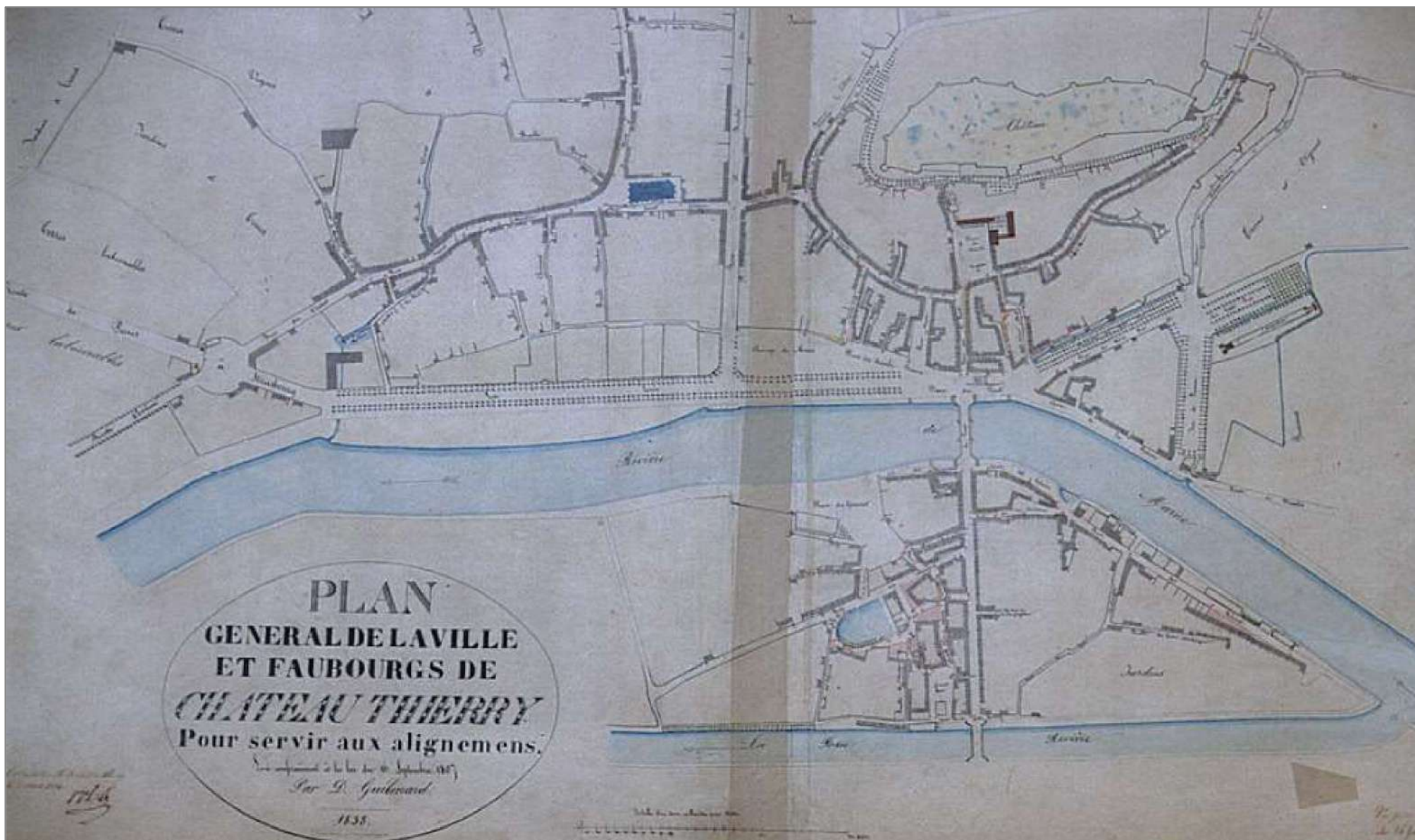
En fait, la structure globale de la ville est linéaire, formée par l'addition de plusieurs «villages-rues» aux fronts bâtis continus.

La ville se densifie au 19^{ème} siècle et les constructions, dans l'ancien bourg, remplissent lentement les vides existants entre les rues principales et les limites périphériques jadis définis par les remparts, à l'exception des jardins privés en terrasses situés entre les maisons et le château.

Les maisons se développent sur un rez-de-chaussée et deux étages, à l'exception de certaines demeures aristocratiques construites sur un seul premier étage, avec une grande hauteur sous plafond. Certains propriétaires reconstruisent de nouveaux immeubles alignés sur la rue, laissant des parties plus anciennes subsister sur les cours intérieures.

Extrait du plan du cadastre napoléonien (1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle)
Source : rapport de présentation de la ZPPAUP





Les remparts de l'ancien château ont tous été arasés et, pour ce qui concerne l'ancien bourg, il ne reste que la partie ouest du rempart sud, les portes Saint Pierre et Saint Jean. La place du marché est agrandie avec

la démolition de l'ancienne halle et la construction d'un nouveau marché, renforçant ainsi la polarité centrale de la place.

Plan général de la ville en 1838
Source : rapport de présentation de la ZPPAUP

Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Par contre les maisons du faubourg Saint Crépin, construites sur des parcelles profondes, en alignement de la rue, possèdent toujours des jardins privés arrières relativement grands dont beaucoup subsistent encore aujourd'hui, le long de la rue des Minimes, par exemple.

La route de Soissons est lentement lotie de maisons bourgeoises occupées par les fonctionnaires des établissements publics construits sous la monarchie de juillet et les constructions qui la bordent rejoignent petit à petit au nord le hameau des Cheneaux.

C'est le long de cette rue que sera construite en 1852 la prison, bel ensemble panoptique néo-classique construit quelques années après le palais de justice. Celui-ci est construit en 1843 sur la même route de Soissons, sur l'emprise de l'ancien champs de Mars remblayé à l'occasion de la visite de Louis Philippe dans la ville (dans une zone d'anciennes mares localisées entre la jetée construite au siècle précédent et la rive nord de la ville).

Isolé de tout contexte urbain mais proche du grand mail est-ouest qui structure la rive droite de la Marne, il est un édifice de tradition néo-classique, construit en pierre de taille, de grande qualité architecturale. L'espace public qui le précède (l'actuelle place des Etats Unis) permettait ainsi de mettre en scène son caractère monumental et urbain (la place est malheureusement devenue aujourd'hui un parc de stationnement).

Quelques décennies plus tard une série de belles demeures bourgeoises seront construites sur la façade nord de la place, complétant ainsi la clôture de cet espace urbain face au palais de justice.

L'ancien parc du château (d'une emprise de 10 hectares environ) est loti à partir de 1845, après avoir

été occupé en partie par le cimetière communal dès 1834.

La gare est réalisée en 1859 (ligne Paris Strasbourg) et va susciter le développement d'un nouveau quartier au sud de la fausse Marne, essentiellement constitué de maisons individuelles et de quelques établissements industriels. Ce nouveau quartier est plutôt bourgeois comme on peut le remarquer à la qualité des maisons et des matériaux utilisés. Belles demeures à la façade symétrique de style néo-classique ou maisons de volumétrie irrégulière de style pittoresque construits en meulière et briques vernissées, s'alignent, derrière leur clôture ouvragée et un jardin de devant, le long de la nouvelle avenue de la République et de l'avenue Wilson ombragées par des alignements d'arbres.



Ancienne carte postale de l'avenue de Soissons
Source : <http://www.delcampe.net/>



Ancienne carte postale de la gare
Source : <http://www.delcampe.net/>



La Mairie
Source : <http://www.delcampe.net/>



Les jardins arrières des maisons aux pieds des remparts
Source : <http://www.delcampe.net/>

Une nouvelle mairie est construite en 1893, sur le modèle néo-renaissance des hôtels de ville parisiens. Elle remplace l'ancienne mairie du 16ème siècle qui occupait la façade orientale de l'ancienne place du marché. Elle occupe la partie nord de l'actuelle place du marché, agrandie à l'occasion. L'ordonnement de sa façade est symétrique, ponctué en son centre par une horloge et un beffroi.

Sa position dans l'axe de la rue nord-sud de pénétration de la ville la met en scène, en fond d'une perspective urbaine visible depuis le rond-point de l'entrée du faubourg de Marne, voire depuis la voie de chemin de fer. La construction de ce monument républicain si caractéristique de l'architecture de la IIIème République est suivi quelques années plus tard par la réalisation d'un théâtre à l'italienne positionné à l'angle nord-est de la place. Les deux édifices, l'un politique, l'autre culturel, viennent ainsi renforcer la centralité urbaine de l'ancienne place du marché. Le nombre des habitants de la ville passe ainsi de 4 000 à 7000 du début à la fin du siècle.

C'est durant ce siècle que se développent également des hameaux viticoles, habités par des vignerons et des maraîchers, implantés sur les coteaux nord qui dominent la ville : les Cheneaux, Le Buisson et Vincelles,

ainsi que le hameau de Courteau construit sur un flanc de colline orienté est. Leurs rues sont bordées de maisons populaires à un étage et leurs murs sont recouverts de plâtre gros, sans décor, tiré des plâtrières exploitées dans les collines boisées qui dominent la ville.

Au milieu du siècle dernier la ville avait ainsi gardé son caractère de ville linéaire, formée de la succession et de l'enchaînement de morceaux de rues bâties. Ces rues ressemblent à des doigts construits pénétrant la campagne environnante (la rue du Village Saint Martin et la rue de la Madeleine par exemple).

De fait la ville comprenait encore de nombreux jardins, profonds, s'étirant à l'arrière des maisons. Et bien que la partie nord de la ville, entre le château et l'ancienne ligne de chemin de fer, ait été lotie, les îlots étaient rarement fermés et la plupart de ces jardins s'ouvrait encore sur les champs et les vergers. Ceux-ci formaient ainsi comme des «coulées vertes» pénétrant dans l'agglomération, plus particulièrement le long des rus des Praillons et du Bascon le long desquels se développaient des dizaines de parcelles rurales. La relation entre la campagne et le domaine bâti était alors très forte et, mis à part quelques îlots denses dans le centre (entre le pont et la place de l'hôtel de ville), la plupart des maisons avait une façade sur rue et une façade ouverte sur la campagne, des jardins et des vergers.

IV. LA DESTRUCTION DE LA VILLE PENDANT LES DEUX GUERRES MONDIALES

Certains quartiers de la ville sont détruits lors de la première et seconde guerre mondiale. En particulier les édifices localisés entre la place de l'hôtel de ville et le pont, ainsi que ceux qui s'alignent le long de l'avenue Carnot, sont reconstruits à la fin des années quarante.



Photographie ci-dessus : Hôtel de Ville de Château-Thierry en 1918
Source : photographe : Blineau Edgar – Origine : SPA - ECPAD



Photographies ci-contre : Destruction du pont pendant la première guerre mondiale
Source : <http://www.delcampe.net/>



Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

V. L'ECLATEMENT DE LA DEUXIEME MOITIE DU 20^{EME} SIECLE

C'est dans la deuxième moitié du 20^{ème} siècle que la périphérie de Château-Thierry se densifie et que tous les espaces ruraux proches de l'agglomération bâtie sont systématiquement lotis et construits. Cette densification prend deux formes bien spécifiques.

La première, la moins importante, est une densification due par la construction de logements collectifs (type barres et tours). On peut ainsi mentionner la cité Blanchard construite sur la colline nord dominant la ville et les deux quartiers mitoyens des Vaucrises et des Hérissons, faits de barres et de petits plots de taille modeste, localisés au centre de la «coulée verte» existante entre les deux rus.

La deuxième est celle produite par une construction pavillonnaire le long des axes principaux : le long de l'avenue de Paris, de l'avenue d'Essômes et de la rue de la mare Aubry, ainsi que le long des rues qui leur sont perpendiculaires, vers l'ouest ; dans la zone est des Cheneaux ; le long de la route qui relie le hameau des Cheneaux à celui du Buisson!; et enfin autour des logements collectifs de la cité Blanchard. Des lotissements linéaires occupent les dernières parcelles rurales le long du rû des Prailons.

Des équipements publics sont par ailleurs construits et comblent les vides, tel le Lycée Jean de la Fontaine mitoyen au gymnase Pierre Cassin, sur des parcelles rurales acquises par l'administration entre Le Buisson et Les Cheneaux, tel la cité technique construite aux Cheneaux à l'emplacement de l'ancien centre d'apprentissage.

Enfin des établissements industriels s'implantent, essentiellement entre la Fausse Marne et la voie express, pour constituer une véritable zone industrielle dans le faubourg de Marne au sud-ouest de la ville.



Quartier des Vaucrises
Source : <http://picardie-quartiers-photo.skyrock.com/2902220687-02-CHATEAU-THIERRY-les-Vaucrises.html>

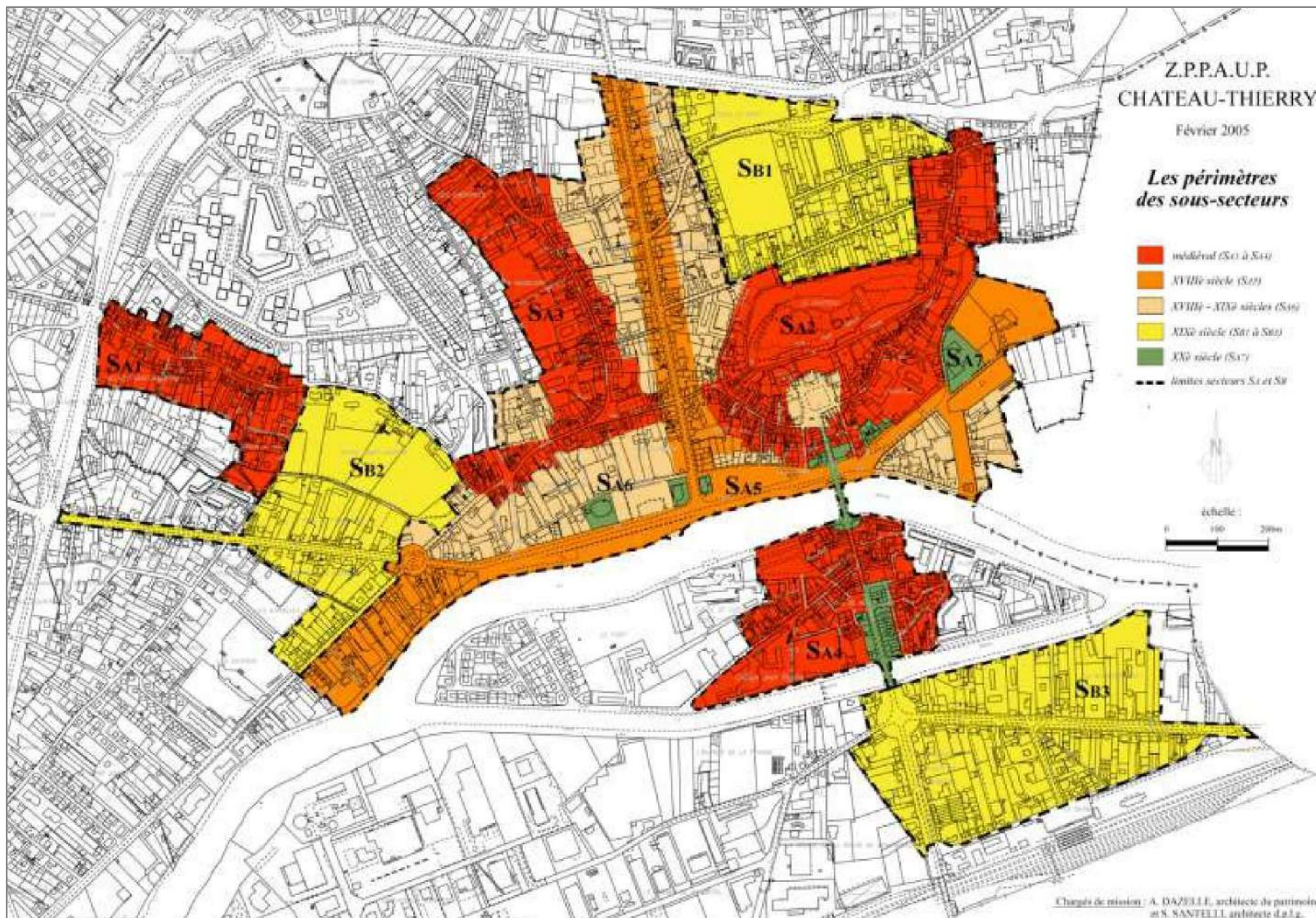
Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023



Carte de l'évolution urbaine – Source : ZPPAUP

Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

LA VILLE ET CHASTEAV DE CHASTEAV THIERY Duché



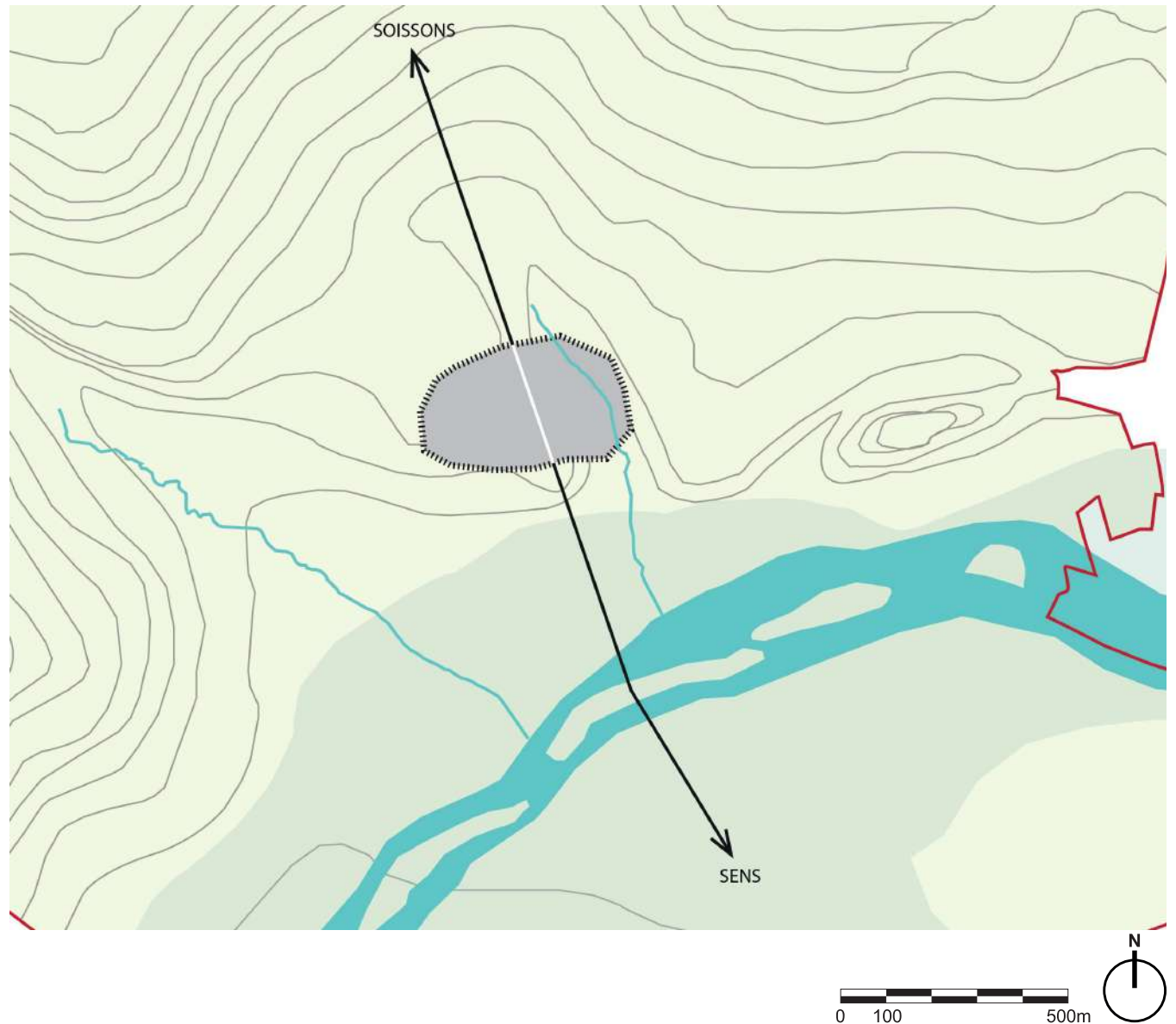
CARTOGRAPHIE D'ÉVOLUTION HISTOIRE URBAINE

I. L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Après différentes campagnes de fouilles qui ont révélés plusieurs indices d'occupation, la présence d'une agglomération gallo-romaine a été attestée. Elle aurait été installée au nord-ouest de la vallée de la Marne, au niveau d'une petite colline, qui correspond actuellement aux lieux-dits «Les Hérissons» et «Les Vaucrises».

Le maillage de cette agglomération, le site d'Otmus, est orthogonale et se développe autour de deux axes de circulation: une voie romaine entre Sens et Soissons et une voie fluviale, la Marne.

Ce foyer de peuplement antique serait probablement à l'origine du village médiéval de Saint-Martin.



II. LA CITÉ MÉDIÉVALE

A la suite de la disparition du foyer de peuplement antique, un village-rue apparaît autour de l'actuelle rue du village Saint Martin. L'église du village était implantée au niveau de l'actuelle école Jules Maciet.

Au VIII^{ème} siècle, un château est édifié sur l'éperon Est-Ouest, dominant la Marne. Il permet le contrôle des voies romaines venant de Sens vers Soissons et qui définissent l'axe Nord-Sud. Cet édifice défensif sera à l'origine du développement futur de la ville.

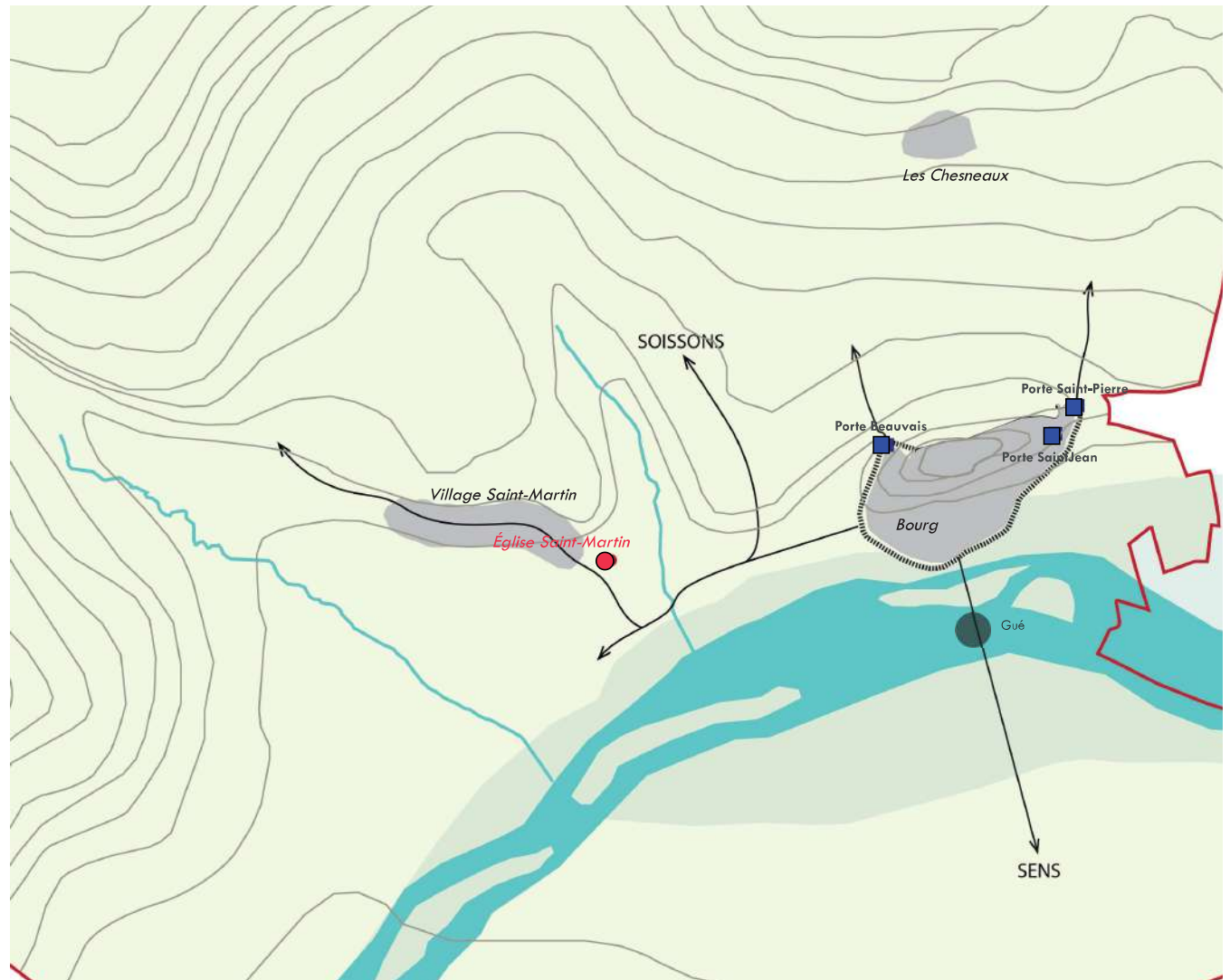
Une première enceinte en bois est édiflée vers 850.

Un bourg se développe en contrebas de l'éperon, entre les contreforts des reliefs et les marécages de la Marne, au niveau des actuelles rues du château et grande-rue.

Durant cette période, la Marne, qui est alors plus large, constitue une importante voie de communication qui permet d'acheminer des denrées vers Paris. Son franchissement s'effectue probablement par un gué.

A partir du V^{ème} siècle on repère trois foyers de peuplement:

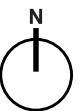
- le village Saint-Martin
- un fortin sur l'éperon
- une implantation humaine aux Chesneaux (attestée par la présence d'un cimetière)



LÉGENDE

- | | |
|---|--|
|  Édifice culturel |  Porte |
|  Congrégation religieuse |  Équipement |

0 100 500m



XI^{ème} et XIII^{ème} siècle l'émergence de la ville

En 1022, la ville fait partie du comté de Blois-Champagne.

Une nouvelle enceinte en pierre est édifiée au XII^{ème} siècle. Le bourg s'étend à l'ouest.

Au XIII^{ème} siècle, l'enceinte est agrandie pour englober de nouvelles terres vers le sud.

La création d'un pont apporte un second élément structurant dans le développement de la ville. La première mention d'un franchissement permettant d'enjamber la Marne date de 1152.

La présence de moulins sur la Marne est également attestée dès le XII^{ème} siècle.

A cette époque trois paroisses structurent les environs :

- Notre-Dame du Châtel (Château)
- Saint-Crépin (faubourg extérieur au remparts)
- Saint-Martin (hameau et fermes périphériques)

Le bourg du XIII^{ème} présente des maisons isolées les unes des autres, sur des parcelles profondes et étroites, offrant leur pignon sur rue. L'habitat est essentiellement de type rural.

La ville du XIV^{ème} siècle

Durant le XIV^{ème} siècle, la ville voit sa démographie décliner ainsi qu'une stagnation urbaine.

Différentes communautés religieuses et chapelles s'implantent dans les espaces libres, laissés à l'intérieur et à l'extérieur du mur d'enceinte.

Parmi ces dernières on cite :

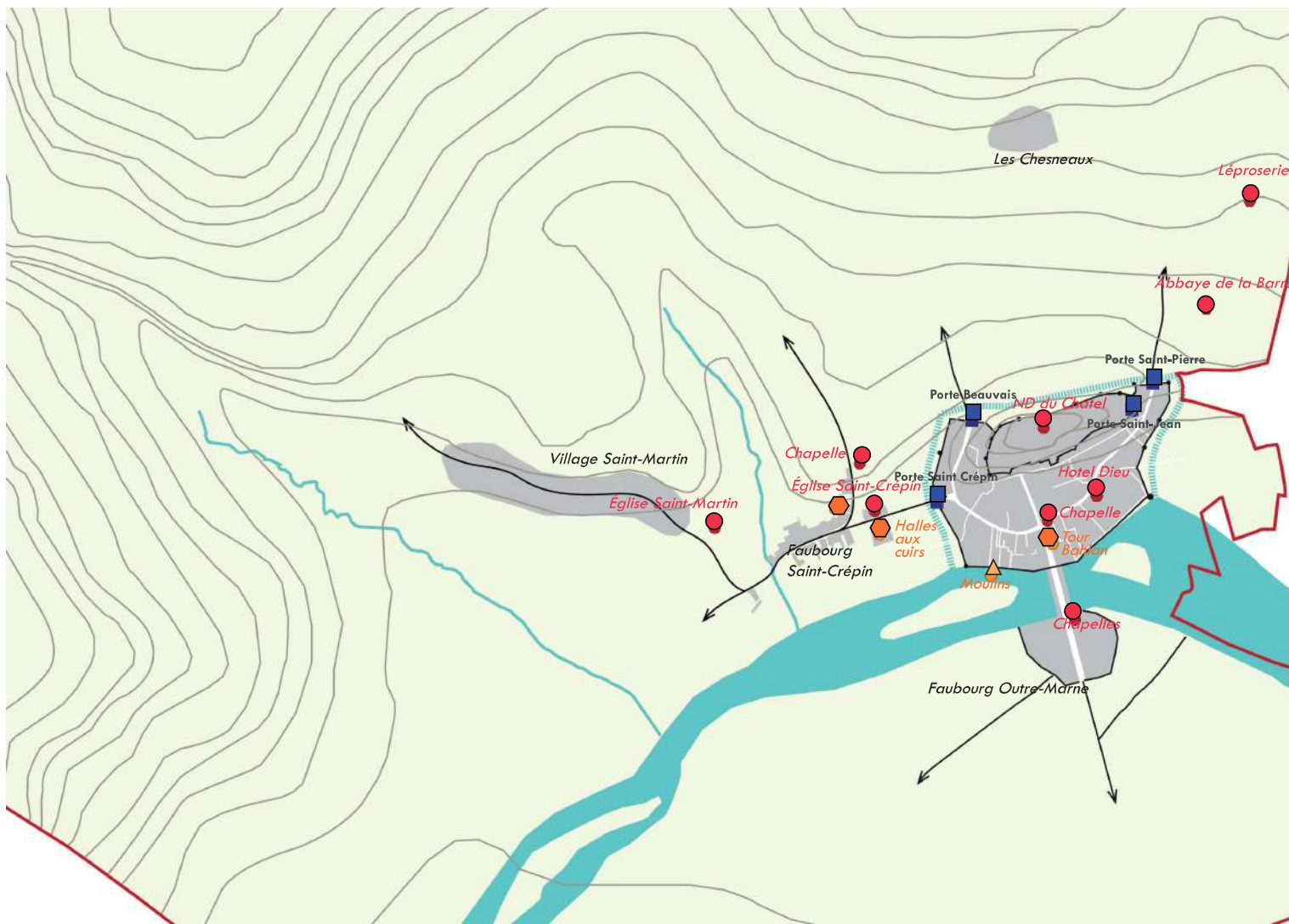
- La chapelle Sainte Marie-Madeleine (située au niveau de l'actuel 10 rue racine)


- L'hôtel Dieu. Il prend place dans un vide urbain gagné en partie sur la zone marécageuse.
- L'hôpital installé dans le faubourg nord de la ville, depuis 1210, à l'emplacement de l'actuel EPHAD.
- La chapelle Notre-Dame du Bourg . Elle est détruite à la fin du XVII^{ème} siècle.
- Les chapelles Toussaint et Saint-Nicolas. Elles seront détruites avant 1760.
- Création de l'abbaye de la Barre, à l'emplacement de l'actuelle rue de la barre.

La ville de Château-Thierry du XIV^{ème} siècle est donc divisée en trois parties distinctes

- Le château et son mur de fortification accompagné du bourg et de son enceinte spécifique sur le flanc sud de l'éperon.
- Le quartier Outre-Marne, entouré d'un mur, au sud de la Marne. Il est relié au bourg par un pont.
- Les faubourgs Saint-Martin et Saint-Crépin à l'ouest du bourg.

Le faubourg Saint-Crépin entretient une vocation artisanale et regroupe des tanneurs, ainsi que la communauté juive. On note la présence d'une halle aux grains et cuirs ainsi qu'un marché, autour de l'église Saint-Crépin.



| LÉGENDE | | | | | |
|---|-------------------------|---|------------|---|-----------------------|
|  | Édifice culturel |  | Porte |  | Moulin |
|  | Congrégation religieuse |  | Équipement |  | Manufacture/industrie |



Entre le XIV^{ème} et le XVI^{ème} siècle, l'échelle de la ville ne se modifie pas.

XV^{ème} siècle

En 1488, une halle aux grains et aux cuirs est construite dans le centre du bourg, au niveau de l'actuel hôtel de ville.

XVI^{ème} siècle

La présence d'instances judiciaires dans le bourg de Château-Thierry entraîne la construction d'hôtels particuliers le long des rues principales (rue du château, rue des cordeliers) à l'image de la maison natale de Jean de la Fontaine, édifiée en 1559.

La rue du château et la grande rue se densifient. Le bourg du XVI^{ème} siècle présente un front urbain bâti avec des jardins intérieurs jusqu'au mur d'enceinte.

L'habitat du faubourg outre-marne se concentre autour de la rue principale perpendiculaire au fleuve, dans le prolongement du pont.

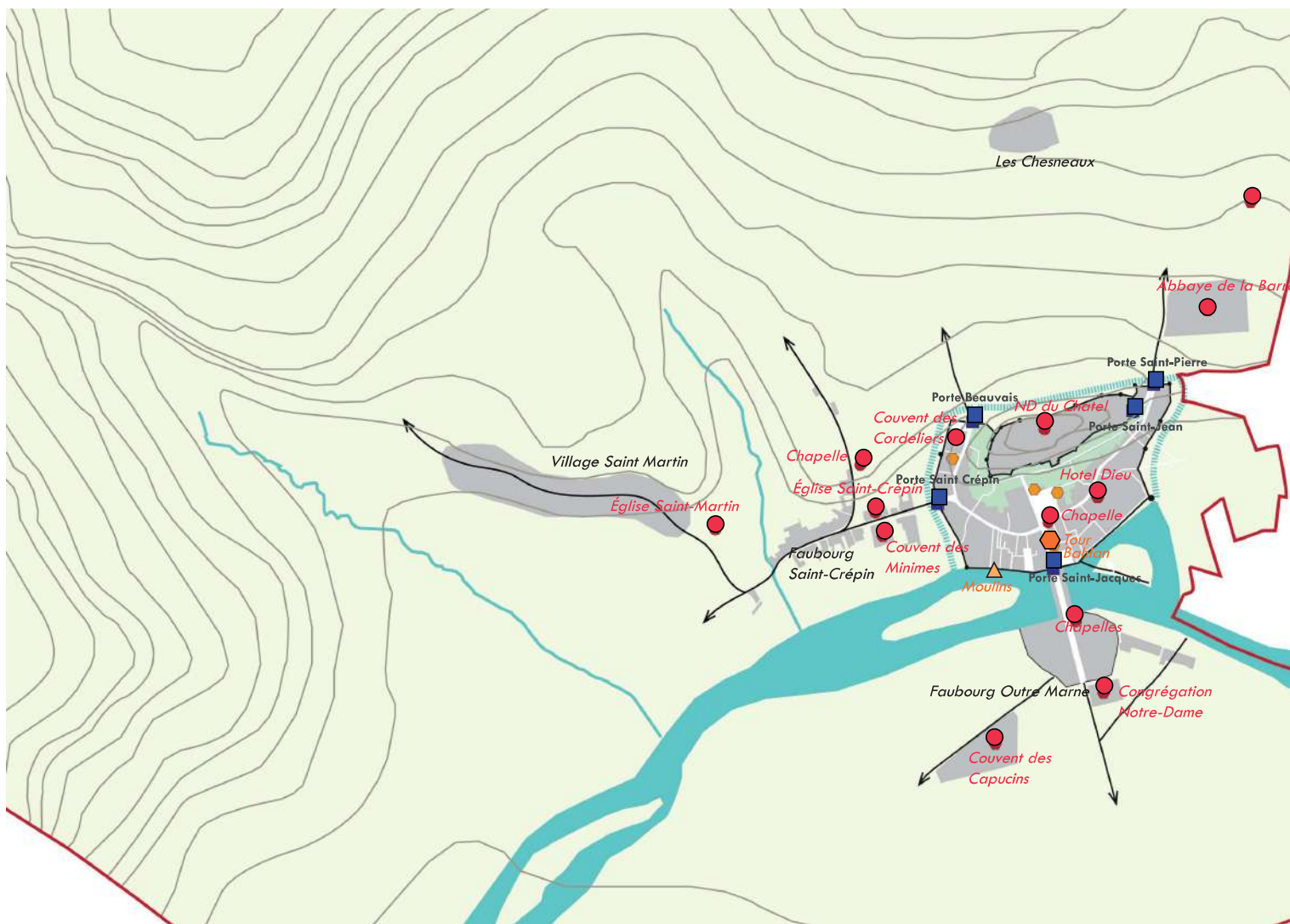
Le couvent des capucins (actuel collège Jean Racine) s'installe dans le faubourg Outre-Marne, en dehors des fortifications, ainsi que la congrégation Notre-Dame.

Le faubourg Saint-Crépin se densifie autour de la rue principale (actuelles rue Saint-Crépin et rue Saint-Martin). Le couvent de l'ordre des Minimes s'y implante en 1607 à la place de l'ancienne halle aux cuirs. L'ancienne place du marché du faubourg est désaffectée.

Le faubourg est dominé par les volumes gothiques et le clocher de l'église Saint-Crépin dont la reconstruction en style gothique flamboyant a été réalisée entre 1480 et 1520.



Vue de Château-Thierry par Claude CHASTILLON (BNF, Estampes, M.73731). Dessin réalisé à la fin du XVI^{ème} siècle et publié en 1672.



| LÉGENDE | | | | | |
|---------|-------------------------|--|------------|--|-----------------------|
| | Édifice culturel | | Porte | | Moulin |
| | Congrégation religieuse | | Équipement | | Manufacture/industrie |



XVII^{ème}

Les coteaux se couvrent de vignes. Les hameaux viticoles et maraîchers (Vincelles, le bas Courteau, les Buissons, les Chesneaux) se développent.

La 1ère moitié du XVIII^{ème}

La première moitié du XVIII^{ème} siècle voit l'abandon du château et la disparition des remparts le long de la Marne et de l'enceinte Outre-Marne.

Le bourg se structure toujours autour de la rue principale Est-Ouest, entre la porte Saint-Pierre et la porte Saint-Crépin, avec au centre la place du marché. Des ruelles perpendiculaires à la rue principale distribuent des maisons mitoyennes. L'intérieur des îlots ainsi formés est encore occupé par des jardins et potagers privés et exceptionnellement par des appentis ou édifices utilitaires divers, autour de cours, tel la cour Picherelle et la cour de l'Ange La rue des Cordeliers (actuelle rue Jean de la Fontaine), dans la continuité de la Grande Rue, se termine en impasse au nord. La rue du Pont (actuelle rue du Général de Gaulle) relie la rue principale au pont qui, après la porte Saint Jacques (séparée du pont par un pont-levis), franchit la Marne pour distribuer ensuite le faubourg Outre-Marne.

A cette époque, une petite île, d'ailleurs reliée à la rive gauche par une petite bande de terre, existe toujours elle disparaîtra lorsque les quais du fleuve seront aménagés quelques décennies plus tard.

Le faubourg Saint-Crépin est formé d'une rue en coude. La partie est - ouest, les rues du Vivier et la rue Saint-Martin qui partent de la porte Saint-Crépin, sont longées de maisons rurales en bande. La partie nord-sud, la rue de la Madeleine qui part de la place de l'église Saint Crépin vers le nord est ponctuée par l'église Benoîte de la Madeleine (construite en 1306), et le couvent des Cordeliers (actuelle médiathèque). Le nom des lieux et des ruelles (la place Vide-Bourse, la rue des fusiliers) évoque la présence de la prison, aménagée dans l'église de la Madeleine.

Le faubourg Outre-Marne se densifie autour de la rue principale dans l'axe nord-sud et continue de se développer au sud du couvent de la congrégation. Il se développe également le long du quai des Filoires et forme un front construit continu le long de la Marne. Un port sommaire est présent le long de la pointe ouest de l'île.

La seconde moitié du XVIII^{ème} siècle- Les grands tracés

Les remparts sont démolis à partir de 1750, ormis ceux du château et ceux à l'est (le long avenue Joussaume Latour). Ils sont encore visibles aujourd'hui.

En 1751 un arrêté est pris pour faire planter des arbres sur les terrains vagues, suite au remblais des fossés. Au total quatre mails sont mis en oeuvre :

- Le quai de la rive droite du fleuve est aménagé en créant une jetée reliant la route de Paris à Strasbourg au pont associé à un grand mail composé de deux allées d'arbres de près de six cents mètres de long, formant ainsi le tronçon urbain de la nouvelle route royale allant de Paris à Strasbourg.
- Un deuxième mail plus étroit, mais également constitué d'un quadruple alignement d'arbres, longe le rempart sud de la ville
- Un troisième mail est formé, dit des « Petits Prés », dans la continuité, mais légèrement désaxé par rapport au précédent.
- Enfin un quatrième mail, le « jeu de Paume », est réalisé dans la direction nord-sud, et relie les deux mails précédents au quai de la Poterne le long du fleuve.

On plante également un double alignement d'arbres au pied du rempart sud du château

En 1760, une nouvelle route est tracée. Il s'agit de la route de Soissons. Elle utilise l'espace libre entre le faubourg Saint-Crépin et la porte Saint-Crépin et devient un axe majeur.

Le pont sur la Marne est reconstruit en 1768.

Une barrière est présente à l'ouest, qui définit la limite la ville, à l'actuelle place Aristide Briand.

Le XVIII^{ème} siècle voit aussi des modifications de la Marne avec le comblement du bras de rivière (dit le fossé malingre ainsi que la réalisation du canal de la fausse Marne en 1760.

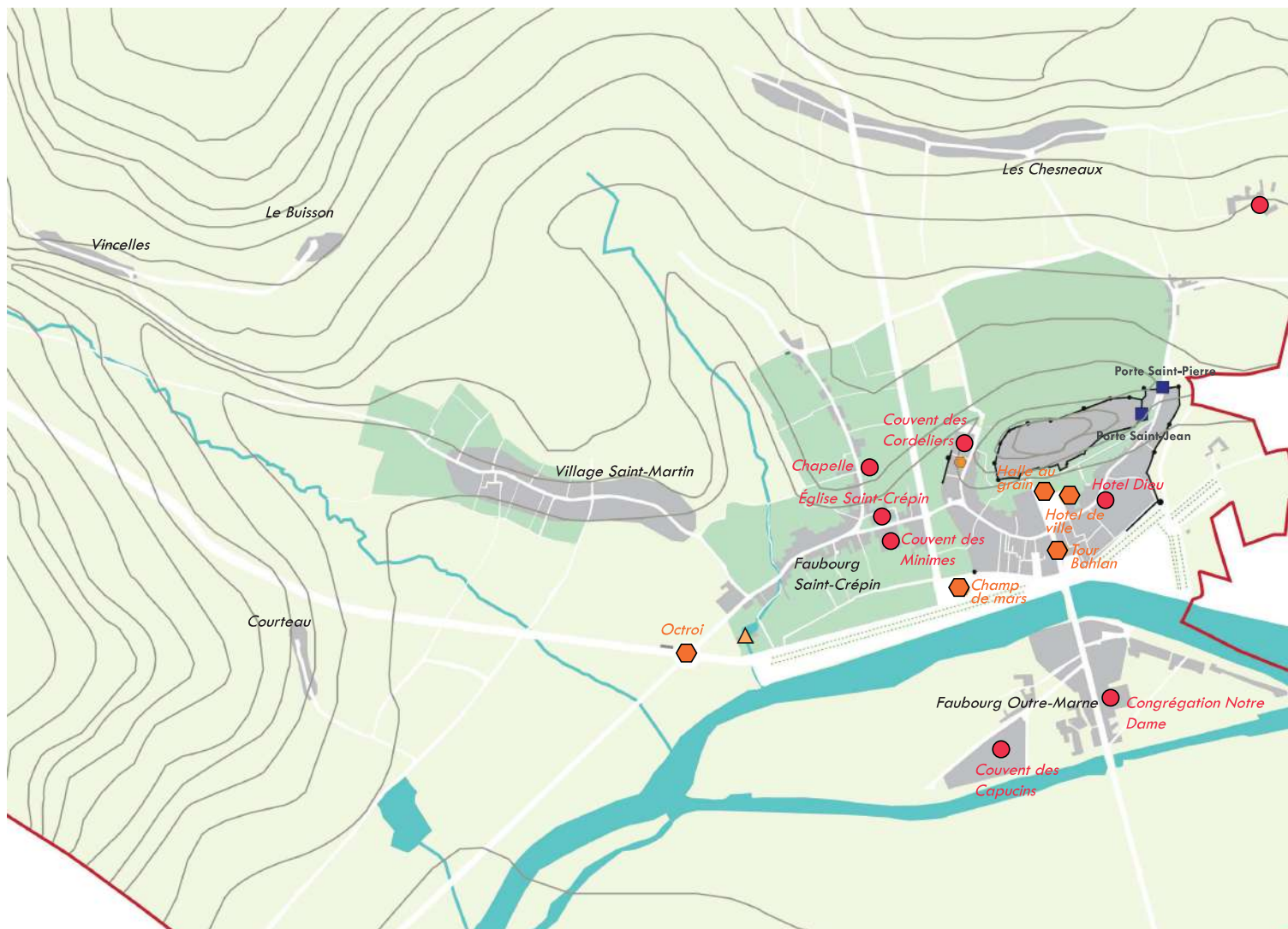
Différents édifices sont détruits durant la période révolutionnaire.

- Église Notre-Dame (château)
- Église Saint-Martin
- La plupart des chapelles
- Abbaye de la Barre (démolition vers 1750).
- Le couvent des cordeliers devient un collège (actuelle médiathèque)

Ces disparitions occasionnent des espaces vides qui vont engendrer la réalisation de nouvelles structures urbaines.



Vue de Château-Thierry et de ses environs au XVIII^{ème} siècle (Archives Nationales plans de routes de France, Généralité de Soissons, Album de Trudaine, F 14/8503)



| LÉGENDE | | | | | |
|---------|-------------------------|--|------------|--|-----------------------|
| | Édifice culturel | | Porte | | Moulin |
| | Congrégation religieuse | | Équipement | | Manufacture/industrie |



La ville du XIX^{ème} se structure dans le prolongement des embellissements du XVIII^{ème} siècle. La structure globale de la ville est linéaire il s'agit d'une addition de plusieurs « villages-rues »

Ainsi les principaux faubourgs poursuivent leur expansion :

- Le faubourg Saint-Crépin se développe essentiellement à partir de la porte Saint-Crépin vers l'ouest à la manière d'un village-rue. La chapelle de la Madeleine (transformée en hôpital en 730) est utilisée en prison entre 1824 et 1852. (10 rue racine actuellement avec une école de musique)
- Le faubourg Saint-Martin présente une structure bâtie continue et linéaire constituée de petites maisons rurales.
- Enfin le bâti du faubourg de la Marne se concentre autour de la rue principale qui traverse l'île du nord au sud, actuelle rue Carnot.

La densification de Château-Thierry est visible sur le plan d'alignement de 1838. Les constructions, dans l'ancien bourg, remplissent les vides existants entre les rues principales et les limites périphériques jadis définis par les remparts, à l'exception des jardins privés en terrasses situés entre les maisons et le château.

Les remparts de l'ancien château sont écrêtés. Seules les parties ouest du rempart sud, la portes Saint-Pierre et la porte Saint-Jean subsistent, encore aujourd'hui.

Au nord du château, l'ancien parc est loti, en 1834 par le cimetière communal, puis par des opérations d'habitat à partir de 1845.

Dans le centre de la ville, la place du marché, qui préfigure l'actuelle place de l'Hôtel ville, est agrandie. L'ancienne halle est démolie et un nouveau marché est édifié plus à l'ouest.

Un nouvel Hôtel de ville est implanté en 1893. Il remplace la mairie du XVI^{ème} siècle qui occupait la façade orientale de l'ancienne place du marché.

La ville se développe également vers le nord, avec le lotissement de la route de Soissons et avec la construction

de villas et demeures bourgeoises.

Ce développement démarre au sud de l'avenue, à partir de la Marne, où est implanté, en 1843 le nouveau palais de justice, sur l'emprise de l'ancien champ de mars.

Il se poursuit en 1852 avec la construction de la prison, édifice en croix, représentatif de l'architecture carcérale de l'époque.

Le long de la Marne, quelques décennies plus tard, de belles demeures bourgeoises s'implantent sur la façade nord de la place des États-Unis.

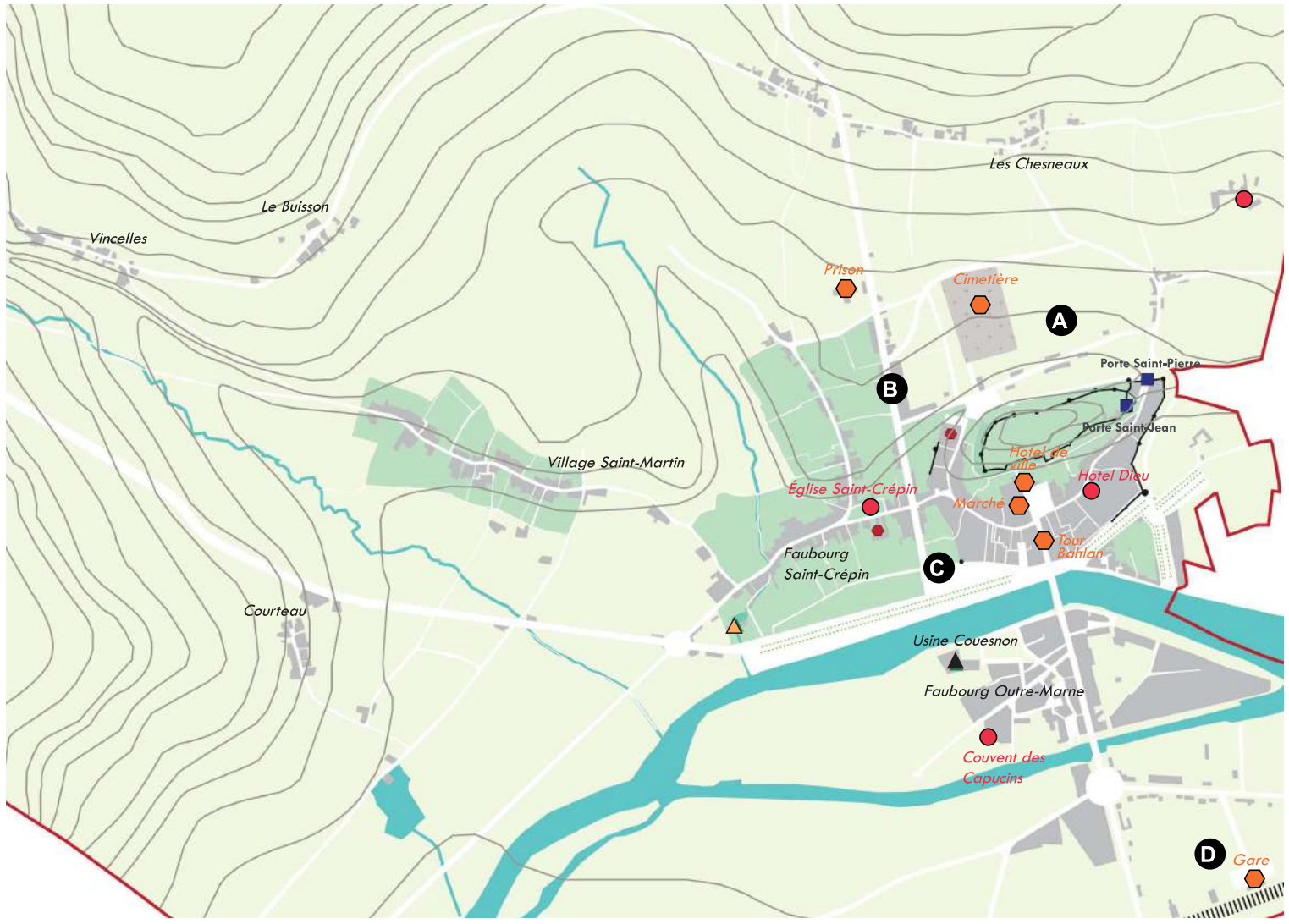
À partir de 1859, un nouveau quartier se développe au sud de la fausse Marne, avec l'arrivée du chemin de fer et l'implantation de la gare. Un nouveau quartier bourgeois voit le jour, avec la construction de maisons cossues, le long de l'avenue de la République et de l'avenue Wilson.

En 1855, l'usine Couesnon, spécialisée dans la fabrication d'instruments de musique, s'installe sur l'île.

En 1871, un des mails devient le jardin des Petits prés, jardin à l'anglaise

Sources

Cadastre Napoléonien et plan d'alignement de 1838



LÉGENDE

| | | |
|-------------------------|------------|-----------------------|
| Édifice culturel | Porte | Moulin |
| Congrégation religieuse | Équipement | Manufacture/industrie |

- A** Lotissement parc du château
- B** Lotissement avenue de Soissons
- C** Place des États-Unis
- D** Quartier de la gare



La ville avant la première guerre mondiale :

Dans la continuité de la fin du 19^e.

Au tout début de ce siècle, la place de l'hôtel de ville poursuit son aménagement avec la construction d'un théâtre à l'italienne de style Art Déco.

Avant le développement du XX^{ème} siècle, les îlots du bourg et des faubourg étaient rarement fermés et la plupart de ces jardins s'ouvrait encore sur les champs et les vergers. Ceux-ci formaient ainsi comme des « coulées vertes » pénétrant dans l'agglomération, plus particulièrement le long des rues des Praillons et du Bascon, le long desquels se développaient des dizaines de parcelles rurales. La relation entre la campagne et le domaine bâti était alors très forte.

La première partie du XX^{ème} siècle voit le développement et l'extension des hameaux viticoles ainsi que des coteaux nord : les Chesneaux, Le Buisson, Vincelles et Courteau.

La ville entre les 2 guerres:

La 1^{ère} et la 2nde guerre mondiale font de nombreux dégâts dans Château-Thierry.

Certains quartiers, ainsi que le pont, sont détruits, particulièrement :

- Entre la place de l'Hôtel de ville et le pont sur la Marne.
- Le long de l'avenue Carnot

Ils sont reconstruits à la fin des années 40.

Le pont est reconstruit après la guerre.

1950-2000 – L'apparition de nouveaux quartiers

Lors de la seconde partie du XX^{ème} siècle, on observe une très forte densification de la périphérie avec le lotissement des espaces ruraux.

Tout d'abord par la construction de logements collectifs : la cité Blanchard, la cité Les Vaucrises, en 1967 puis la cité les Hérissons. Cette dernière est localisée au centre de la "coulée verte" se situant entre le ru des Praillons et le ru du Bascon.

Puis à travers la construction de logement individuel de type pavillon le long des grands axes : avenue de Paris, avenue d'Essômes, rue de la mare Aubry ainsi que le long des rues qui leur sont perpendiculaires vers l'ouest. La zone Est des Chesneaux et la rue du Buisson sont également concernées par cette densification.

Du logement pavillonnaire est également construit autour des logements collectifs de la cité Blanchard.

Enfin, des lotissements linéaires occupent les dernières parcelles rurales le long du ru des Praillons.

La seconde partie du XX^{ème} siècle voit également la construction d'équipements publics tels que le lycée Jean de la Fontaine, le Gymnase Pierre Cassin.

Des établissements industriels s'implantent dans le faubourg de la Marne, au sud-ouest de la ville.

Ce qui caractérisait donc la ville de Château-Thierry, à savoir, la présence significative des parcelles rurales à l'intérieur de la ville, est sérieusement remis en cause par cette densification rampante de la campagne périphérique.

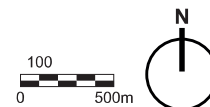
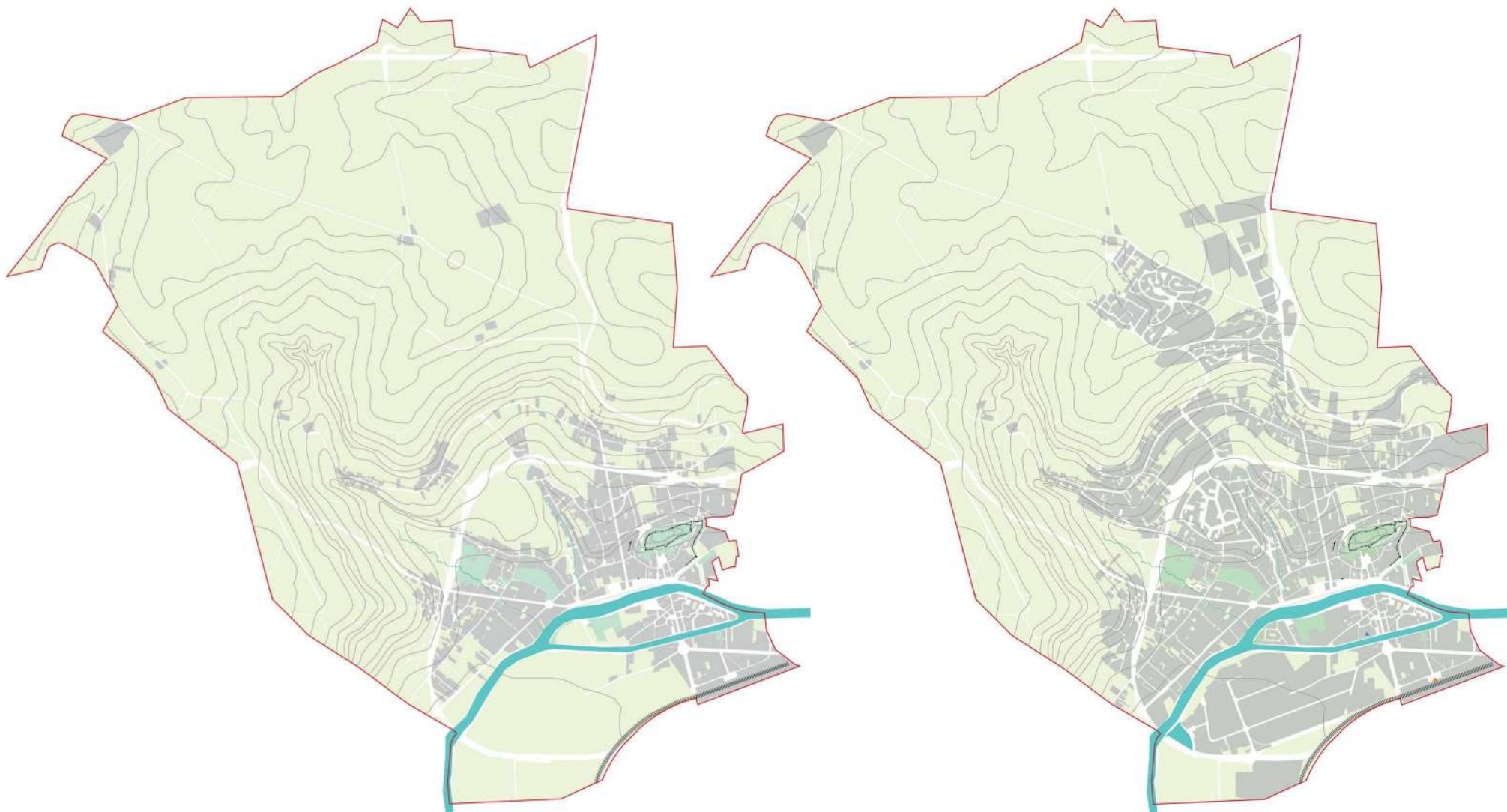
On peut également remarquer l'évolution des espaces publics qui deviennent des parcs de stationnement.

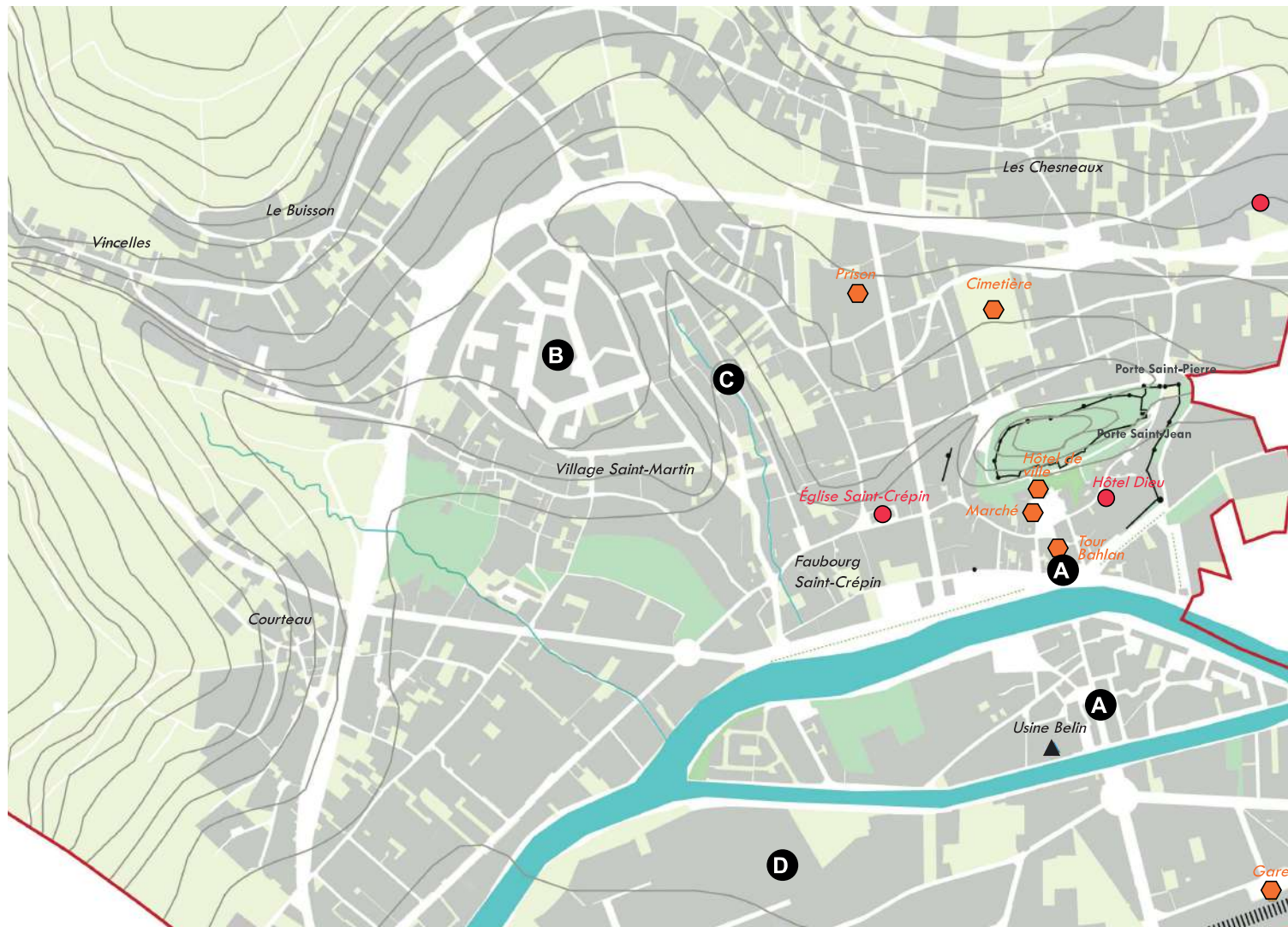
Évolution de la commune au cours du XX^e siècle

La commune de Château-Thierry en 1950



La commune de Château-Thierry en 2020



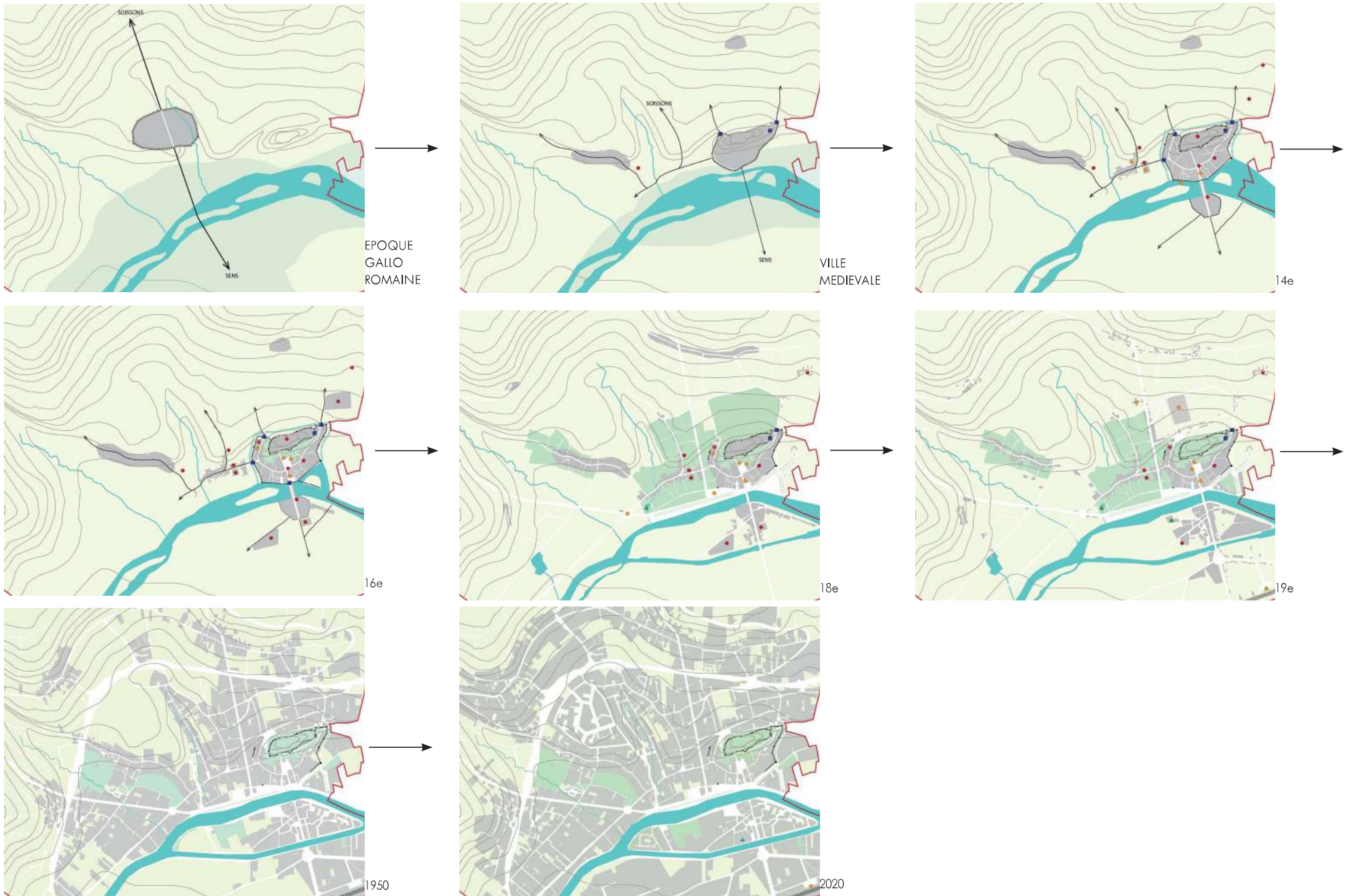


- A** Reconstruction des îlots après-guerre
- B** Logement collectif
- C** Logement pavillonnaire
- D** Zone industrielle

| LÉGENDE | | |
|--|--|--|
| ● Édifice culturel | ■ Porte | ▲ Moulin |
| ◆ Congrégation religieuse | ⬡ Équipement | ▲ Manufacture / Industrie |



VIII. SYNTHÈSE ÉVOLUTION DE LA VILLE



2. ANALYSE URBAINE

La conservation et la mise en valeur du patrimoine requièrent non seulement une prise en compte des monuments et des bâtiments remarquables, mais aussi la reconnaissance de la valeur du contexte où ils se situent. En milieu traditionnel, un bâtiment ne prend toute sa signification que par rapport au tissu urbain dans lequel il s'insère.

D'autre part, même en l'absence de toute architecture monumentale, il existe des ensembles urbains qui s'imposent par leur cohérence et leur unité plus que par l'originalité de certains de leurs composants.

Il paraît donc nécessaire de dégager des principes d'analyse qui mettent en évidence non seulement la richesse du "vocabulaire" urbain (c'est-à-dire les divers types de constructions, de rues, de places, etc), mais aussi la richesse de la "syntaxe" urbaine.

En effet, la qualité et la diversité des tissus urbains découlent directement des modes spécifiques de combinaison des espaces et des formes construites.

Ainsi, la formulation d'une méthode d'analyse morphologique du tissu urbain permet de révéler les qualités d'un quartier ou d'une rue et d'orienter les opérations de conservation et de mise en valeur, en servant d'instrument pour délimiter les secteurs d'intervention et pour définir les règles auxquelles de telles interventions doivent être soumises.

L'intérêt d'une telle approche est qu'elle permet d'appréhender la place et le rôle exacts de tel ou tel composant du tissu urbain, d'en apprécier le côté banal ou exceptionnel, le côté signifiant ou insignifiant.

La suppression ou la construction d'un seul bâtiment peut perturber la cohérence générale d'un système ; il importe donc de savoir dans quelles conditions il est possible d'ajouter des éléments à la forme urbaine ou d'en retrancher sans trahir sa personnalité, dans quelles limites il est possible de faire évoluer le visage d'un quartier sans le défigurer.

Mais l'intérêt de ce type d'analyse est surtout d'explicitier les relations entre les différents niveaux d'organisation du tissu urbain, de dégager les rapports contradictoires ou convergents qui s'établissent entre les formes des rues, des bâtiments et des parcelles. Les éléments de la ville ne sont pas simplement ajoutés les uns aux autres, ils sont intégrés les uns aux autres.

I. LE RESEAU VIAIRE

La ville de Château-Thierry dispose d'une morphologie urbaine propre aux villages rue.

La ville s'est développée le long des axes de communication sans réelle densification. Le parcellaire est généralement structuré perpendiculairement à la rue et constitué de longues bandes étroites, de la largeur de l'habitation. L'absence de centralité illustre cette organisation urbaine.

Le réseau viaire est alors hiérarchisé. Les grands axes permettent de traverser la cité et des axes secondaires irriguent et favorisent les déplacements à l'intérieur des îlots bâtis.



Le cadastre napoléonien illustre bien comment la cité s'est développée originellement sous forme d'îlots compacts.

Le bâti est jointif et construit à la rue. Un alignement urbain dense et compact souligne alors le réseau viaire.



Extrait du plan du cadastre napoléonien
(première moitié du 19^{ème} siècle)

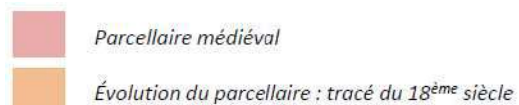
II. LE PARCELLAIRE

À l'intérieur de la ville médiévale, les parcelles sont compactes et souvent profondes. Elles ne disposent pas d'une forme précise. La parcelle est bâtie sur l'avant et à l'arrière on retrouve un espace dédié au jardin.

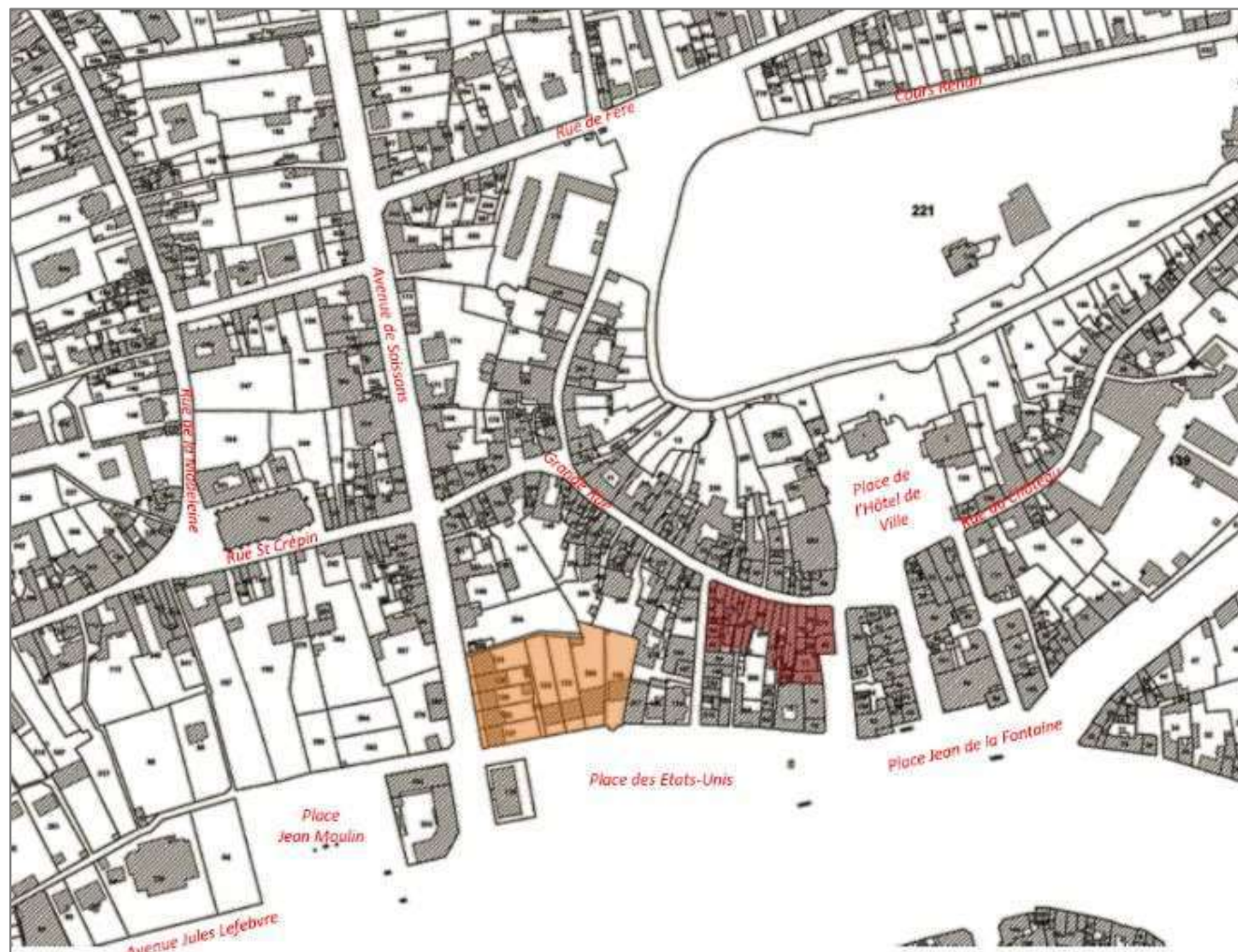
Le long des faubourgs, la manière d'habiter est différente et témoigne d'une autre époque. Le cadastre actuel permet aisément de lire l'évolution urbaine de la cité car le parcellaire évolue distinctement.

Les parcelles sont beaucoup plus grandes et sont organisées en lanière. Cela leur permet souvent de disposer d'un double accès.

Le bâti n'est plus systématiquement aligné à la rue ; lorsque ce n'est pas le cas, c'est une clôture bâtie qui assure l'alignement.



Extrait du cadastre (www.geoportail.fr)
Source : diagnostic AVAP – U2a



III. LE PAYSAGE URBAIN

Le paysage urbain est un produit culturel formé sous l'influence de l'environnement. En d'autres termes, le paysage urbain se définit comme étant la compréhension de notre environnement qui se forme par les traces de l'homme et de sa vie dans la nature.

Le paysage urbain de Château-Thierry se caractérise par son maillage urbain dense, ses places, les grandes avenues, les perspectives urbaines, la continuité du bâti assurée par les clôtures...

Ces caractéristiques urbaines permettent de définir ce qui fait patrimoine « urbain » à Château-Thierry.



L'implantation du site originel de Château-Thierry en fond de vallon engendre des perspectives urbaines très profondes qui ne semblent être arrêtées que par le relief des coteaux.



Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

Le paysage urbain est façonné par des alignements bâtis relativement homogènes et denses.



Au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre-ville, la perspective urbaine est alors assurée par les murs de clôture et les arbres à hautes tiges permettent de conserver une certaine densité du bâti que l'on trouve en centre ancien.



Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

Les sentes piétonnes du centre ancien

Le centre ancien de Château-Thierry est constitué d'une trame viaire composée de nombreux passages permettant de traverser les îlots construits. Ces sentes sont d'anciens chemins de circulation déjà présents sur le cadastre napoléonien.



Extrait du plan du cadastre napoléonien (première moitié du 19^{ème} siècle) Source : service patrimoine de la Ville



Le centre ancien de Château-Thierry est constitué d'une trame viaire composée de nombreux passages permettant de traverser les îlots construits.





Les places

Château-Thierry dispose de nombreuses places, lieux de centralité et de rencontre des quartiers anciens. Ces places sont de taille monumentale et désormais investies en parking.



3. ANALYSE ARCHITECTURALE

I. LA VILLE

L'analyse architecturale de la ville de Château-Thierry ne peut être dissociée de son évolution géographique, économique et historique.

Le diagnostic architectural réalisé dans le cadre de l'élaboration de la ZPPAUP est précis, qualitatif et se fonde sur l'analyse des typologies et des éléments architecturaux.

Le présent chapitre reprend les éléments de cette analyse en y intégrant les mises à jour nécessaires.

La cartographie inhérente à la classification des bâtiments a été conservée et intégrée au présent document.

Jusqu'au 19^{ème} siècle, la ville connaît une forte croissance et se développe rapidement. On note ainsi une augmentation des constructions, surtout au 19^{ème} siècle durant lequel plus de 500 maisons sont bâties.

Il ne reste que très peu d'exemples de constructions datant de l'époque médiévale qui n'ont pas été remaniés ou transformés. Quelques éléments architecturaux, tels que les meneaux et traverses, les escaliers hors œuvres ou les galeries témoignent de cette période.

A partir du 16^{ème} siècle, de grands hôtels particuliers sont bâtis pour des magistrats, notamment rues du Château et des Cordeliers.

Avec le 19^{ème} siècle apparaît la maison classique qui se distingue des constructions précédentes par leur implantation en retrait, leur volume ainsi que par la régularité de la composition. Plus tard, d'autres courants architecturaux feront leur apparition, laissant la rigueur du classicisme au profit de styles plus fantaisistes tels que le style néo-gothique ou néo-renaissance. Avec l'apparition de nouveaux matériaux, on assiste au foisonnement des modénatures et à la construction de nouvelles demeures s'inspirant de l'architecture balnéaire ou orientaliste.



Détail de construction Place des Etats-Unis



Passage Eglise Saint-Crépin



Vue sur une maison située rue des Minimes

A la fin du 19^{ème} siècle, début du 20^{ème}, sont construits des cités ouvrières ou des lotissements ouvriers, lesquels participent à la qualité architecturale de la ville et témoignent des activités passées. Il ne reste que peu d'usines attestant de cette époque. La sucrerie ayant disparue, l'exemple le plus intéressant reste celui de l'usine Belin datant de 1931, construite en béton armé et dont les lignes résolument modernes sont représentatives d'un courant architectural majeur du début du 20^{ème} siècle.

Après la Seconde Guerre Mondiale, la pénurie de logements nécessite la réalisation d'habitat à loyer modéré. Les maisons les plus intéressantes forment des ensembles cohérents. Elles sont réalisées en pierres de pays. Les façades sont soignées et participent à la qualité urbaine.

A partir des années 1950-1960, des maisons en rupture avec l'architecture et l'urbanisme traditionnels font leur apparition. Cette mouvance perdure encore aujourd'hui au travers d'exemples de lotissements ou d'habitat groupé.

Depuis les années 2000, la ville de Château-Thierry a su intégrer dans son tissu urbain et architectural des constructions contemporaines, qu'elles soient liées à l'habitat privé ou aux constructions publiques. On trouve ainsi de très bons exemples de réalisations au cœur du tissu urbain « médiéval », rue Saint-Crépin, près de l'église, ou au bord de la Marne, avec le gymnase nautique.

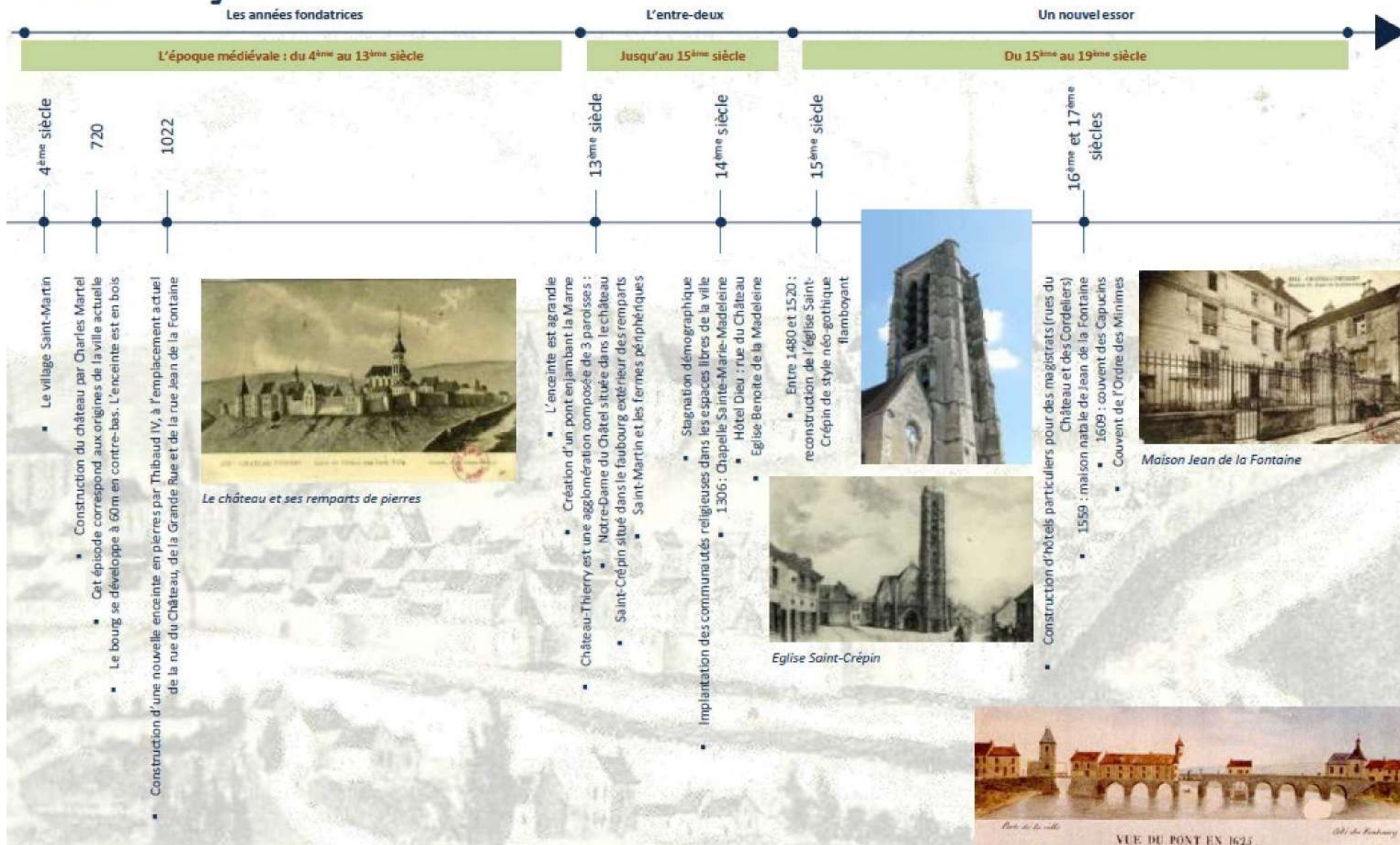
Usine Belin



La sucrerie



Histoire architecturale de chateau thierry



Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Histoire architecturale de chateau thierry

Château-Thierry

Un nouvel essor

Du 15^{ème} au 19^{ème} siècle

18^{ème} siècle



Collège Jean de la Fontaine ancien couvent des Capucins

- Construction des remparts autour du bourg et du château
- Extension du faubourg de la Marne sur toute l'île
- Au milieu du 18^{ème} siècle : reconstruction du pont
- A partir de la seconde moitié du 18^{ème} siècle : démolition des remparts à l'exception de ceux qui ceinturent le château et de ceux situés à l'est, en contre-bas de la rue du Château
- Transformation des Fossés en espaces plantés
- Disparition des églises Notre-Dame et Saint-Martin
- 1768 : reconstruction du pont de la Marne



Le pont de la Marne reconstruit



Ruines de l'église Saint-Martin



Vues sur les Remparts

Histoire architecturale de chateau thierry

Un nouvel essor

Château-Thierry

L'éclatement de la ville au cours du 20^{ème} siècle

Du 15^{ème} au 19^{ème} siècle

Durant la seconde moitié du 20^{ème}

1^{ère} moitié du 19^{ème} siècle

2^{ème} moitié du 19^{ème} siècle

La 1^{ère} moitié du 20^{ème} siècle

La 2^{ème} moitié du 20^{ème} siècle



- Au nord, construction de maisons populaires sur 2 étages qui forment un front continu
- Grande Rue : maisons d'artisans et de commerçants
- Le long de la rue Saint-Martin : construction de demeures bourgeoises avec jardins qui donnent sur le fleuve
- A l'ouest : présence d'hôtels destinés aux voyageurs
- Construction d'un nouveau marché renforçant la centralité de la place
- Construction de maisons bourgeoises situées le long de la route de Soissons
- 1843 : construction du palais de justice de style néo-classique Place des Etats-Unis et des demeures bourgeoises situées sur la place
- 1852 : construction de la prison panoptique de style néo-classique



1849 : la gare



1811 : La sucrerie

- 1859 : construction de la gare et développement d'un nouveau quartier au sud de la Fausse marne : maisons individuelles et industrielles. Les maisons sont des demeures bourgeoises de style néo-classique ou pittoresque emprunté de modèles architecturaux issus d'autres régions
- Apparition de nouveaux matériaux : meublures, briques vernissées, etc.
- 1893 : construction de la nouvelle mairie de style néo-classique, issu des hôtels de ville parisiens
- Dans les années qui suivent, construction du théâtre : renforcement de la centralité de la place



Cité ouvrière rue du Parc



1893 : l'hôtel de Ville

- La 1^{ère} et la 2^{ème} Guerre Mondiale endommageront de nombreux quartiers de la ville qui disparaîtront et seront totalement reconstruits, notamment les édifices situés entre la place de l'hôtel de Ville et le pont de la Mame ainsi que ceux situés le long de l'avenue Carnot. Leur reconstruction date des années 1940



1931 : l'usine Belin

- Construction de logements collectifs : la cité Blanchard, les quartiers des Vaucrises et des Hérissons
- Construction de pavillons le long de l'avenue de Paris, de l'Essômes et tout autour de la ville
- Nouveaux équipements publics : lycée Jean de la Fontaine, cité technique des Chesneaux
- Nouveaux établissements industriels entre la Fausse Mame et la voie express

II. LES INVENTAIRES ET PROTECTIONS

1. LES PROTECTIONS PATRIMONIALES

a. Les monuments historiques

| | | | |
|--|---------------------------|--------------|------|
| Les ruines de l'ancien château et la butte | | MH - classé | 1932 |
| Porte Saint Pierre | | MH - classé | 1993 |
| Porte Saint Jean | | MH - classé | 1921 |
| Les ancien remparts | Rue de la Barre | MH - inscrit | 1927 |
| L'église Saint Crépin | Rue Saint Crépin | MH - classé | 1957 |
| La Maison Jean de la Fontaine | Rue Jean de LaFontaine | MH - classé | 1910 |
| Hôtel de ville | Place de l'hôtel de ville | MH - inscrit | 2005 |
| Couvent des Capucins | Rue Paul Doucet | MH - inscrit | 1998 |
| La tour Balhan | Rue du général de Gaulle | MH - inscrit | 1926 |
| Hôtel | 68 rue Saint Martin | MH - inscrit | 1943 |
| Hôtel particulier | 10 rue Saint Martin | MH - inscrit | 1996 |
| Hôtel Dieu | 11 rue du Château | MH - inscrit | 2007 |
| Temple protestant dite église évangélique | Place de l'hôtel de ville | MH - inscrit | 2003 |
| Monument américain de la côte 204 | | MH - inscrit | 2018 |

en bleu : édifice protégé au titre des MH après la ZPPAUP



1 - Les ruines de l'ancien château et la butte

Classés MH par arrêté du 2 août 1932.

De l'important château du 13^{ème} siècle, il ne subsiste plus aujourd'hui que les ouvrages avancés. Le donjon lui-même avait été détruit dès le 15^{ème} siècle.



2 - Porte Saint-Pierre

Classée MH le 3 décembre 1993.

Elément des remparts médiévaux de la ville. Amorces de voûtes conservées dans les salles du rez-de-chaussée. Tout le reste a été transformé à l'époque moderne.



3 - Porte Saint-Jean

Classée MH le 22 octobre 1921.

Vestiges de l'enceinte médiévale.

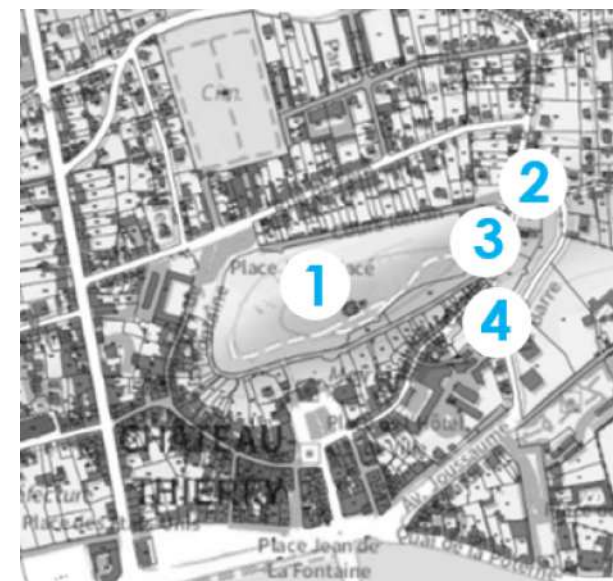


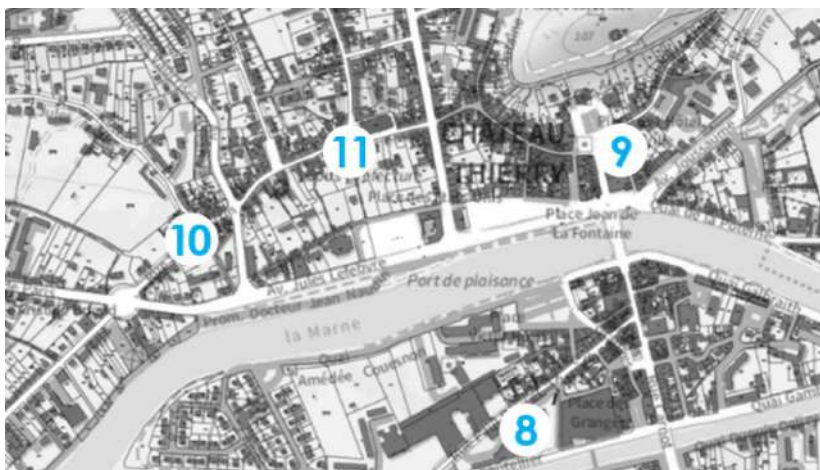
4 - Les anciens remparts

Rue de la Barre

Inscription MH par arrêté du 19 mai 1927.

Ces fragments de l'enceinte médiévale de la ville sont à rapprocher des portes Saint-Jean et Saint-Pierre et des restes du vieux château.





8 - Couvent des Capucins

Rue Paul Doucet

Inscrit MH le 27 décembre 1988

Construit par l'architecte Philippe Jolivald. Plan en U, une chapelle et deux bâtiments rectangulaires autour d'une cour. Deux pavillons d'entrée de plan circulaire. Ces bâtiments anciens, par ailleurs fort menacés par des projets de rénovation du collège qui occupe les lieux, sont évocateurs d'une page de l'histoire castrothéodoricienne (fondation par le comte de Saint-Pol, dont le cœur est inhumé dans la chapelle). Sa valeur architecturale modeste n'exclut en rien sa valeur de témoignage historique et archéologique (ensemble conventuel post-tridentin).



9 - La tour Balhan

Rue du Général de Gaulle

Inscrite MH le 2 décembre 1926

Bâtie à la fin du 15e siècle, la tour Balhan servit longtemps de beffroi grâce à la cloche que Jehan de Balehan, maître du grenier à sel, y fit suspendre. Le monument dans la salle haute voûtée sur croisée d'ogives aurait servi de chapelle jusqu'à la fin du 17e siècle.



10 - Hôtel

68 rue Saint-Martin

Inscrit MH le 11 juin 1943

La rue Saint-Martin qui constituait autrefois le faubourg de la ville comporte encore d'assez nombreuses maisons du 18e siècle qui lui donne un grand caractère. L'hôtel dont il est ici question en fait partie.

11 - Hôtel particulier

10 rue Saint-Martin

Inscrit MH le 2 février 1996

Immeuble du milieu du 18e siècle agrandi au milieu du 19e siècle (sur rue avec l'immeuble 8, rue Saint-Martin, et sur cour par deux ailes en retour).



12 - L'Hôtel Dieu

11 rue du Château

Inscrit MH le 26 janvier 2007

Fondation royale, l'Hôtel-Dieu de Château-Thierry a été créé en 1304 par Jeanne de Navarre, épouse de Philippe IV le Bel, et dirigé par une communauté de religieuses.

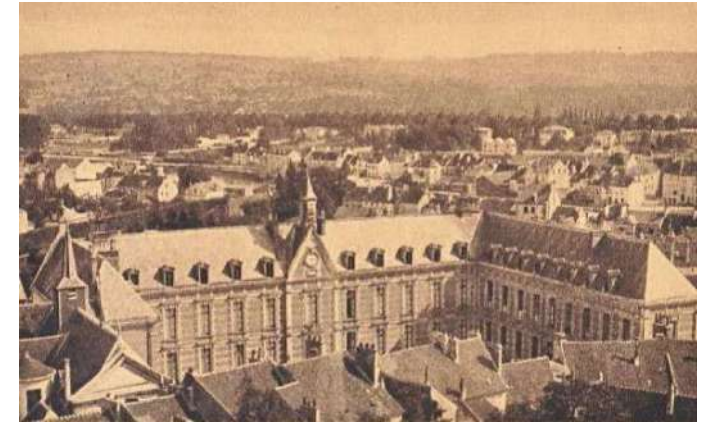
Pauvres, pèlerins, vieillards et malades venaient trouver refuge dans cet Hôtel-Dieu où ils étaient lavés, nourris et soignés.

Après avoir traversé les siècles et affronté de rudes épreuves, l'établissement va connaître son âge d'or à la fin du règne de Louis XIV grâce aux largesses de généreux mécènes qui le dotent de somptueux objets d'art.

Au 19^{ème} puis au 20^{ème} siècle, l'hôpital prend de l'importance et devient "Hospices Civils" puis "Hôpital Général". Les œuvres d'art, qui pour partie étaient jusqu'alors placées dans les salles des pauvres, trouvent refuge dans les greniers où elles tombent peu à peu dans l'oubli.

Lorsque l'Hôpital quitte les locaux de l'Hôtel-Dieu en 1982, les œuvres sont redécouvertes, restaurées puis présentées dans les salles réaménagées de l'ancien hôpital.

La partie ancienne correspond aux bâtiments de la communauté religieuse du 17^{ème} siècle (chapelle, sacristie, pièces d'habitation, couloirs et escaliers). Le nouvel hôtel-Dieu date de 1876.



13 - Temple protestant dite église évangélique

Place de l'Hôtel de Ville

Inscrit MH le 9 avril 2003

Edifice élevé au lendemain de la Grande Guerre, de 1922 à 1924, grâce à des fonds rassemblés aux Etats-Unis, sur le modèle d'un temple américain, par les architectes Paul-Philippe Cret et Chauquet. Les décors intérieurs, dont les vitraux, ont été réalisés sur cartons par Burnand, artiste suisse. Un autre artiste suisse, Henri Vallette, a sculpté le tympan. Ce monument fait partie des édifices commémoratifs érigés en France par les Américains pour rappeler leur engagement dans la Première guerre mondiale. Le mobilier, de style néo-gothique, est contemporain de la construction, et a été offert par les familles ou paroisses de soldats américains tombés au front.



14 - Monument américain de la Côte 204

Source : Ville de Château-Thierry



Un peu d'histoire...

Entre les mois de mai et juin 1918, l'armée allemande lance une vaste offensive sur la Marne, c'est la « seconde bataille de la Marne ». Les troupes allemandes attaquent et s'emparent sans coup férir de nombreuses localités évacuées par la presque totalité de leurs habitants avant d'atteindre finalement la Marne en juin 1918...

Les pertes subies par les troupes alliées engagées dans les combats sont immenses. Les hôpitaux militaires débordent de blessés de tout genre. Toute la région est dévastée, le centre-ville et les différents quartiers (Courteau, Saint-Martin, Vincelles...) de Château-Thierry sont pilonnés par l'artillerie puis dévastés par les combats de rues.

Essômes-sur-Marne (Sud de Château-Thierry) et ses hameaux, Boursches, Brasles et tous les villages environnants sont transformés en champ de ruines. Beaucoup de valeureux soldats américains (les *summys*) sont victimes des combats.

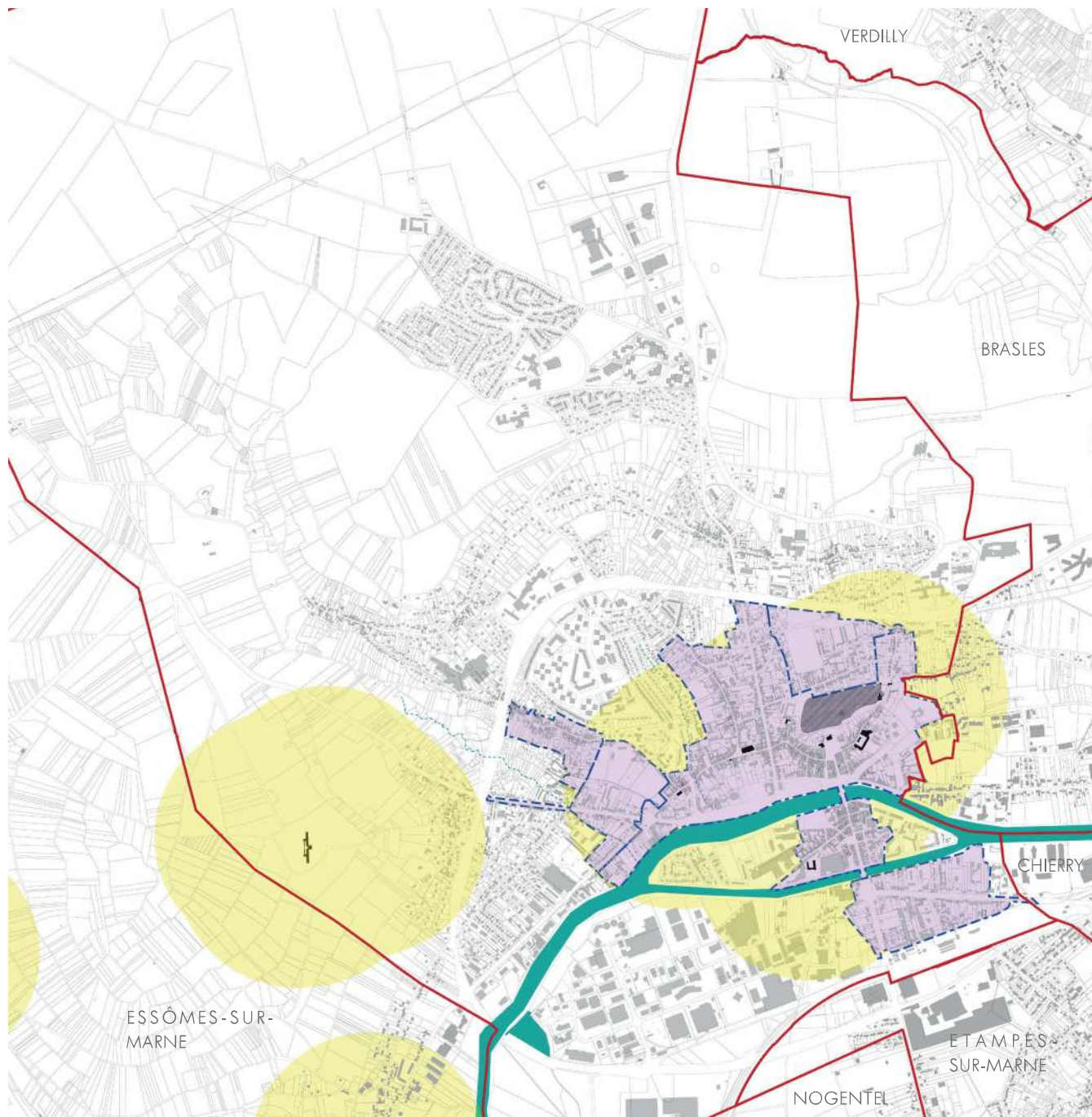
Le monument et son histoire ...

Peu de temps après la guerre, les autorités américaines décident la construction d'un grand monument commémoratif dans la région de Château-Thierry. Le site choisi est la Côte 204 où se déroulèrent de violents combats en juillet 1918. Ce site, très visible, domine la vallée de la Marne et l'agglomération. De plus, c'est à cet endroit qu'a eu lieu, le 18 juillet 1920, la cérémonie de remise de la Croix de la Légion d'Honneur à la ville de Château-Thierry.

Le projet est confié à l'architecte franco-américain, Paul (Philippe) Cret (né à Lyon le 21.10.1876 et mort à Philadelphie le 8.09.1945). Il crée une immense colonnade double à la fois sobre et imposante implantée sur une majestueuse terrasse paysagère. Deux statues colossales, la France et l'Amérique main dans la main et l'aigle des USA occupent les faces Est et Ouest du monument. Des inscriptions en anglais et en français évoquent les différents combats et rendent hommage aux soldats américains tombés pendant la guerre.

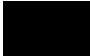





2. LA ZPPAUP



PROTECTIONS PATRIMONIALES

Repérage des monuments historiques classés et inscrits

-  Monuments Historiques classés (5) et inscrits (9)
-  Périmètre de protection des Monuments Historiques
-  Limites communales
-  Périmètre de la ZPPAUP



3. LES INVENTAIRES PATRIMONIAUX

a. Les immeubles repérés par l'inventaire en 1993

La base pop du ministère de la culture a répertorié différents édifices, sur la base d'un inventaire réalisé à partir de 1993. Cette étude avait été menée par l'Inventaire général de Picardie, par Aline Magnien et Xavier de Massary. 1391 édifices avaient été repérés et 70 édifices étudiés.

La liste suivante fait état des principaux édifices repérés.

Certains ont malheureusement disparus.

| | | | |
|---|---|----------------------|------------------------|
| Maison | rue Léon Lhermitte | | ancienne gare |
| Cimetière et logement du gardien | 2 rue du cimetière | 1834 | ancien parc du château |
| Hôtel Sous préfecture | 28 rue Saint Crépin | 18e (et fin 19e) | |
| Banque de France | 32 rue Carnot | 1925 | |
| Hôtel de voyageurs (maison franco-américaine) | 2 place des Etats Unis | 19e et 1920 | détruit |
| Maison | 13 rue Charles Martel | limite 18e/19e | hameau des Chesneaux |
| Couvent Bleu (celestines) | rue des Chesneaux | 1845 | détruit |
| Jardin d'agrément | 16 rue Jules Maciet | 1875-1925 | |
| Maison | 1 avenue Wilson | 1875/1925 | |
| Maison | 24 avenue de Paris | 1842 | |
| Maison | 2 rue Malezieux-Mercier | limite 18e/19e | |
| Maison | 9 rue Léon Lhermitte | 1900-1925 | |
| Maison | 35 Grande rue | 16e avec remaniments | escalier hors oeuvre |
| Maison | 20 avenue d'Essômes | limite 19e/20e | |
| Maison | 7 avenue d'Essômes | 3e quart 19e | |
| Maison | 28bis avenue de Paris | 1925-1950 | |
| Maison | 14 rue de la Mare Aubry | 1922 | |
| Maison | 7 avenue Joussaume-Latour | 1846 | |
| Hotel, Immeuble | 16, 18 avenue de Soissons, rue Saint crépin | limite 18e/19e | |
| Maison | 4 rue de Vincelles | limite 18e/19e | très remanié fin 20e |
| Maison | 40,42 rue du village saint martin | limite 18e/19e | |
| Maison de Maraîcher | 15 avenue de Paris | limite 18e/19e | détruit |



20 avenue d'Essômes



4 rue de Vincelles

| | | | |
|------------------------------|-----------------------------------|----------------|---------------------------------|
| Maison | 7 avenue de Montmirail | 1825-1850 | |
| Maison | 17,19 rue des Granges | limite 18e/19e | |
| Maison | 38 rue du Château | 15e / 16 e | cave voutées |
| Maison | 13 rue du Château | 2e quart 17e | escalier hors oeuvre |
| Hôtel | 10 rue Jean de La Fontaine | 18e | |
| Hôtel | 9 rue Jean de La Fontaine | limite 17e/18e | |
| Hôtel | 32 rue du Château | 16e | déclassé - en ruine |
| Hôtel | 10 rue du Château | limite 17e/18e | |
| École primaire | 2 place Thiers | 1883 | |
| Maison | 22 rue du patis saint martin | limite 17e/18e | |
| Maison | 41 rue Paul Doucet | limite 18e/19e | |
| Maison | 11 quai de la poterne | 1825-1850 | |
| Maison | 34 avenue de la République | 1825-1850 | |
| Maison | 36 avenue de Soissons | 1825-1850 | |
| Maison | 38 bis avenue de Soissons | limite 18e/19e | |
| Immeuble à appartements | 16,18 rue Vallée | 1825-1850 | rue percée en 1840 |
| Maison Chopin | 5 quai Galbraith | 1850-1875 | |
| Immeuble - Caisse d'Epargne | 41 rue de Soissons, 1 rue Fère | 1938 | |
| Biscuiterie | 3 quai Coutellier | 1931 | |
| Ecole primaire | 19 ter rue Maciet | 1934 | |
| Hôtel | 32 rue Saint Martin | 18e | |
| Maison | 15 avenue d'Essômes | limite 19e/20e | |
| Maison | 6 place des Etats unis | 1889 | néogothique |
| Maison | 16,20 rue du faubourg de la Barre | limite 18e/19e | |
| Maison | 14 grande rue | limite 16e/17e | |
| Maison | 62 grande rue | limite 16e/17e | escalier hors oeuvre avec le 60 |
| Jardin de la sous-préfecture | 28 rue Saint Crépin | | |
| Ferme | 35 rue du Village Saint Martin | limite 17e/18e | |
| Ferme | 15 rue des petits champs | 1825-1850 | |
| Maison d'ouvrier | 12 à 24 avenue de Montmirail | limite 19e/20e | |
| Hotel | 33bis rue du Château | 15e/16e | |
| Maison | 1 rue de la Mare d'Aubry | 1911 | |



17,19 rue des granges



15 avenue d'Essômes

| | | | |
|--|---|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Maison | 14 avenue Joussaume Latour | 1825-1850 | sur les anciens remparts détruit |
| Bureau d'octroi | 19bis rue Jules Maciet | limite 18e/19e | |
| Maison | 50 rue du village saint Martin | 13e/14e et 16e | |
| Couvent des cordeliers | 14 rue Jean de la Fontaine | 15e (détruit) 17e | |
| Prison | 54 avenue de Soisson | 1853 | |
| Ecole | 6 rue de la Madeleine | 1828 et 1866 | |
| Théâtre - Cinéma | place de l'hotel de ville | 1899 | |
| Arquebuse - Maison | 1 place du jeu de paume | 1837 | ex édifice sportif - détruit |
| Hôtel Chancellerie | 12 rue du Château | 1559 | |
| Hôtel | 17 rue du Château | 16e et 18e | |
| Hôtel | 33 rue du Château | milieu 17e | |
| Maison | 64 rue de Fère | 1900-1925 | |
| Maison | 1 rue Lefevre Maugras | 1850 | |
| Maison | 10 rue Malezieux Mercier | limite 18e/19e | |
| Maison | 17 rue Saint Crépin | 16e | détruit |
| Maison | 70 avenue de Soissons | 1825-1850 | |
| Cité ouvrière | rue du parc | limite 19e/20e | |
| Chapelle Sainte Marie Madeleine et prison | 7 rue de la Madeleine et 14 rue Racine | 1306 et 1825 | |
| Couvent de Minimes | rue Saint Crépin | 1er quart 17e | |
| Palais de justice | 12 place des Etats-Unis | 1843 | |
| Hospice | isolé | fondé au 13e - bâtiment ancien 17e | |
| Bains douches | 8 rue du château | 1923 | baie meneau inspiré 16e |
| Halle marché | place de l'hôtel de ville | 1928 | |
| Relais de poste | 71 à 79 rue Saint Martin | 18e | |
| Hôtel | 72 Grande rue | 17e | |
| Hôtel | 27,29 rue du Château | limite 16e/17e | |
| Maison | 10 rue du Buisson | limite 16e/17e | |
| Maison jumelé | 16 rue Emile Morlot | 1920 | |
| Maison | 10 place des Etats-Unis | 1875-1900 | |
| Maison | 60 rue de Fère | 1900-1925 | |



19 bis rue Jules Maciet



10 rue Malezieux Mercier

| | | | |
|----------------------------|---------------------------------|--------------------|----------------------|
| Maison | 4,6 rue Jean de la Fontaine | 16e (remaniée 19e) | |
| Maison | 24 rue Saint Martin | limite 18e/19e | |
| Maison | 38 avenue de Soissons | 1912 | |
| Maison | 9 rue de Vincelles | 17e/18e | |
| Ferme | 15 rue Pasteur | fin 18e/début 19e | |
| Ferme | 34 rue de Vincelles | limite 18e/19e | |
| Maison | 69 avenue de Soissons | 1933 | |
| Ferme | 26 rue de Vincelles | | |
| Maison | 66 rue de Fère | | |
| Maison | 17 avenue d'Essome | | |
| Maisons | 1 à 5 avenue de Soissons | | |
| Maison | 9 rue Saint Crépin | | escalier |
| Hôtel | 1 rue Jean de la Fontaine | | portail |
| Maison | 15 rue du château | | |
| Maison | 3 rue Jean de la Fontaine | | porte |
| Maison - ancien presbytère | 19 rue Saint-Crépin | | |
| Tourelle d'escalier | 56 rue du village saint -Martin | | |
| Maison | 12 avenue Joussaume Latour | | |
| Maison | 32 avenue de Soissons | | |
| Maison | 24 rue du Château | | Bas relief |
| Ferme | 8 rue Charles Martel | | |
| Maison | 36 avenue de la République | | |
| Maison | 17 rue Paul Doucet | | ancienne boulangerie |
| Maison | 68 grande rue | | |
| Maison | 16 rue du château | | |



69 avenue de Soissons



15 avenue Pasteur

4. LES INVENTAIRES ET PROTECTIONS ENVIRONNEMENTALES

Le territoire de Château-Thierry présente un périmètre d'inventaires de type ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique), faisant ressortir une richesse écologique de ce territoire concentrée sur la vallée de la Marne.

Les inventaires et protections écologiques ci-après présentés ont été établis sur la bases des données mises à disposition par la DREAL et le Géoportail.

Une zone Znieff se trouve en partie sur le territoire de Château Thierry.

- ZNIEFF 220120041 : RESEAU DE FRAYERES A BROCHET DE LA MARNE

Une partie de cette zone de protection se situe au sud-ouest de la commune de Château-Thierry.

DESCRIPTION

Le site se limite au lit mineur et aux berges de la Marne, sur neuf tronçons sélectionnés pour leur aptitude potentielle à accueillir des frayères à Brochet.

La zone concernée sur la commune est : 250 mètres de part et d'autre du pont de la N 3, à Château-Thierry ;

INTÉRÊT DES MILIEUX

- Milieux aquatiques diversifiés, avec des zones graveleuses non colmatées près des rives, en l'aval des ouvrages de retenue, favorables aux espèces rhéophiles (poissons et invertébrés).

- Aménagements favorables à la fraie du Brochet, dans les annexes encore fonctionnelles de la rivière.



Localisation de la ZNIEFF dans la commune

- Berges présentant de nombreuses caches pour les poissons.

INTERET DES ESPECES

Dans la Marne :

- la Bouvière (*Rhodeus sericeus* ssp. *amarus*), espèce vulnérable en France et inscrite à l'annexe II de la directive «Habitats» de l'Union Européenne ;

- le Brochet (*Esox lucius*), dont les populations sauvages sont vulnérables en France ;

- la Loche de rivière (*Cobitis taenia*), espèce vulnérable en France et inscrite à l'annexe II de la directive «Habitats» ;

- le Gomphus très commun (*Gomphus vulgatissimus*), libellule exceptionnelle en Picardie et dont les populations briardes comptent parmi les plus importantes de la région.

Dans les boisements qui bordent la rivière, on notera la Grive litorne (*Turdus pilaris*), nicheur assez rare en Picardie.

FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

- Bassin en conversion agricole : les versants ont été

massivement convertis en vignes et en cultures, plus sensibles à l'érosion.

La quantité de particules fines, transportées par les eaux de ruissellement, augmente.

- Pollution diffuse d'origines agricole et urbaine, accentuant les problèmes d'eutrophisation.

- Navigation importante sur la Marne, induisant un fort batillage qui dégrade les berges.

- Gestion des niveaux d'eau se faisant parfois au détriment des efforts entrepris en faveur du Brochet (basses de niveau entraînant la mise à découvert des pontes).

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

La zone comprend une succession de sites potentiels pour la reproduction du Brochet répartis en 9 tronçons sur l'ensemble du cours picard de la Marne. Les secteurs sont limités au lit mineur de la Marne et aux berges. En quelques endroits (Mont-Saint-Père, Gland,...), l'île formée par deux bras de la Marne est intégrée. Le choix des secteurs a été réalisé sur la base de la qualité des berges, de la connexion avec des zones humides annexes (bras-morts, tributaires) et de certains aménagements réalisés en faveur du Brochet.

5. REPÉRAGE DES ÉDIFICES EN PÉRILS

Plusieurs édifices, situés au coeur de la commune font l'objet de procédures de périls.

Arrêtés de péril ordinaire en cours

- 12 Grande Rue
- 14 Grande Rue
- 20-22 et 26 Grande Rue
- 58-60 Grande Rue
- 61 61 bis et 63 63 bis rue Saint Martin
- 67 rue Saint Martin

Arrêtés de péril imminent (en cours et non levés)

- 41 Grande Rue
- 17 Cour Charles Martel
- 38-40-42 rue Saint-Martin (péril imminent initial mais dossier particulier en cours)

La liste de édifices mis en péril sera mise à jour au fur et à mesure de la procédure.



L'étude de l'évolution historique de la ville nous a permis de classer les édifices les plus intéressants de la ville de Château-Thierry, sous différentes typologies bâties.

Ces dernières représentent 3 grandes étapes dans le développement de la ville :

- La ville enclose et les faubourgs anciens, du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècle
 - > La maison de ville
 - > La demeure de notable
 - > Les fermes
- La ville du XIX^{ème} siècle
 - > Les villas urbaines
 - > Les immeubles du XIX
- La ville du XX^{ème} siècle.
 - > La maison de 1920
 - > La Reconstruction
 - > Les cité ouvrières
 - > Le contemporain

• La ville enclose et les faubourgs anciens

Les constructions les plus anciennes observées à Château-Thierry se datent essentiellement à partir du XVI^{ème} siècle. Il s'agit principalement de maisons de ville et d'hôtels de notables intra-muros ainsi que dans les faubourgs et les hameaux (le village saint-Martin, le faubourg Saint-Crépin, le faubourg Outre-Marne, les Chesneaux, le Buisson, Vincelles, Courteau et le faubourg de la Barre).

Certaines maisons et hôtels intra-muros conservent des vestiges des époques antérieures (baies, caves, cheminées, etc.).

Plusieurs secteurs conservent des vestiges de l'époque médiévale. Des éléments de cette période subsistent, car les édifices récents sont très remaniés. Il peut s'agir de fenêtres à meneaux et traverse, d'escaliers hors oeuvre ou de galeries.

Des découvertes peuvent encore avoir lieu lors de ravalement de façade. Il s'agira donc d'être attentif lorsque ce type de travaux sont exécutés.

Une des caractéristiques communes, que l'on retrouve du XVI^{ème} au XIX^{ème} siècles réside dans l'implantation de ces maisons de ville. Elles s'inscrivent en général dans un parcellaire lanieré, à l'alignement des rues et sont mitoyennes. Ce tissu urbain est encore conservé aujourd'hui. L'implantation sur la parcelle se développe en longueur.

Selon sa position dans la ville et le niveau social des propriétaires-constructeurs, la maison est composée d'une à cinq travées. Les demeures de notable sont plus cossues et développent une façade plus large et plus éclairée sur la rue.

Les maisons de ville s'élèvent sur un à trois niveaux. La multiplication des étages s'inscrit dans une logique de rentabilisation du foncier.

Dans la ville intramuros et dans le faubourg Saint-Crépin, un grand jardin en fond de parcelle s'ouvre sur les remparts ou se développe vers la Marne.

Sur la Grande-Rue et la rue Carnot, la maison présente une variante avec la présence d'un local commercial en rez-de-chaussée. Une porte latérale ouvre sur un étroit couloir menant à la cour arrière et donne accès aux étages. Sur les maisons les plus étroites, l'accès à l'habitat et au commerce peuvent être confondus.

Même si les techniques de taille de pierre évoluent entre le XVI^{ème} et le XIX^{ème} siècle, le mode constructif des maisons de ville demeure assez semblable.

Les murs maçonnés sont réalisés en moellons enduits à la chaux grasse. Les teintes et matières des enduits sont obtenues grâce aux sables locaux (teintes locales : ocre jaune, ocre rouge, ombre naturel, bleu, vert, terre de Sienne).

La couverture est réalisée en petites tuiles plates.

Ces dispositions disparaissent progressivement à la fin du XVII^{ème} siècle au profit de la façade plate et à gouttereau sur rue.

Les maisons de ville constituent un bâti fragile dont les façades ont fait l'objet de nombreuses « mises au goût du jour » au cours des siècles, menuiseries, baies et enduit sont autant d'éléments qui ont progressivement été transformés, voir remplacés. Ainsi de nombreuses maisons ont fait l'objet d'agrandissement ou de modifications au cours du XVIII^{ème} et XIX^{ème} siècle.

Une dernière typologie caractérise les faubourgs et hameaux de Château-Thierry. Il s'agit de l'architecture rurale ou d'héritage rural. On la rencontre généralement le long des grands axes des faubourgs, à l'extérieur de la ville

enclose, dans un paysage initialement rural et agricole.

Outre un réseau discret de sentes, ces secteurs sont desservis par un maillage de voies et de chemins le long et au croisement desquels on retrouve ponctuellement des constructions. Elles sont implantées par petit ensemble ou de façon isolée. Ce bâti est, selon les cas, parallèle ou perpendiculaire à la voie, afin de tirer parti de la meilleure orientation et en fonction de l'usage du bâti. Il est parfois articulé à des espaces de cour et de stockage.

Face à la pression foncière, les parcelles cultivées ont été progressivement grignotées par l'étalement urbain et loties.

On retrouve aujourd'hui un bâti de type rural en bordure du centre-ville à l'image des anciennes fermes installées le long des grands axes de communication. De nombreuses granges, étables et remises à pignon ouvert, reconnaissables aux types d'ouvertures sont ainsi repérables. La plupart ont été transformées en habitation ou en garage.

• La ville du XIX^{ème} siècle

Le XIX^{ème} siècle va fortement transformer l'image de la ville de Château-Thierry, notamment le long des grands axes viaires qui mènent à la vieille ville (avenue de Soissons, avenue d'Essôme) et dans les nouveaux quartiers (la gare, le parc du château). Le développement de la ville du XIX^{ème} siècle repose en effet sur la création de nombreux lotissements, suite à l'aménagement de la ville.

Les grands jardins et les anciens enclos religieux sont divisés. Le parcellaire est redivisé pour accueillir de l'habitat, des voies secondaires sont créées et percées pour desservir ces nouveaux quartiers.

Le bâti du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle est marqué par les choix stylistiques qui s'imposent à cette période.

L'architecture des constructions se standardise, elle est caractérisée par une composition de façade en travées régulières. Le moellon de calcaire enduit est toujours utilisé, mais on introduit la brique principalement pour les encadrements de baies. Ces nouvelles habitations sont caractérisées par des pavillons ou des villas, constructions souvent isolées dans la parcelle ou mitoyenne sur un seul de ses côtés.

Le XIXe siècle est marqué par l'émergence d'une grande diversité de courants architecturaux. Contrairement aux périodes antérieures utilisant généralement des matériaux d'extraction locale, cette période est marquée par la révolution industrielle. Le développement des transports permet un choix plus large de matériaux de construction et de parements. L'apparition du fer puis du béton armé autorise également la réalisation plus fréquente de balcons ou de bow-windows. Les façades principales font l'objet d'un grand soin dans le traitement des maçonneries (compositions de pierre, brique, etc.) et des décors.

La clôture, séparant espace privé et espace public, prend une importance toute particulière tout comme les grilles en fer forgé qui permettent l'accès aux parcelles des maisons.

La typologie de la villa urbaine introduit une rupture dans la forme urbaine qui prédomine jusqu'alors, par leur mode d'implantation dans le parcellaire : en retrait de l'alignement sur rue.

La maison est dès lors précédée d'une cour ou d'un jardin fermé sur la rue par un mur bahut surmonté d'une grille ajourée.

Les villas sont généralement des constructions de grande taille, présentant un grand soin dans la conception architecturale. Elles sont bien souvent implantées au centre de vastes terrains qui peuvent constituer de véritables parcs.

Ces maisons offrent une grande diversité dans la taille et les formes, mais dépassent rarement deux niveaux avec

combles.

De la maison la plus modeste à la villa éclectique, toutes profitent de l'industrialisation de la construction. Ainsi bien qu'elles soient en majorité construites en moellons de calcaire enduit, on retrouve l'emploi de nouveaux matériaux et nouvelles techniques de construction avec éléments métalliques, des fontes, serrurerie industrielle, mais également décors de briques, carreaux de céramique ou cabochons en terre cuite.

De nombreuses villas ou pavillons ont été équipés de vérandas, serres, permettant de tempérer l'ambiance aux abords directs du bâtiment. Ces jardins d'hiver sont généralement en fer forgé de faible section, apportant une légèreté et une finesse qui ne dénature pas le bâtiment en arrière-plan.

• La ville du XX^{ème} siècle

Dans les années 1920 – 1930, la ville poursuit son extension avec l'urbanisation des parcelles restantes.

La loi Loucheur permet à la classe moyenne de faire construire son pavillon. Ce modèle est particulièrement visible dans les franges urbaines restantes entre les lotissements du XIXe et les anciens hameaux.

Parallèlement, le modèle de la cité ouvrière répond à l'arrivée d'une nouvelle population, à la suite du développement du chemin de fer et des industries.

Les matériaux économiques tels que la meulière ou la brique sont privilégiés dans cette nouvelle typologie.

Après la seconde guerre, la ville de Château-Thierry, qui a fait face à de nombreux dégâts, doit reconstruire une partie du centre-ville. Située sur l'île, entre les 2 ponts sur la Marne, la rue Carnot est particulièrement atteinte. Dans

les années 1950, on opte donc pour une reconstruction en béton armé qui s'inscrit dans le parcellaire d'origine. Cette technologie répond aux besoins de l'après-guerre : il s'agit de reconstruire rapidement et à moindre coût.

Chaque typologie architecturale est développée dans les fiches suivantes.

L'ensemble des édifices repérés ont été répertoriés dans un fichier de type SIG.

I. DEMEURES DE NOTABLES - HÔTELS URBAINS



33bis rue du château



27 rue du château



72 Grande rue



ÉDIFICES REPRÉSENTATIFS DE LA TYPOLOGIE

- Maison de la 2ème moitié du 16ème siècle, située 32 rue du Château

R+1+attique.

Hôtel renaissance, avec galerie de bois, en ruine, donnant sur la cour, classé au titre des monuments historiques en 1921, puis déclassé en 1922.

Hôtel en L sur jardin, avec façade sur la rue du Château. La façade possède trois travées régulières, avec des hautes fenêtres et une porte cochère latérale. L'attique repose sur une corniche à modillons.

L'enduit au plâtre imite un appareil de pierre, aux assises régulières.

Il subsiste un vantail menuisé du 17ème siècle, qui permettrait de reconstituer la menuiserie de la porte cochère.

Couverture en tuiles plates.

Observations : façade quasiment identique aujourd'hui.



- Maison du 3ème quart du 16ème siècle, datée de 1559, située 12/14 rue du Château R+2+combles, sur cave semi-enterrée.

Hôtel du 16ème siècle dont le nom de chancellerie n'est justifié par aucun texte. Le 12 était probablement une ancienne annexe du château ainsi que le numéro 14. L'édifice est devenu logement dès le 18ème siècle ; la grille d'entrée en fer forgé dont le sommet est en forme de M, renvoie au propriétaire du 19ème siècle, Charles Mayeux.

L'hôtel est construit en L, entre les fortifications et la rue étroite du Château. Il est situé entre cour et jardin. A côté, un édifice, moins haut, plus ancien, est légèrement orienté vers l'ouest. Pour relier les deux bâtiments, dont l'un possède une toiture à 4 pans, avec une corniche à 12 mètres de haut, et l'autre une toiture à 2 pans, avec une corniche à 7,6 mètres de haut, une tourelle (sans escalier) a été édifiée. A l'arrière une galerie, à l'ouest, relie les deux édifices.

L'escalier de dessert est encloisonné dans la maçonnerie, mais sa construction est similaire à celle d'un escalier hors-œuvre. C'est l'exemple de l'évolution du système constructif de l'escalier de l'époque médiévale vers celle du 17ème siècle.

Les ouvertures très hautes ont été modifiées au 18ème siècle, pour composer des travées régulières et réaliser un hôtel particulier, avec de nouvelles distributions de pièces. Façade jardin, la corniche possède encore ses modillons, avec une alternance de masques reliés par une frise.



- Maison du 16ème siècle, remaniée au 19ème siècle, située aux 4 et 6 rue Jean de la Fontaine R+1+combles.

Le numéro 6 est une maison du 16ème siècle, voire antérieure, remaniée au 19ème siècle, moment où les deux maisons voisines ont été réunies. Il subsiste en façade 2 portes, avec linteau en anse de panier, antérieur au 16ème siècle. La maçonnerie est en moellons et en calcaire pour les encadrements des 2 portes. L'escalier est hors œuvre, à vis sans jour et en maçonnerie. La couverture est à longs pans, couverts de tuiles plates.

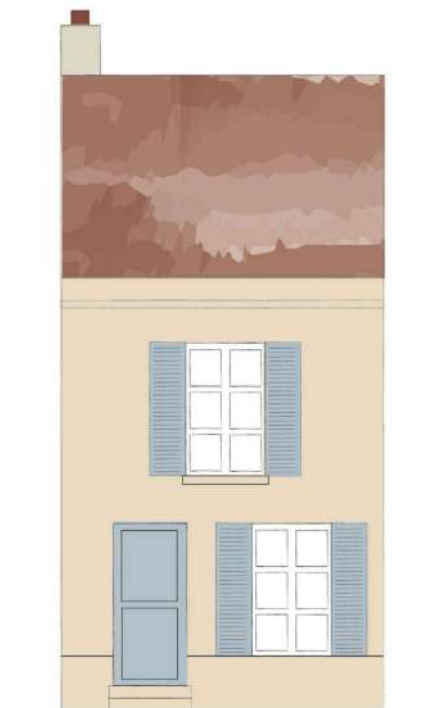
Observations : les règles de la ZPPAUP n'ont pas été appliquées. Cette façade est recouverte d'un enduit ciment qui vient en surépaisseur des ouvertures. Les volets ont été supprimés et les éléments de décors en pierres taillées ont disparus.



 Demeure de notable



II. LA VILLE ANCIENNE : MAISONS DE VILLE ET DE FAUBOURG



• Localisation

Ville enclose : rue du château

Faubourgs : Saint-Martin, Saint-Crépin, Outre-Marne

Hameaux : Les Chesneaux, Vincelles, Les Buissons, Courteau.

• Période

Maisons de ville destinées uniquement à l'habitation de l'époque médiévale jusqu'à la fin du XVIIIe et début XIXe siècle.

Typologie très transformée

• Rapport urbain

Parcellaire lanieré.

Parcelle profonde et étroite.

Alignement mitoyen à la rue.

• Volume

1 à 2 travées.

R+1 ou R+2.

Perçements irréguliers

• Matériaux

Système constructif en pierre locale (grès, calcaire, tout venant).

Mur maçonné en moellons

Enduit plâtre-chaux. Parfois imitation pierre.

Couverture tuiles plates ou mécaniques

Appui de baie

Volets battants en bois.

Rue du château



Rue du village Saint-Martin



Les Chesneaux



Les Chesneaux - variante marchand



Grande rue



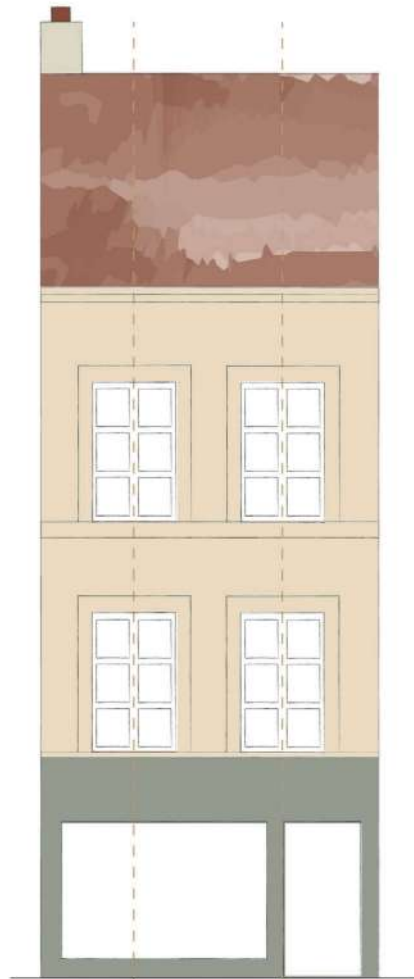
• Variante

Type maison d'artisans ou de commerçants.

Typologie présente dans la grande rue, rue Saint-Crépin, rue Carnot...

Porte latérale donnant sur cour ou entrée commune au logement et au commerce.

Typologie très transformée



Grande rue



Rue du château



Grande rue



ÉDIFICES REPRÉSENTATIFS DE LA TYPOLOGIE

Bien que ce ne soit pas du ressort de la ZPPAUP et de l'AVAP, il faut noter que la ville médiévale reste très présente, notamment au travers de ses fondations. En effet, de très nombreux édifices datant des 17 et 18ème siècles ont été construits sur des caves ou des fondations d'époque médiévale.

La ZPPAUP a présenté des exemples de constructions médiévales en fonction des époques de constructions. L'AVAP reprend les fiches élaborées dans le cadre de ces documents.



- Maison du 13ème/14ème siècle, située 50 rue du Village Saint-Martin R+1+combles

Maison médiévale, pouvant être datée à la limite 13è/14è siècle, ayant probablement appartenu à un domaine monastique.

Sa dimension est estimée à 10 mètres de profondeur sur un peu plus de 22 mètres de largeur. Elle s'apparente au corps de logis du monde rural ou l'escalier hors œuvre desservait une salle basse et une salle haute. A chaque niveau une cheminée apportait le confort. Des petites baies offraient un peu de lumière.

La baie géminée est de l'époque médiévale, similaire à celle des maisons médiévales de Cluny. Ce système constructif en pierre et l'organisation de la demeure étaient fréquents aux 13è et 14è siècles. Les logis appartenaient à des petits seigneurs ou étaient liés à des ensembles monastiques. Utilisation de carrières proches (Covama). La maçonnerie se compose de grès, calcaire, silex, moellons de tout venant.

Les enduits du pignon sont en plâtre. A l'intérieur les cloisons sont en torchis et pan de bois. La couverture actuelle est en ardoise.

Observations : maison quasiment inchangée aujourd'hui.



- Maison du 17ème siècle, située 22 rue du Pâtis Saint-Martin R+1.

Maçonnerie en grès, moellons de tout venant, enduits au plâtre. La couverture est en tuile plate.

Escalier de distribution hors œuvre : escalier droit en maçonnerie. Escalier dans œuvre, en bois.

Les ouvertures sont petites et étroites au rez de chaussée (par soucis de protection) et plus hautes et larges à l'étage. Dans le porche d'entrée latéral, permettant l'accès à la cour intérieure, le plafond est à solives apparentes en chêne, les entre-solives étant en torchis. La restauration de la maison et son ravalement, pourraient faire découvrir des éléments architecturaux plus anciens.

Observations : façade ayant conservée ses caractéristiques architecturales.



- Maison du 16ème siècle, remaniée aux 19ème et 20ème siècles, située Grande Rue R+2+combles.

Maison datant de la fin du 16ème ou du début du 17ème siècle mais dont la façade a été remaniée au 19ème puis au 20ème siècle.

Les devantures récentes du rez-de-chaussée ne tiennent pas compte des percements et systèmes constructifs d'origine.

Observations : les règles de la ZPPAUP n'ont pas été appliquées. Cette façade est recouverte d'un enduit ciment. Les volets ont été supprimés et les éléments de décors en pierres taillées ont disparus. Les dommages causés dans le cadre de cette rénovation sont irréversibles.



2005



2020

- Maison du 18ème siècle, située 16/20 rue du Faubourg de la Barre R+1.

La maison est de type rural de la fin du 18ème siècle. Les ouvertures ne possèdent pas d'encadrement de pierre.

Sa façade possède un élément de chapiteau en remploi provenant du château. La pierre représente deux chevaux qui s'affrontent. La maçonnerie est en grès, moellons de tout venant. Les entourages de baies sont en pierre de calcaire. Les enduits sont au plâtre.

La toiture à longs pans et pignon couvert, est recouverte de tuiles mécaniques.

Observations : façade ayant conservée ses caractéristiques architecturales.



- Maison de la fin du 18ème siècle, début du 19ème, située 40/42 rue du Village Saint-Martin

R+1.

La façade comportait trois travées, avec un axe de composition sur la porte d'entrée et la niche du 1er étage. La niche, en pierre calcaire, est ornée de la statue de Saint-Vincent, patron des vignerons.

Sa maçonnerie est en grès, calcaire, moellons de tout venant, avec des enduits au plâtre. La couverture est en tuiles plates.

Actuellement, les ouvertures réalisées au rez-de-chaussée dénaturent la façade. Il est nécessaire de retrouver les anciens percements de la façade de style classique.

Observations : Les ouvertures ont été réalisées depuis, sans observation des règles de la ZPPAUP. Pose de volets roulants avec coffret extérieurs, bouchage d'ouvertures existantes, création de nouvelles baies dans lien avec l'existant. Disparition de la statue de Saint-Vincent... Les dommages causés sont néanmoins réparables.



- Maison du 1er quart du 19ème siècle, située 11 quai de la Poterne

R+1+attique

Maçonnerie en grès, calcaire, moellons de tout venant, enduite au plâtre. L'enduit de plâtre imite la pierre de taille. La couverture est en tuiles plates ; le toit est à longs pans, avec les pignons couverts.



Maison de ville

Variante commerce



III. LA VILLE ANCIENNE : FERMES ET ENSEMBLES RURAUX

- Localisation

Faubourgs : Village Saint-Martin, Faubourg de la Barre

Hameaux : Les Chesneaux, Le Buisson, Vincelles, Courteau

- Période

17^{ème}, 18^{ème} et 19^{ème} siècle.

- Rapport urbain

Petits ensembles (habitation, granges...)

Parfois isolés

Organisé autour d'une cour fermée par un portail.

Le bâtiment d'habitation ferme le quadrilatère sur la rue.

- Volume

Grand volume à pignon ouvert

Peu d'ouvertures

Petites baies en hauteur.

- Matériaux

Système constructif en pierre locale (grès, calcaire, tout venant).

Mur maçonné en moellons

Enduit de plâtre gros souvent remplacé par un enduit ciment.

Couverture tuiles.



Les Chesneaux



Les Chesneaux



Hameau du Buisson



Fermes



IV. EXTENSION XIXE ET DÉBUT XXE- LES IMMEUBLES

- Localisation

Principalement autour de la place de l'hôtel de ville et sur l'île.

- Période

19^{ème} et début XX^e siècle.

- Rapport urbain

Occupe l'ensemble de larges parcelles.

Alignement à la rue.

- Volume

R+3+combles

Couverture à la Mansart

3 à 5 travées.

- Matériaux

Couverture ardoises



Immeubles XIXe et début XXe



V. EXTENSION XIXE ET DÉBUT XXE- LA VILLA URBAINE - MAISONS BOURGEOISES



• Localisation

Lotissement des nouveaux axes et quartiers à la suite des aménagements de la ville.

Le long des boulevards créés après extension de la ville : avenue de Soissons, avenue d'Essôme...

Quartiers aménagés au 19^{ème} - début 20^{ème} : la gare, parc du château.

• Période

19^{ème} -début 20^{ème} (1850-1925)

• Rapport urbain

Parcelle régulières. Lotissement.

En retrait sur la rue - Alignement marqué par une clôture

En coeur de parcelle avec un vaste jardin.

Parcelles généreuses avec une grande place laissée au jardin

Parfois mitoyennes ou jumelés.

• Volume

Volume cubique - 3 travées symétriques

R+1+combles

Accès par une porte centrale - par quelques marches.

Toiture à la Mansart, avec lucarne au droit de chaque travées, dans le brisi, recouverte d'ardoise.

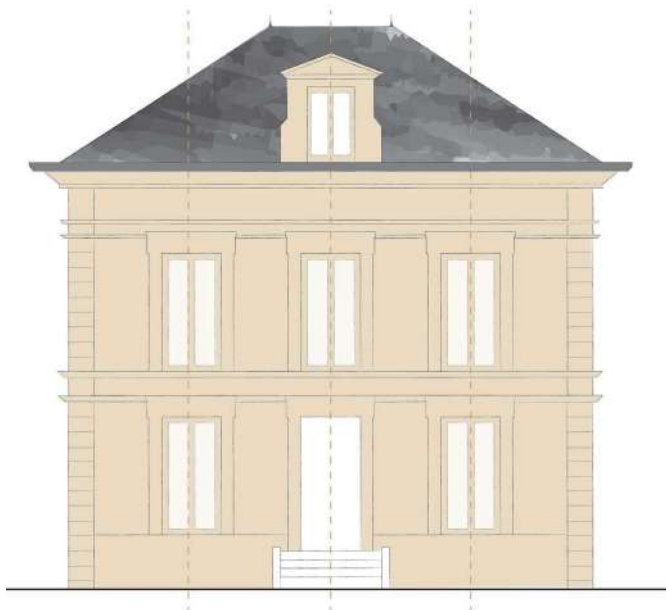
• Matériaux

Enduit plâtre - chaux. Parfois imitation pierre.

Couverture ardoises à la Mansart.

Ornementation : marquise, encadrements de baies soulignés, corniches moulurées.





• Variante - Maison classique à la française

Le long des grandes avenues.

19^{ème} siècle.

En retrait par rapport à la rue avec une clôture pour maintenir l'alignement.

Volume cubique.

Toiture à croupe en ardoise.

3 travées avec un axe central au dessus de la porte.

R+1+combles.

Ornementation : Angles soulignés en pierre, marquise, encadrement de baie marqué, corniche et bandeaux moulurés, marquises

Enduit plâtre chaux coloré.

Implantation de la maison : la maison est généralement implantée le long des boulevards qui mènent à la ville ancienne. Les grandes demeures se sont installées, en retrait de la rue principales. La continuité urbaine est assurée par une clôture (muret de pierre surmontée d'une grille)

Caractéristiques architecturales : Le volume est cubique et coiffé d'une toiture à croupe. La façade principales comporte trois travées. La porte d'entrée est sur l'axe de symétrie de la façade. Les fenêtres à l'étage sont moins élancés que celles du rez-de-chaussée. Les encadrements de baies sont soulignés par des moulures. Un bandeau mouluré souligne les deux niveaux.

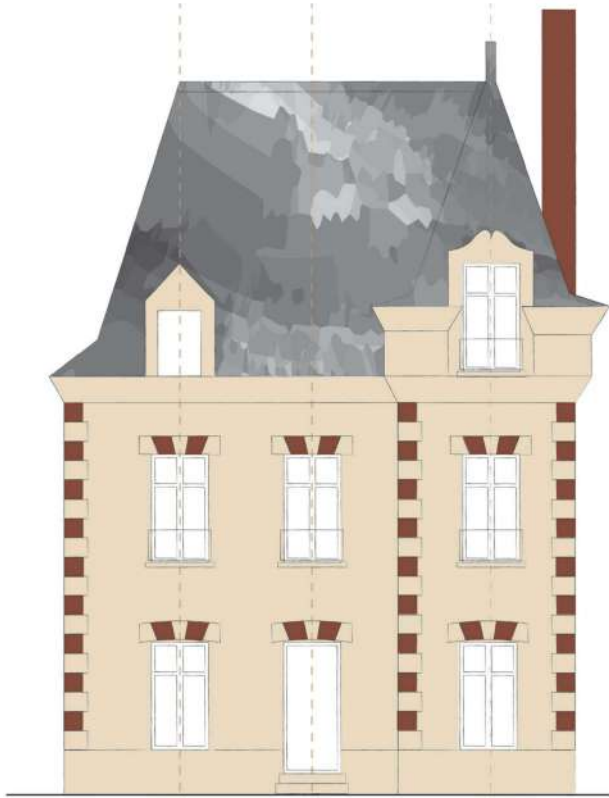
Les grandes demeures les plus imposantes possèdent les mêmes caractéristiques architecturales que le modèle de base.

Les modénatures sont plus fournies :

- Sculptures de type florales.
- Pilastres pour les chaînes d'angle.
- Corniches et bandeaux aux moulures très prononcées.

Les extensions prolongent le bâti en s'affirmant en tant que volume. La continuité est assurée par l'ordonnance rythmée des percements. Toutes les travées sont identiques. Les grandes ouvertures plus hautes que larges donnent un rythme harmonique aux façades.





- Variante - Villa éclectique

Styles : néogothique, néorenaissance, orientalisme, balnéaire, ...

Localisation : place des États-Unis, dans les quartiers de lotissement de la gare, parc du château...

Époque : 1875-1925

Matériaux divers : meulière, brique, pierre, enduits..

Modénature marquée.

Volume dissymétrique.

R+1+combles.



ÉDIFICES REPRÉSENTATIFS DE LA TYPOLOGIE

- Maisons de la 1ère moitié du 19ème siècle, situées avenue de Soissons

R+1+combles.

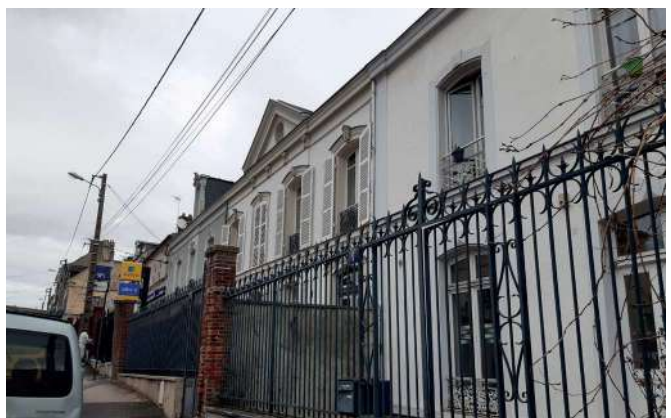
Il s'agit d'un lotissement et les parcelles sont toutes identiques.

Les maisons sont en retrait de l'avenue de Soissons. Une clôture, muret surmonté d'une grille, protège chaque maison, côté rue. Le jardin est à l'arrière de la maison.

Les maisons, accolées, forment un ensemble architectural très intéressant. Chaque façade comporte trois travées, composées à partir de l'axe central de la porte d'entrée.

Les encadrements des baies sont soulignés et les clefs des linteaux représentent des visages de femmes sculptées. Corniches, bandeaux et pilastres, ornent chaque façade.

Observations : Les maisons ont été très bien conservées. Seules les enseignes sur grilles dénaturent les clôtures et l'ensemble architectural. Ces enseignes ne sont pas conformes au règlement de la ZPPAUP.



- Maison du 2ème quart du 19ème siècle, située 7 avenue de Montmirail

R+1+attique

La maison est située en milieu de parcelle. Un muret de pierre, surmonté d'une grille, assure la clôture. Les modénatures sont particulières et singularisent la façade principale sur l'avenue.

Elle est ornée de nombreux bas reliefs en plâtre qui représentent des scènes mythologiques :

- Scène de jugement avec groupe de figures autour d'un personnage assis.
- Figures féminines casquées et armées.

Les murs sont en moellons enduits au plâtre. Les encadrements des baies sont en calcaire. La couverture est en ardoise. La toiture est à quatre pentes, en pavillon.



- Maison du 4ème quart du 19ème siècle (1889), située 6 place des États-Unis

R+1+combles

Maison de style néogothique et néo-renaissance construite sur les plans de Fauconnier, architecte communal. A l'intérieur on trouve un beau décor de boiseries rapportées, de provenance inconnue. La maçonnerie est en meulière («socle») et pierre de taille en calcaire. La toiture est en pavillon, couverte d'ardoises et de zinc.



- Maison du 19ème siècle de style troubadour

Place des États-Unis, plusieurs demeures expriment une architecture appelée style troubadour. Les caractéristiques architecturales viennent des emprunts à l'architecture gothique et en utilisant des matériaux contemporains. Les modénatures sont très colorées, avec des alternances de brique rouge, de meulières ocres, de pierre calcaire blanche. Les frises de grés émaillés, aux motifs floraux, évoquent l'Art Nouveau et les motifs de l'école de Nancy. Si les façades sont très soignées, il en est de même pour le traitement des abords. La maison doit être vue, admirée de l'espace public et la clôture est en fer forgé, accompagnant les décors de la façade. A la fin du 20ème siècle, cette architecture semble sortir des courants littéraires très romanesques. Ces modèles vont se retrouver dans différentes régions françaises. Les références architecturales traditionnelles ne sont pas prises en compte. Ces demeures restaient destinées à quelques privilégiés.



- Maison du 19ème siècle de style balnéaire, avenue Wilson

R+1+combles

A la fin du 19ème au début du 20ème siècle, on voit apparaître de nombreux modèles constructifs dont le style dit "balnéaire". Les congés payés modifient les comportements des personnes les plus favorisées. Elles choisissent de se faire construire des maisons de villégiatures. Les modèles se ressemblent du nord au sud de la France, de Deauville à Biarritz.

Château-Thierry possède également ces grandes villas aux caractéristiques identiques :

- Toitures pentues avec de grands débords.
- Faux colombages peints sur les façades.
- Balcons.
- Grandes baies.
- Porte d'entrée monumentale.



- Maison du 19ème siècle de style orientaliste, rue Léon Lhermitte

Autre courant architectural confirmant l'éclectisme de cette époque, c'est le style empruntant les détails architecturaux aux constructions orientales.

Une petite folie, avec son toit en pagode exprime bien ce goût pour l'architecture du "pays du sourire", ainsi que les détails de l'entrée de la propriété coiffée d'une toiture en forme de pagode, prenant exemple sur les entrées des temples du Japon.

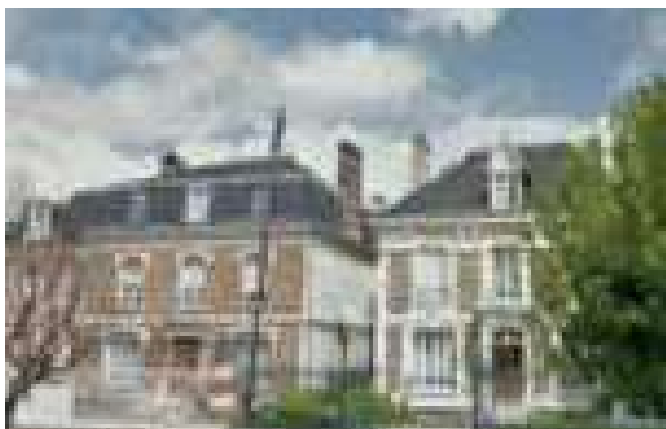
Malheureusement par manque d'entretien, cet édifice risque de disparaître.



- Maison fin 19ème, début 20ème, avenue de la République

R+1+combles

Maisons de la fin du 19ème siècle dont la façade est ornée de bandeaux et corniches. Maçonnerie en grès, calcaire ; appareils mixtes ; les enduits sont en plâtre. La toiture est à la «Mansart», couverte en ardoises. Les lucarnes sont situées dans les pans brisés.



- Maison fin 19ème, début 20ème, avenue de Paris

R+1

Maison de la fin du 19ème siècle, dont la façade est ornée de bandeaux, corniches à denticules, pilastres. Les enduits sont au plâtre. Les toitures sont à quatre pentes, couvertes en ardoise.



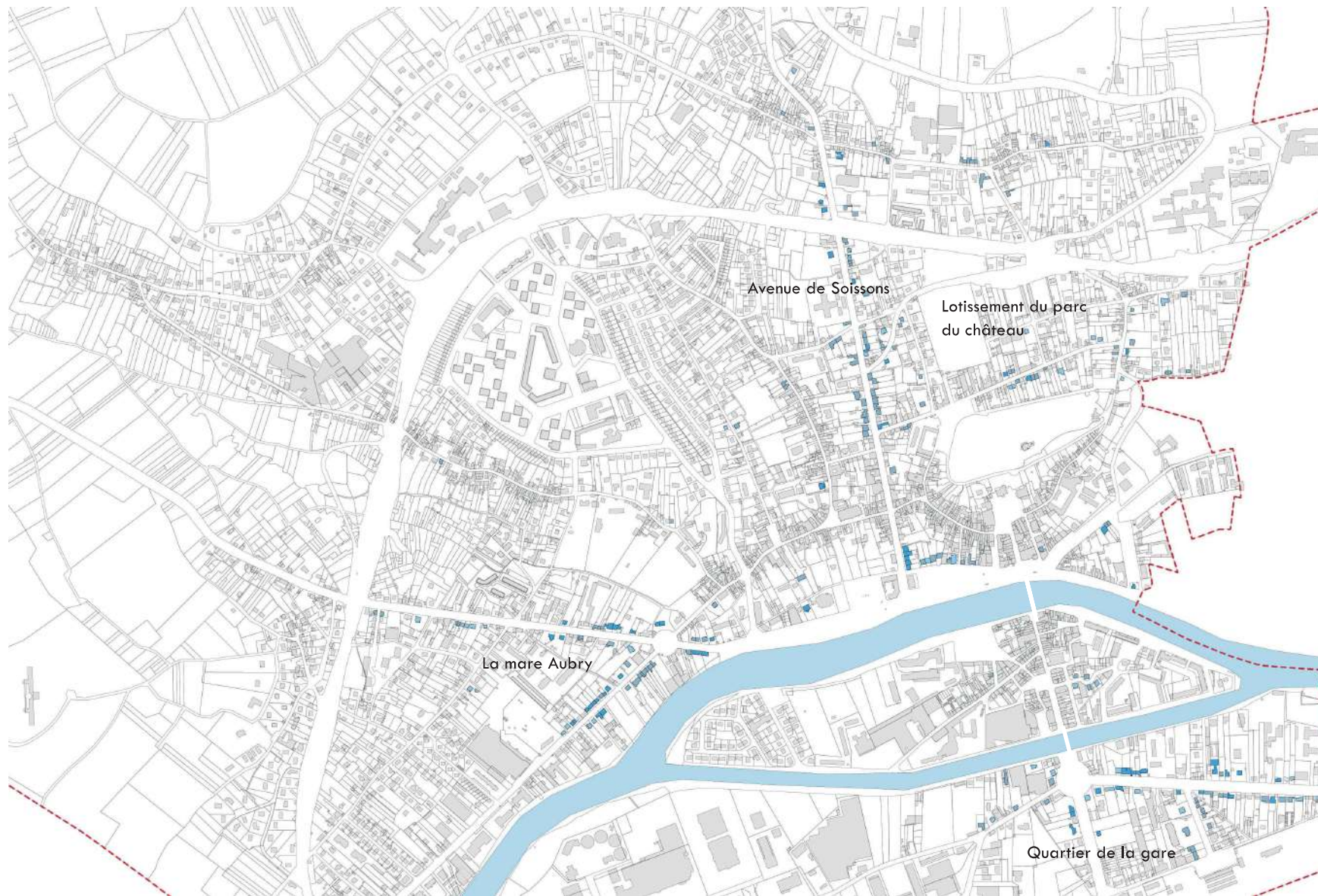
- Maison avenue de l'Essômes

R+1+combles

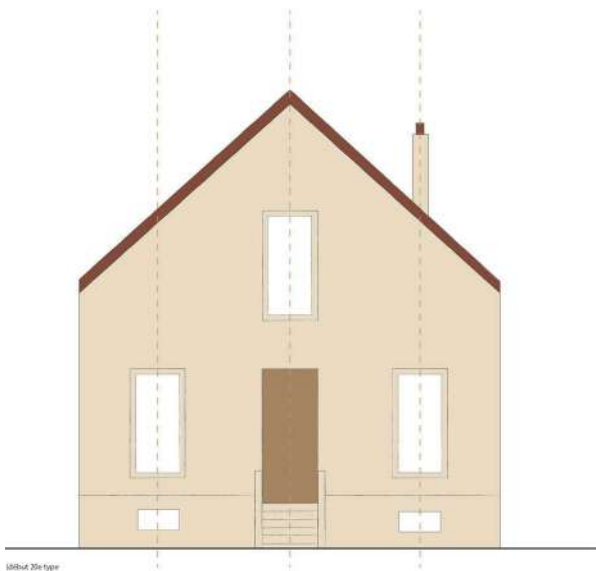
Maison de la fin du 19ème siècle dont la façade est ornée de frontons, bandeaux de style Napoléon III. Les enduits sont au plâtre. La toiture est à la «Mansart!», avec des lucarnes recouvertes de zinc et situées dans les pans brisés.



Villas urbaines



VI. VILLE MODERNE ET CONTEMPORAINE - MAISON DU 20E



Habitat modeste

- Localisation

Quartiers pavillonnaires du début du 20^{ème} siècle

- Période

1925-1950

- Rapport urbain

En retrait sur la rue.

Alignement marqué par une clôture

En coeur de parcelle avec un vaste jardin.

- Volume

Pignon sur rue

R+comble

3 travées axées autour de la porte centrale.

Accès par quelques marches.

- Matériaux

Pignon enduit ciment ou meulière

Couverture tuiles mécaniques

Encadrement de baie souligné par un enduit ou des briques.

Présence d'une marquise au dessus de la porte.



- Les modèles du 20ème siècle

Après la deuxième guerre mondiale la pénurie de logements a nécessité la création d'habitat à loyers modérés.

Des modèles de logements furent donc construits en France. A Château-Thierry, nous retrouvons ces modèles types nationaux. Il y a une rupture de style avec l'architecture traditionnelle.

Les maisons construites en pierre du pays forment des ensembles architecturaux intéressants.

Le système constructif est simple; les détails architecturaux comme, par exemple, les encadrements des baies sont soignés. Les murs de clôtures et les grilles participent à la qualité urbaine des rues.

Pour des raisons économiques, les maisons sont souvent regroupées par deux.

La mitoyenneté est un atout économique mais aussi esthétique. Une unité architecturale répétée plusieurs fois.



Au 19ème siècle : avec l'arrivée du chemin fer et de l'industrie (usine Couesnon et usine Belin), arrivée d'une population ouvrière : développement d'un habitat social collectif.

- La cité ouvrière, du 5 au 11 et du 8 au 14 rue du Parc R+2

Cette cité ouvrière, construite à la fin du 19è siècle, est constituée de deux immeubles situés de part et d'autres de la rue, destinés à des logements à usage social, financés par la Caisse d'Epargne de Château-Thierry.

Les murs sont en meulière et moellons apparents. Les encadrements des ouvertures sont en briques. Les couvertures sont en tuiles mécaniques.

- Les maisons d'ouvriers situées du 12 au 24 avenue de Montmirail R+1

Ce petit lotissement est constitué de pavillons accolés, datant du dernier quart du 19ème siècle ou du 1er quart du 20ème siècle.

Les murs sont construits en meulière et les encadrements des ouvertures sont en briques.

Les couvertures sont en tuiles mécaniques.



- Les maisons de 1933, avenue de Paris et avenue de Soissons

Avenue de Paris
R+1+combles

Les façades sont décorées d'assises alternées de pierre et de meulière.
La couverture est en tuile mécanique, avec des débords de toiture.
La volumétrie est dissymétrique.

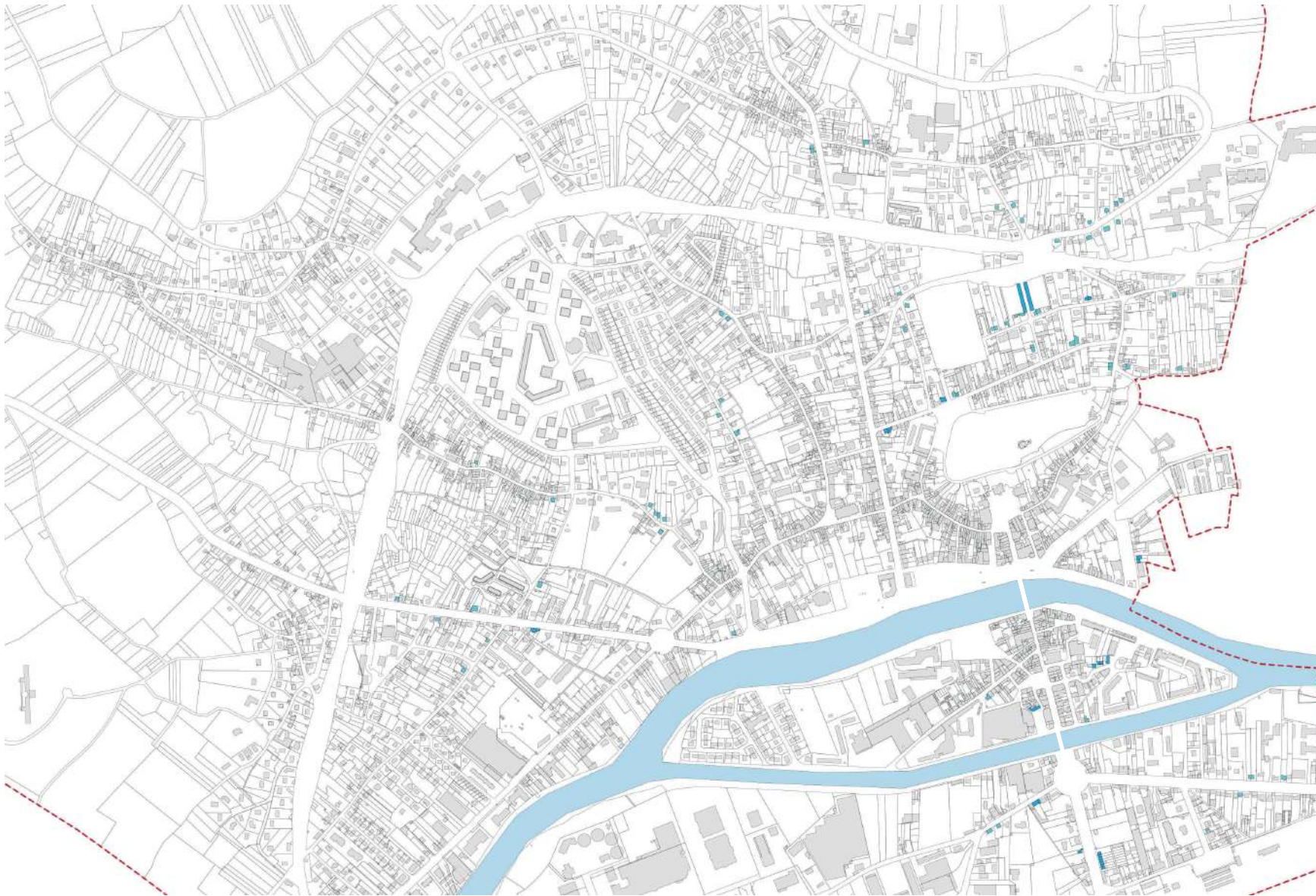


Avenue de Soissons
R+1

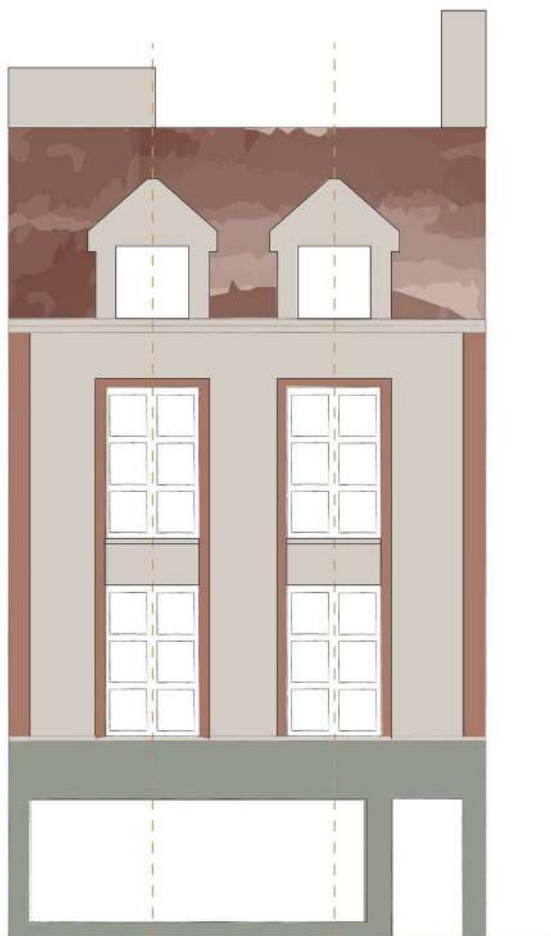
Maison en pierre, avec pignon sur rue. Imitation de faux colombages.
Porte d'entrée latérale



Maison 1920-30 et type ouvrier



VII. VILLE MODERNE ET CONTEMPORAINE - RECONSTRUCTION



Habitat et commerce

- Localisation

Quartier faubourg de la Marne (sur l'île et place Jean de la Fontaine)

Reconstruction suite au dégâts de la 2nd guerre mondiale

- Période

Modèles répondant aux nouveaux besoins de l'après-guerre: rapidité et pas cher.

1950

- Rapport urbain

Alignement sur rue.

S'inscrit dans l'ancien parcellaire lanieré

- Volume

2 ou 3 travées

R+2+combles.

- Matériaux

Système constructif: béton armé

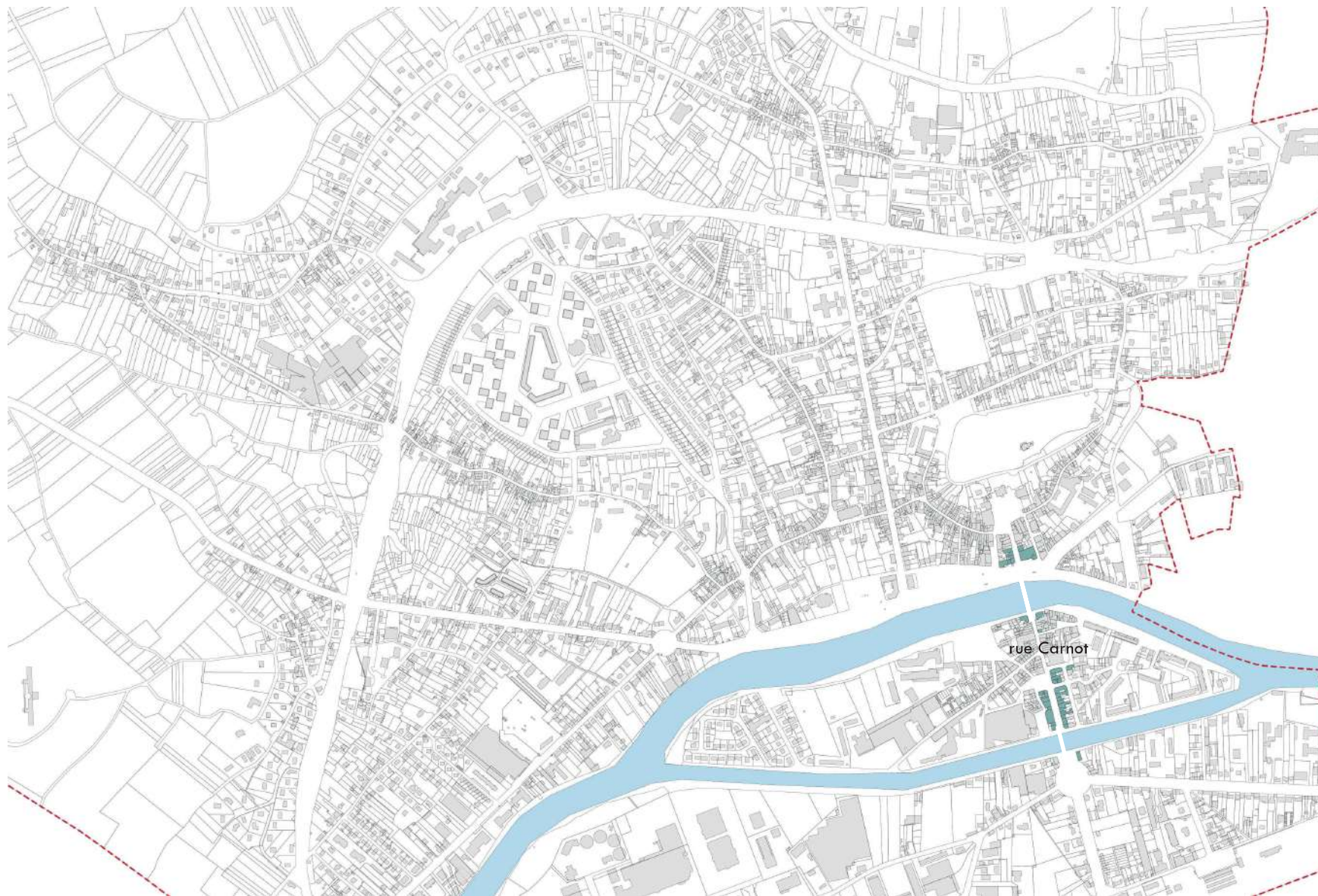
Enduit ciment

Encadrement béton lissé

Façades gris ciment, ton neutre.



■ Immeubles de la reconstruction



- La biscuiterie Belin de 1931, située au 9 quai Coutellier et au 10 rue Henri-Petit

Usine établie par Gustave Belin en 1931, rue Henri-Petit, et qui a subi une première phase d'agrandissement vers le quai Coutellier jusqu'en 1938, puis une seconde en 1962.

A cette date est installé en outre un périphérique dans une passerelle qui enjambe la Marne et qui permet aux produits manufacturés et conditionnés de gagner l'entrepôt, situé de l'autre côté du canal ; l'usine a conservé des machines datant de sa création, en particulier un pétrin des années 1930 (provenant de CHICAGO), une machine à émulsionner les blancs d'œuf, de fabrication française datant des années 1935 et un autre pétrin de fabrication allemande, importé au cours de la 2ème guerre mondiale.

Les bâtiments remarquables, en limite du secteur dense ancien, sont la passerelle, la tourelle et les bâtiments administratifs de l'usine LU.

Les formes simples, aux lignes droites élancées, ont été volontairement choisies par l'architecte pour affirmer une modernité, associée à l'emploi du béton armé.

La passerelle qui franchit la fausse Marne est un lien entre deux secteurs appelés à se transformer dans le futur.

Il serait souhaitable que cette architecture, représentative d'un courant important du 20ème siècle, soit prise en compte et valorisée dans les projets d'aménagement à venir.



- L'époque contemporaine

Maison rue Saint-Crépin
R+2+combles

Maison de style «néo-médiéval», construite sur les plans de l'architecte Éric Pacé.

Édifice à ossature et façade à pans de bois, avec étages à encorbellements. Parois en verre isolant avec de longs pare-soleil verticaux orientables.

La maison mêle une volumétrie traditionnelle respectueuse du tissu urbain existant à un langage architectural résolument contemporain.

Elle répond à trois éléments, assurant ainsi une bonne intégration urbaine:

- La continuité urbaine est respectée ;
- Le volume et hauteur de construction respectent les gabarits des constructions déjà existantes!;
- L'emploi de matériau traditionnel, tel que le bois.



Équipements

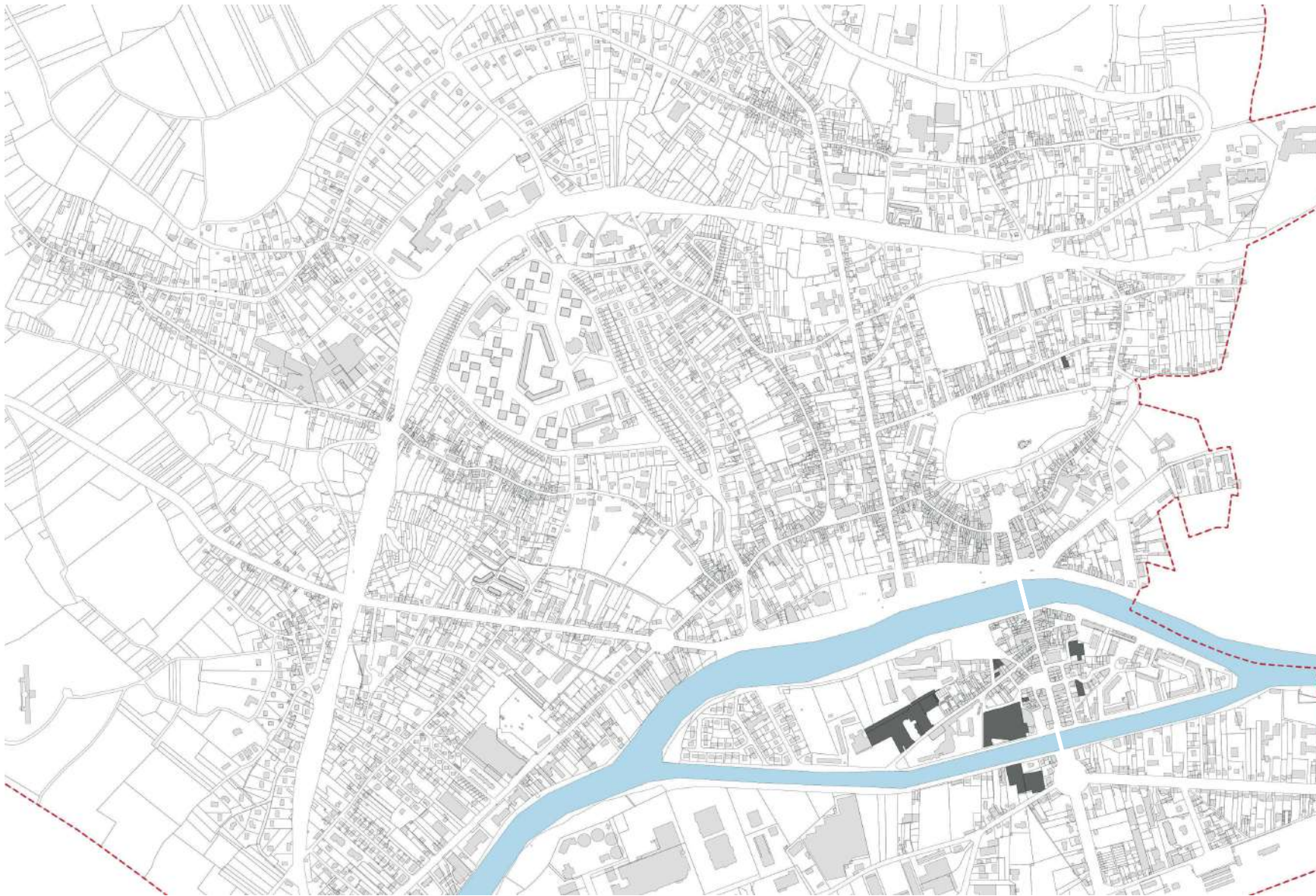


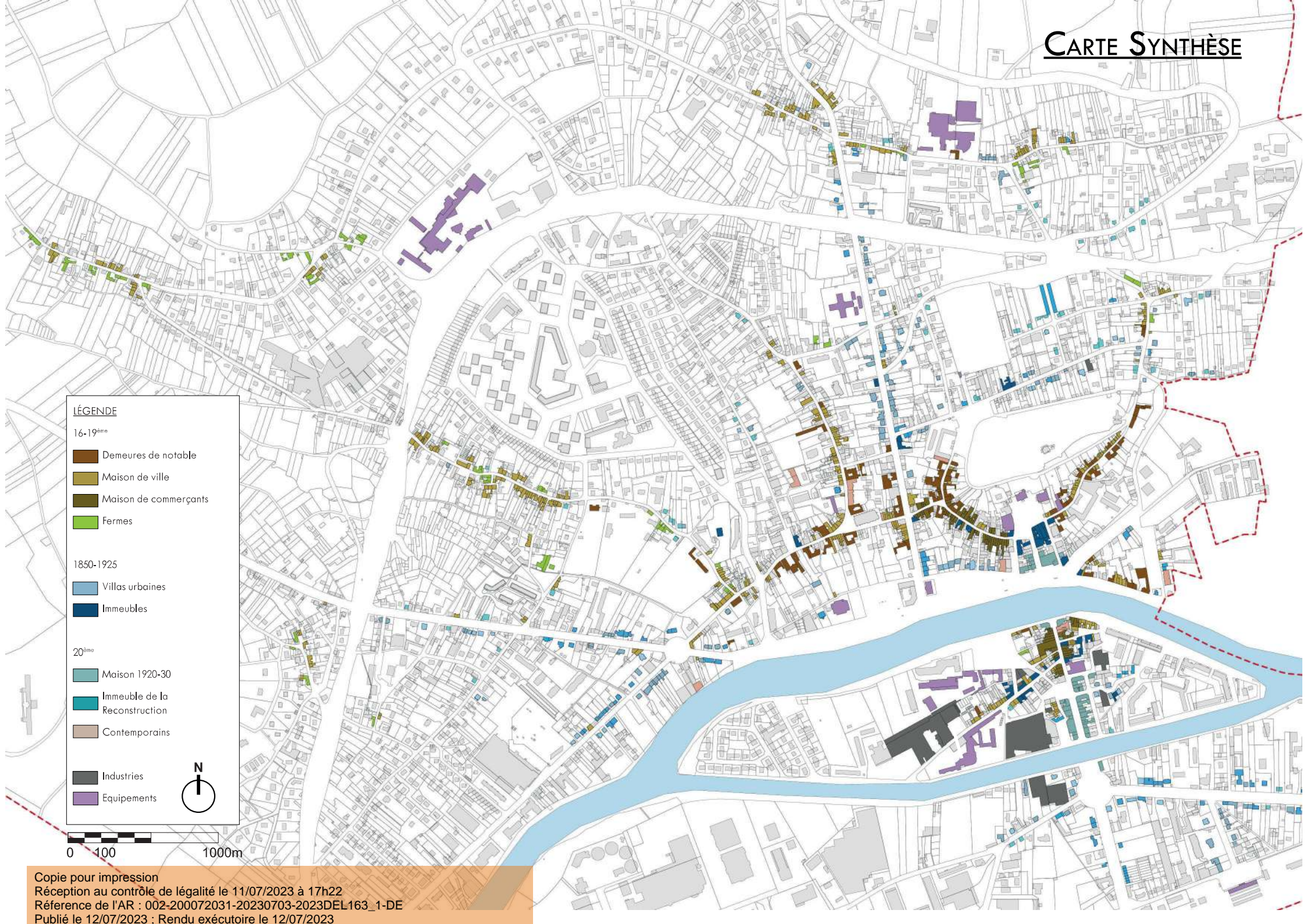
VILLE MODERNE ET CONTEMPORAINE - CONTEMPORAIN

Édifices contemporains



Industrie et hangars





LÉGENDE

16-19^{ème}

- Demeures de notable
- Maison de ville
- Maison de commerçants
- Fermes

1850-1925

- Villas urbaines
- Immeubles

20^{ème}

- Maison 1920-30
- Immeuble de la Reconstruction
- Contemporains

- Industries
- Equipements



0 100 1000m

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

IV. DYSFONCTIONNEMENTS URBAINS ET ARCHITECTURAUX

1. ORIGINES DES DYSFONCTIONNEMENTS

Les dysfonctionnements architecturaux constatés sont liés à l'entrée du confort dans les habitations et au changement d'usage des bâtiments : division du bâtiment en plusieurs logements, changements des menuiseries, installation de portes de garages, pose de garde-corps, création d'ouvertures et agrandissement, compteurs électriques et d'eau en façade, pose de climatiseurs et de paraboles, fils électriques, voitures, ...



La porte de garage originelle a été remplacée par une porte de garage motorisée en alu ou PVC, avec un coffret visible et dont la couleur blanche attire particulièrement l'œil.

La gestion des déplacements urbains dans le centre ancien devient complexe car il semble difficile d'allouer à chaque mode des déplacements (motorisé et doux) un morceau de l'espace public.

L'arrivée de la voiture dans le centre-ville a également introduit une problématique supplémentaire qui engendre des dysfonctionnements organisationnels. Ce mode de déplacement induit du stationnement éphémère et résidentiel.

2. LES BAIES

Selon l'occupation des bâtiments, les baies (ouvertures dans un mur pour réaliser une porte ou une fenêtre) ont été transformées et parfois redessinées dans leur nombre et leur proportion sans prendre en compte l'ordonnement de la façade originelle.

L'arrivée du confort (double vitrage, volet roulant,...) et de nouveaux matériaux type PVC a engendré également des dégradations des façades. Les menuiseries en PVC sont souvent des modèles « standard ». Ainsi, le plus souvent c'est la baie que l'on adapte à l'huissierie et non pas l'inverse. La façade est alors déstructurée.

Les huisseries en PVC disposent également de coloris brillant contrairement au bois dont le rendu est mat. Enfin, le découpage des huisseries est rarement le même qu'à l'identique ce qui nuit également à la lecture de la façade.

Les volets en bois d'origine ont parfois été déposés laissant ainsi la façade à nue. Les coffrets de volets roulants sont généralement posés à l'extérieur engendrant alors visuellement un désordre.



Le caisson du volet roulant alourdit complètement la lucarne.



Le découpage et le dessin de la baie ne sont pas adaptés à celui de la lucarne. La fenêtre aurait dû être cintrée.

L'épaisseur des profilés engendre un résultat peu harmonieux.

Le matériau choisi (PVC ou alu) est en finition brillante ce qui réfléchit la lumière.

Les coffrets des volets roulants posés à l'extérieur génèrent une lourdeur au niveau de la façade. L'imposte semble avoir été doublé.

L'ajout du coffret de volet roulant sur la partie vitrée de la fenêtre réduit l'entrée de la lumière dans les habitations obligeant ainsi les occupants à s'éclairer électriquement plus souvent. La pose extérieure des coffrets des volets roulants nuit ainsi à la préservation du patrimoine et va également à l'encontre du développement durable.



L'ensemble des menuiseries a été changé sans prendre en considération ni le découpage du vitrage d'origine, ni la dimension, ni le matériau originel des fenêtres.

Les volets en bois peint ont été déposés au profit de volets roulants de couleur marron dont le coffret se situe à l'extérieur.

Il est également difficile de lire la façade dans sa composition d'origine car les ouvertures semblent avoir subi des transformations dans leur taille, leur proportion et leur nombre.

Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

3. LES CLOTURES

La clôture est un élément essentiel car elle assure la continuité urbaine du lieu lorsque l'habitation est construite en retrait.

Ainsi, c'est le premier élément bâti qui est donné à voir. Elle peut être plantée ou construite avec ou non des ferronneries.



La clôture en fer ajourée a été doublée par une clôture de canisse en plastique dont la couleur passe avec la luminosité du soleil et de la lune. La clôture pleine ne permet plus de laisser voir la façade dans son intégralité. La perméabilité visuelle souhaitée à l'origine de la construction est rompue

4. LES FAÇADES COMMERCIALES

Longtemps l'exclusivité des exploitants, des « designers » ou autres créateurs d'enseignes commerciales, la mise en scène des façades commerciales s'est très souvent articulée, au même titre d'ailleurs que la publicité urbaine, autour des seuls critères de la lisibilité et de la signalétique.

Ainsi l'aménagement des commerces entraîne souvent des modifications de la structure et de la modénature de la façade initiale, voire une rupture dans l'harmonie générale de l'immeuble.



Ces trois photos illustrent le fait que les aménagements de devantures sont faits sans prendre en considération l'ordonnement de la façade originelle. Les alignements des ouvertures n'ont pas été respectés. Le dialogue architectural est rompu entre le rez-de-chaussée et les étages supérieurs ou inférieurs.



La multiplication des enseignes, leur taille et leur couleur annihilent la façade et la composition de cet immeuble.



La publicité faite par les commerçants a complètement investi les façades des immeubles. La lecture du bâti n'est plus possible.

4. ANALYSE PAYSAGERE

Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

I. GEOGRAPHIE ET GEOMORPHOLOGIE

La ville de Château-Thierry est située dans le sud du département de l’Aisne.

La carte géologique renseigne sur la nature des sous-sols et des paysages qui s’y rapportent.

Deux paysages, de contraste, se distinguent, dans la région de Château-Thierry :

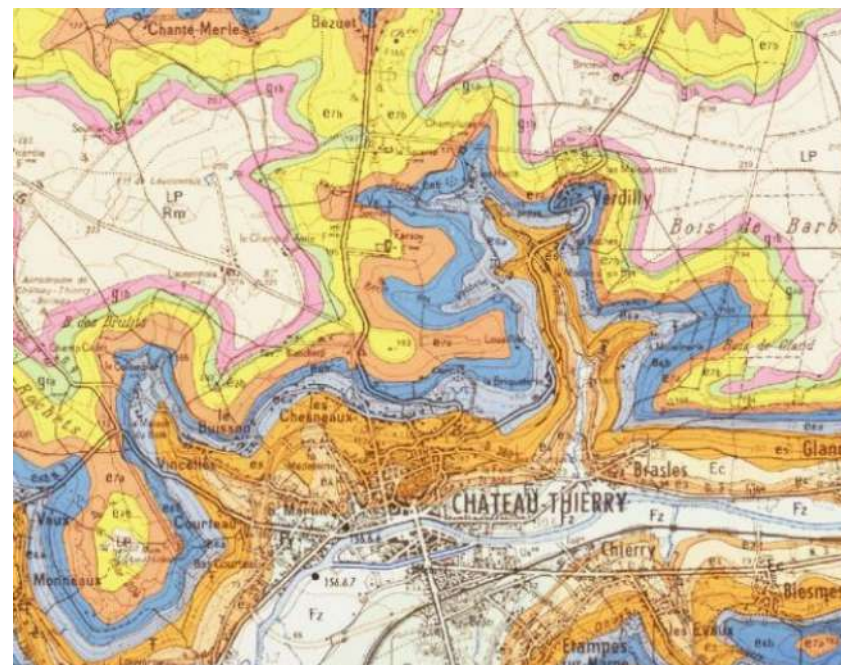
- la vallée de la Marne
- les plateaux.

Le secteur géographique de Château-Thierry s’inscrit dans la partie nord-est du plateau tertiaire du Bassin Parisien. Le territoire communal est aux confins de quatre régions géographiques : une partie de la Haute-Brie septentrionale jusqu’à la vallée de la Marne, le Tardenois, partie méridionale du soissonnais limitée par la vallée de l’Ourcq et, à l’ouest, le Valois et l’Orchois.

Une coupe géologique entre Marne et Aisne, suivant le méridien de Château-Thierry, montre aux environs de cette ville et de haut en bas, la présence de :

- calcaire et meulière de Brie, recouverts d’une couche plus ou moins épaisse de limons loessiques,
- argile verte,
- calcaire de Champigny faisant place sur la rive droite à un niveau de gypse,
- calcaire de Saint-Ouen,
- sables de Beauchamp (Bartonien),
- calcaire grossier (Lutétien),
- sables de Cuise,
- argile plastique,
- sables de Bracheux.

La richesse du sous-sol favorise l’emploi de matériaux de construction varié, pris in situ. Il est fréquent de trouver des constructions en meulière avec du calcaire employé pour les encadrements des baies. Les différences de provenance des pierres montrent les changements dans la technique même de la construction et dans les moyens de mis en œuvre.



Carte géologique – source : InfoTerre - BRGM

II. ANALYSE DES BORDS DE MARNE

1. GÉOMORPHOLOGIE ET IMPLANTATION

- De forts contrastes paysagers dûs à un relief ondulé et à la succession des strates géologiques
- Implantée au sein de la Brie Champenoise.
- Géologie du site : couches successives de calcaires, de gray, de sables.
- Éperon rocheux : résurgence

Au niveau de Château-Thierry, la vallée de la Marne entaille le plateau de la Brie champenoise.

Le fond de vallée s'y ouvre largement, de 3,5km des coteaux de Château-Thierry à ceux d'Etampes-sur-Marne et jusqu'à 5km jusqu'à ceux de Nesles-la-Montagne en rive gauche de la rivière. Cette ouverture fait l'effet d'un vaste cirque limité par les boisements de haut de coteau.

La vallée y est dissymétrique : les coteaux s'y élèvent rapidement en rive droite et la plaine alluviale s'étend davantage au sud.

- Une implantation au fil des vallées

On trouve deux types d'implantation caractéristiques dans la vallée de la Marne :

- Ville basse en pied de coteau
- Village vigneron sur le coteau (versant exposé sud)

Les trois premiers sites d'implantations sont liés à la structure ondulée de la vallée et à la présence de nombreux vallons et ruisseaux. Ils correspondent aux implantations caractéristiques de la vallée. On retrouve ainsi les premières implantations en rive droite, sous les coteaux crayeux orientés sud et en léger surplomb des espaces marécageux du fond de vallée :

- Le site gallo romain sur les faibles pentes d'une terrasse alluviale, en surplomb des vallons du Praillon, et de celui de la Ganache ;
- Le site des Chesneaux à la base du coteau au Nord Ouest ;
- Parallèlement un fortin s'implante sur l'éperon est-ouest au nord du fleuve dans une optique de contrôle du territoire et des voies, notamment des voies d'eau.

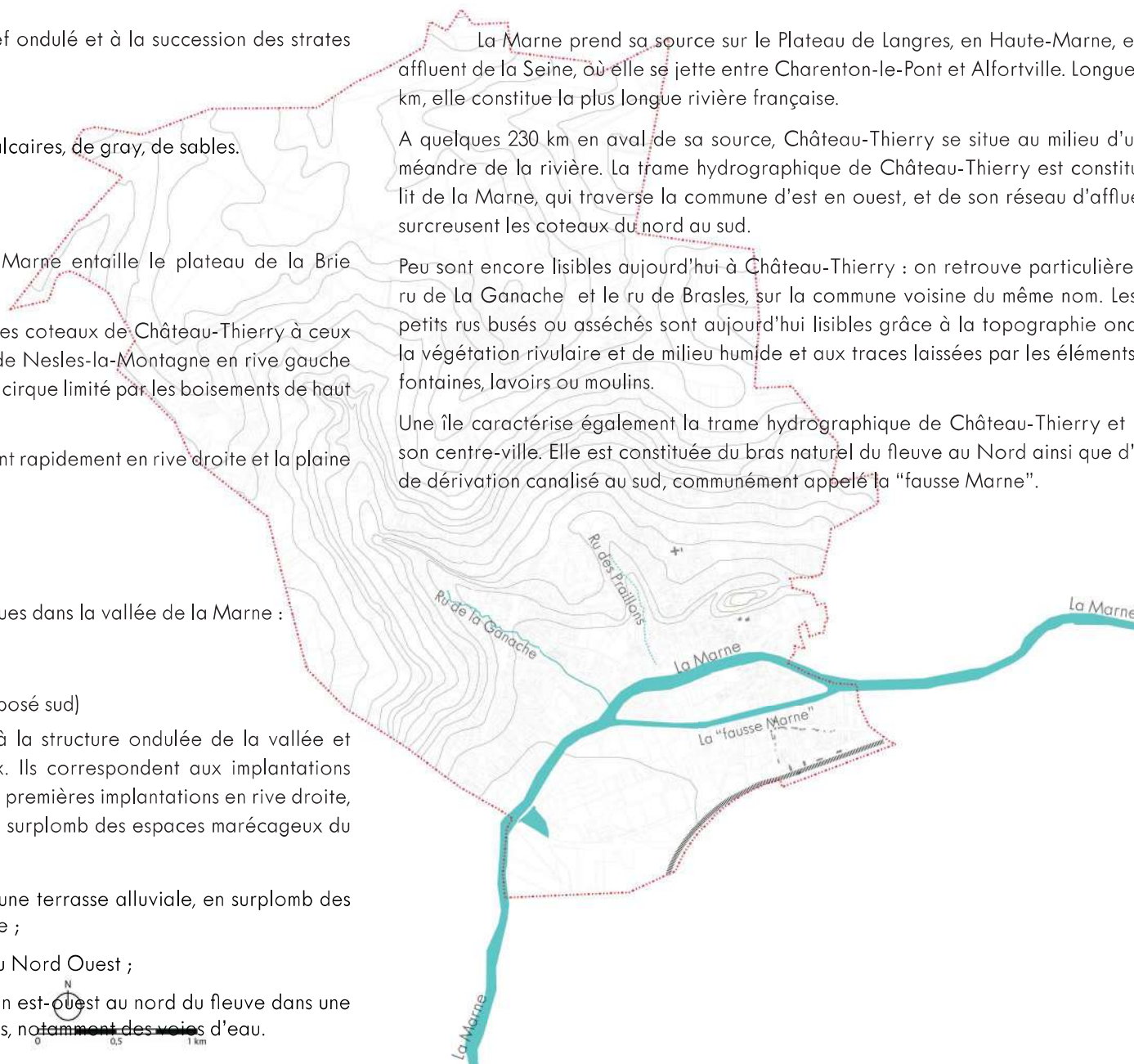
2. HYDROGRAPHIE

La Marne prend sa source sur le Plateau de Langres, en Haute-Marne, et est un affluent de la Seine, où elle se jette entre Charenton-le-Pont et Alfortville. Longue de 560 km, elle constitue la plus longue rivière française.

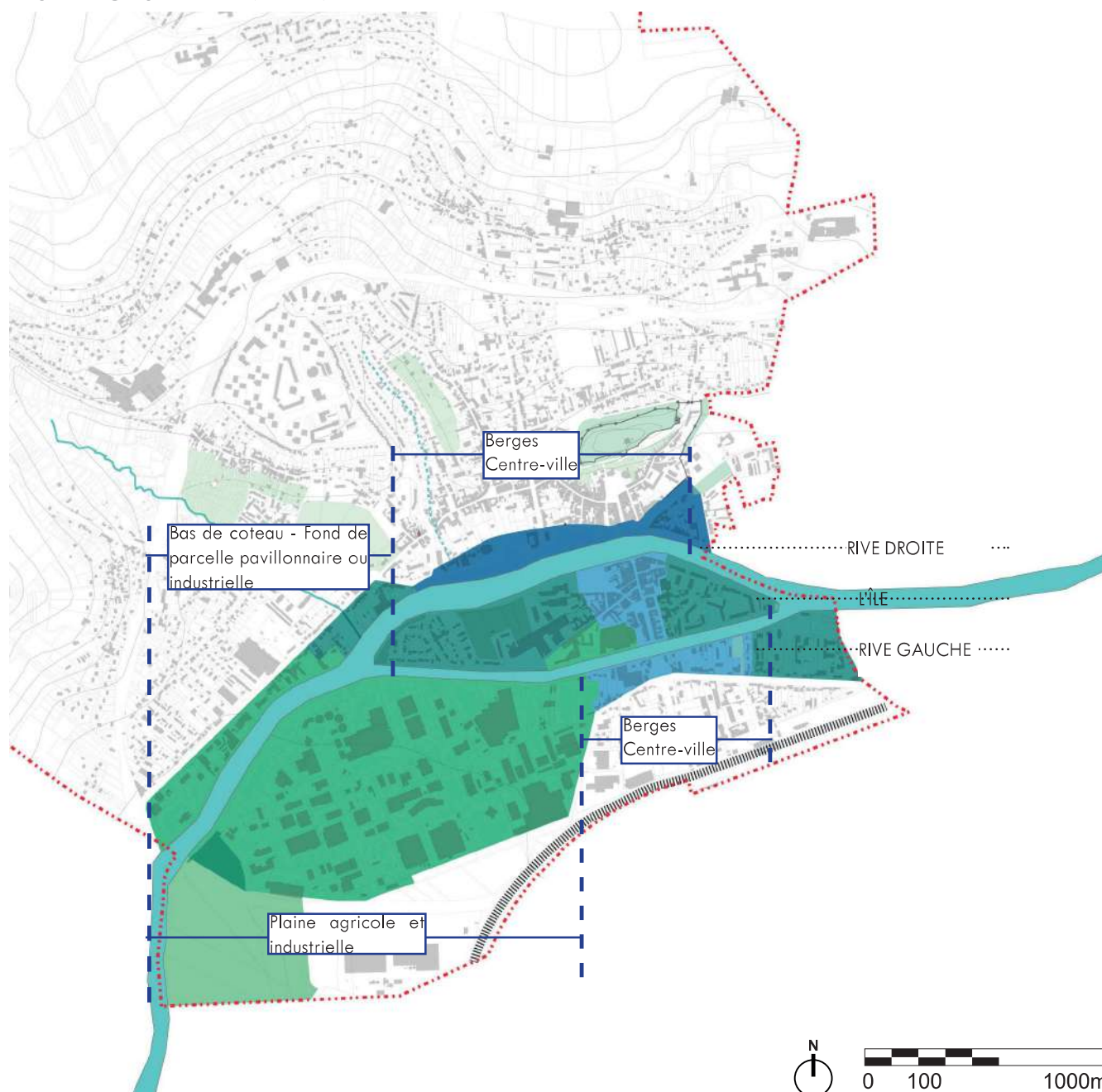
A quelques 230 km en aval de sa source, Château-Thierry se situe au milieu d'un large méandre de la rivière. La trame hydrographique de Château-Thierry est constituée du lit de la Marne, qui traverse la commune d'est en ouest, et de son réseau d'affluents qui surcreusent les coteaux du nord au sud.

Peu sont encore lisibles aujourd'hui à Château-Thierry : on retrouve particulièrement le ru de La Ganache et le ru de Brasles, sur la commune voisine du même nom. Les autres petits rus busés ou asséchés sont aujourd'hui lisibles grâce à la topographie ondulée, à la végétation rivulaire et de milieu humide et aux traces laissées par les éléments d'eau-fontaines, lavoirs ou moulins.

Une île caractérise également la trame hydrographique de Château-Thierry et marque son centre-ville. Elle est constituée du bras naturel du fleuve au Nord ainsi que d'un bras de dérivation canalisé au sud, communément appelé la "fausse Marne".



LES BERGES DE LA MARNE



Les berges de Marne : contexte paysager et urbain







Plusieurs séquences paysagères se dévoilent autour de la Marne selon la typologie d'espaces urbains qui y est connectée : Coeur de ville, quartiers pavillonnaires du XIX^{ème} siècle, pavillonnaire récent, petit collectif ou encore industries.

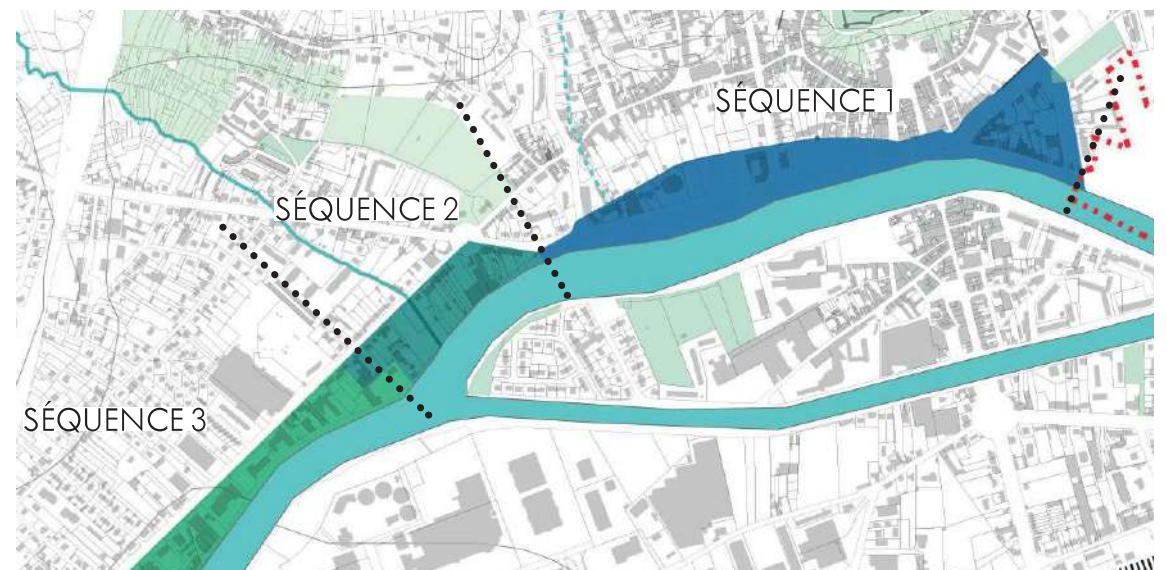
La forte anthropisation du fleuve, qui a été largement assaini et canalisé, et la multiplicité des sites d'implantation autour de celui-ci ont généré un paysage rivulaire hétérogène.

De plus, les espaces publics adjacents à la Marne sont principalement minéralisés.

Pour faciliter la lecture des séquences paysagères le long de la vallée, nous la lirons selon trois grandes entités géographiques :

- > La rive droite
- > L'île
- > La rive gauche

-  Promenade de coeur de ville
-  Zone urbaine dense - Centre ville historique des faubourgs, pavillonnaire XIX^e siècle
-  Zone urbaine lâche - pavillonnaire XX^e siècle, petit collectif et équipements
-  zone urbaine lâche - industriel et d'activités
-  Plaine agricole
-  Limites communales



Hétérogénéité des espaces publics des bords de Marne



Vue sur les fonds de jardins privés depuis le chemin de halage



Promenade de coeur de ville : cheminement intime



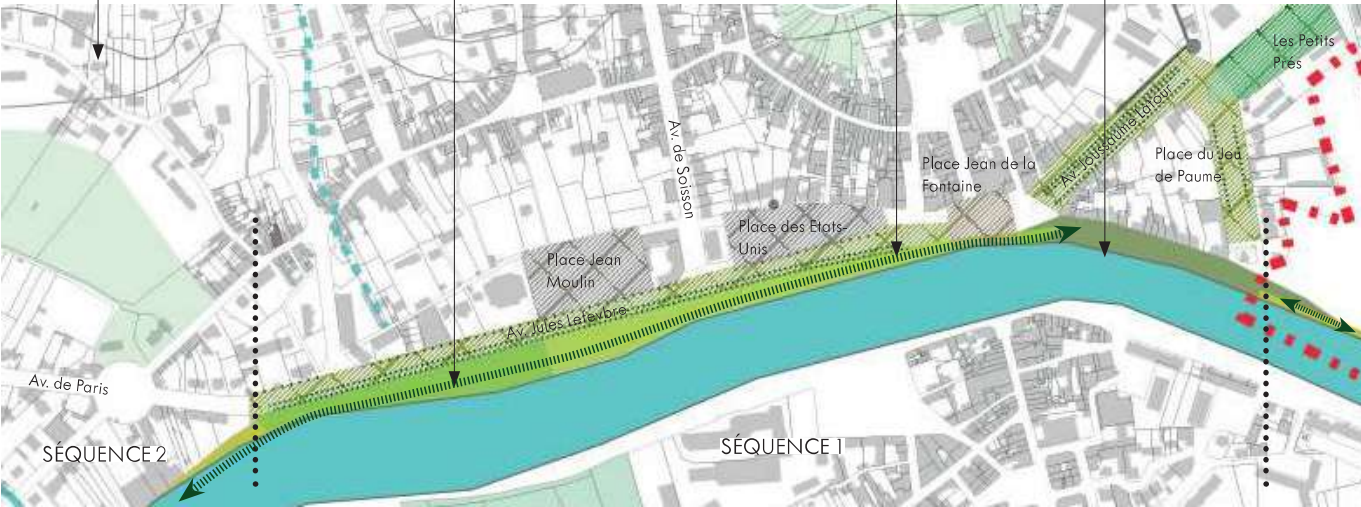
Quai de la Poterne - Des berges végétalisées mais des espaces publics destinés à la voiture en rupture avec les mails et les promenades



Chemin de halage aménagé, point de vue ouvert sur la Marne et le centre-ville



L'avenue Jules Lefebvre en surplomb du récent aménagement de la promenade de coeur de ville, qui s'ouvre sur la Marne



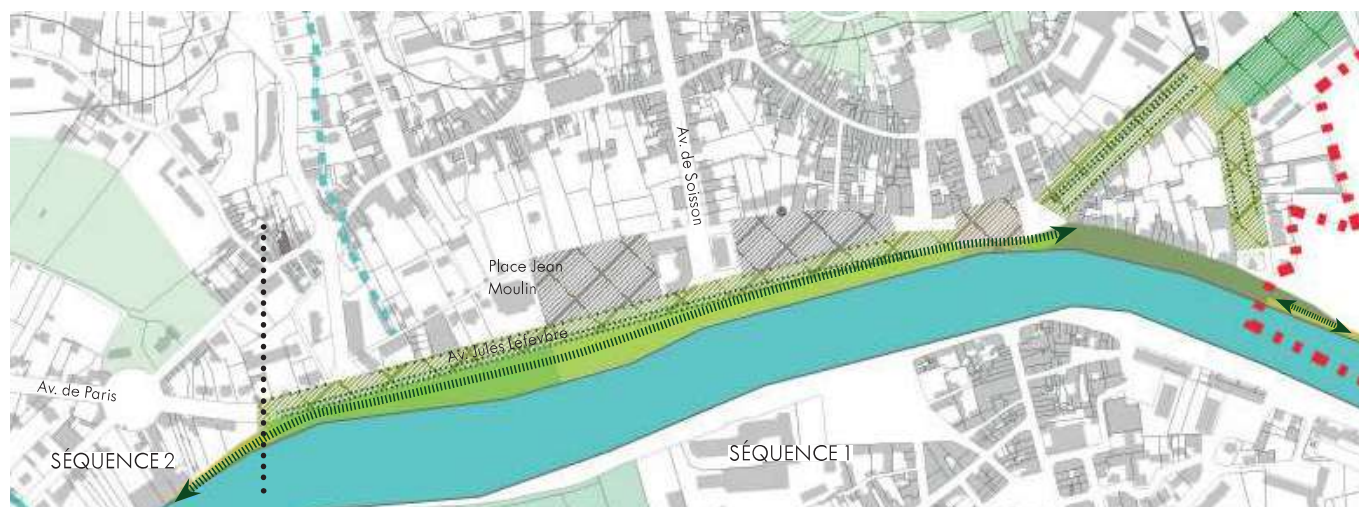
Espaces publics de bords de Marne

- Continuité modes doux
- Chemin de halage aménagé
- Voie carrossable et plantations sur berges
- Promenade de coeur de ville : aménagements récents, ouverture
- Promenade de coeur de ville : aménagements plus anciens et intimes

Espaces publics adjacents

- Place publique devenue stationnement
- Place traitée comme un carrefour
- Mail planté
- Jardin public

- La rive droite : relation berges - espaces publics adjacents



Espaces publics de bords de Marne

Espaces publics adjacents

◀——▶ Continuité modes doux

Voie carrossable et plantations sur berges

Place publique devenue stationnement

Mail planté

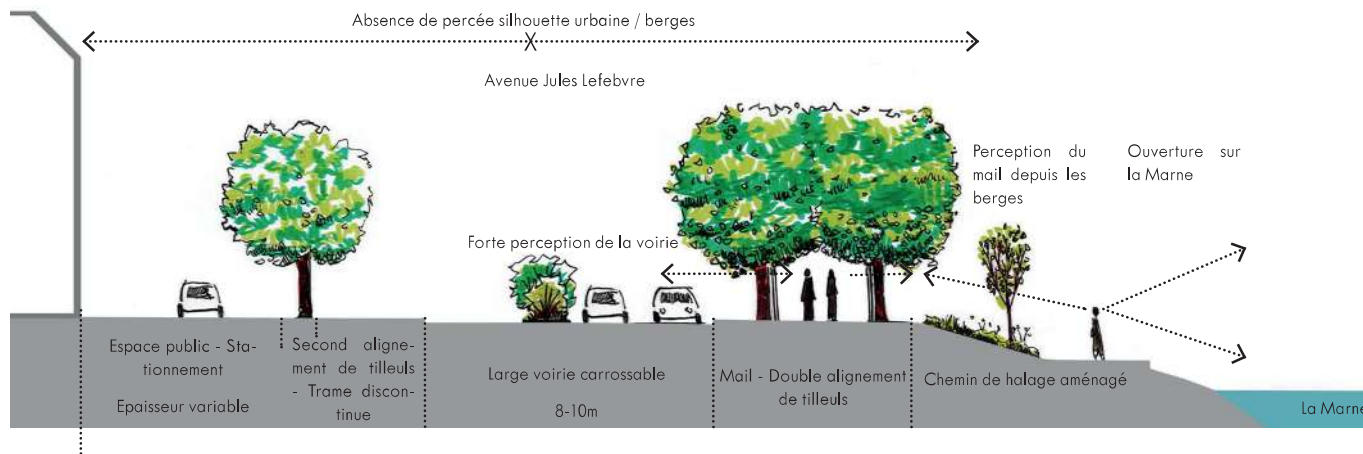
Chemin de halage aménagé

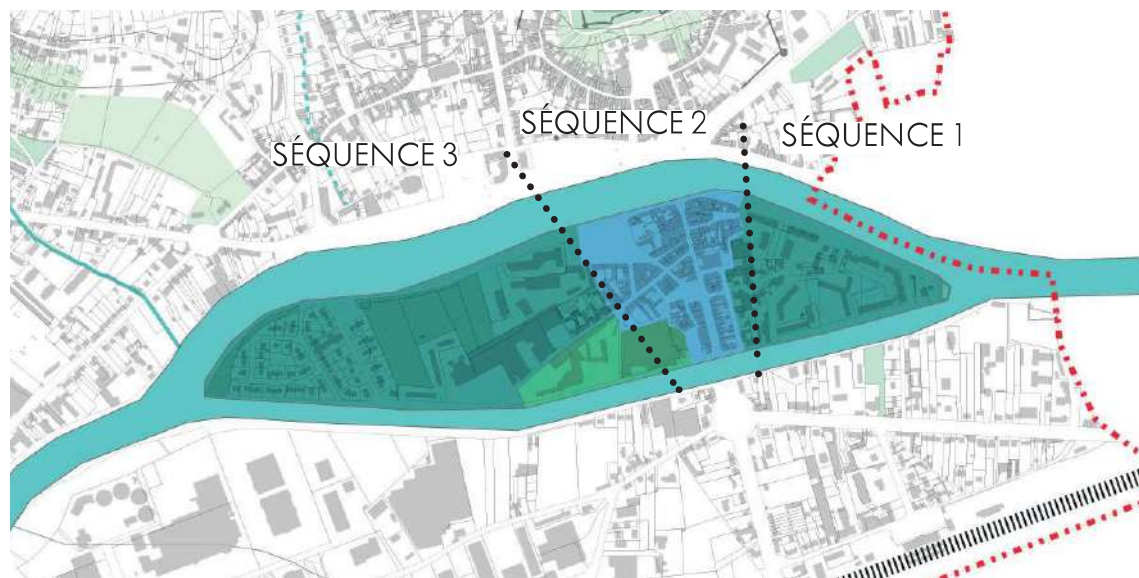
Promenade piétonne aménagée en bout d'île

Place traitée comme un carrefour

Jardin public

- Coupe AA : Des espaces publics parallèles qui dialoguent peu







Rive de l'île sur la "fausse Marne" - Quai Traitement similaire sur l'île et rive gauche : berge plantée et ripisylve discontinue, voie carrossable simple et front urbain hétérogène (bâti reconstruction, pavillon XIXe siècle, petit collectif...)



Rive de l'île sur la Marne - Quai Galbraith - Ouverture vers le centre-ville



Rive de l'île sur la Marne - Quai Amédée Couesnon - Rive en deux temps, entre voirie conçue pour la voiture et chemin de halage piéton



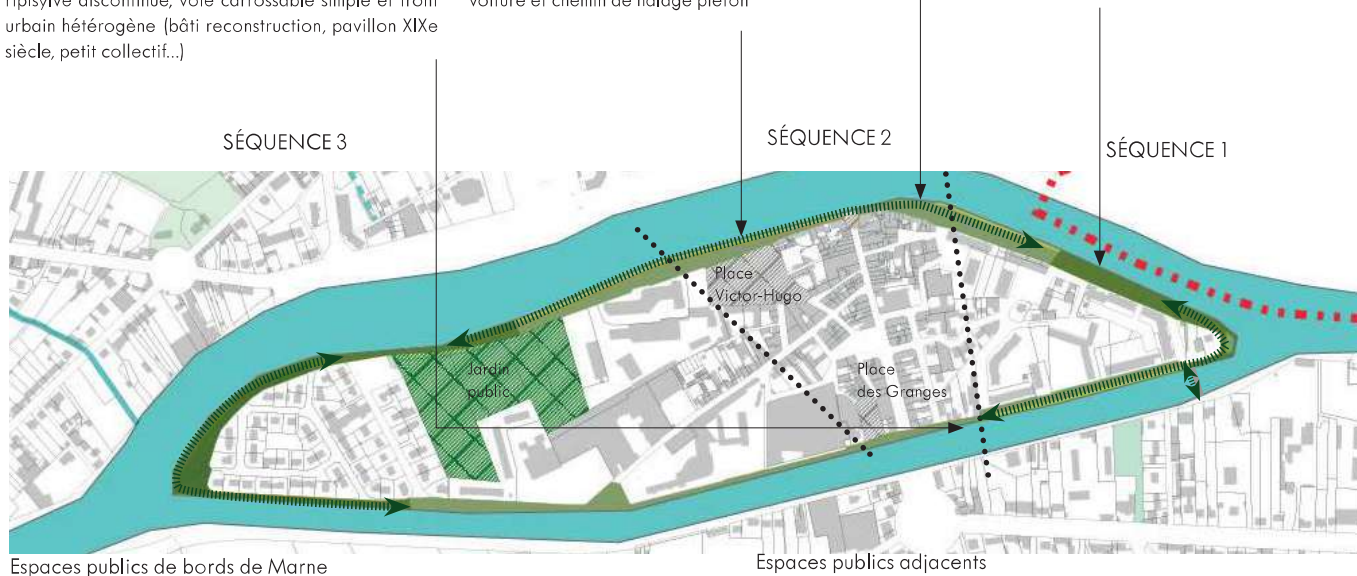
Front urbain sur le quai Galbraith, de la séquence historique à du petit collectif du XXe siècle



Vue sur la promenade du bout de l'île côté est

Séquence 1 : Une trame urbaine peu dense qui laisse place à des espaces de promenade

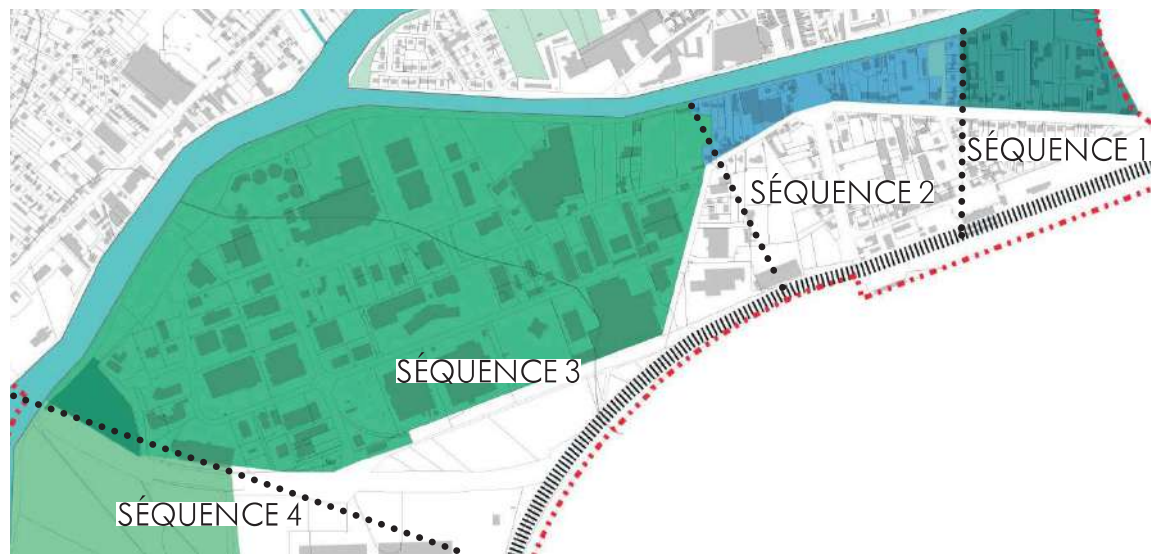
Séquence 2 : Centre-ville ancien des faubourgs, berges urbaines



- Continuité modes doux
- Voie carrossable et plantations sur berges
- Place publique devenue stationnement
- Mail planté
- Chemin de halage aménagé
- Promenade piétonne aménagée en bout d'île
- Place traitée comme un carrefour
- Jardin public



Place Victor Hugo - Place publique axée sur le stationnement





Vue sur la rive gauche aux berges "sauvages" sur la Marne - Ripisylve dense en entrée de ville qui fait l'interface entre la rivière, la large emprise d'activité et les espaces habités



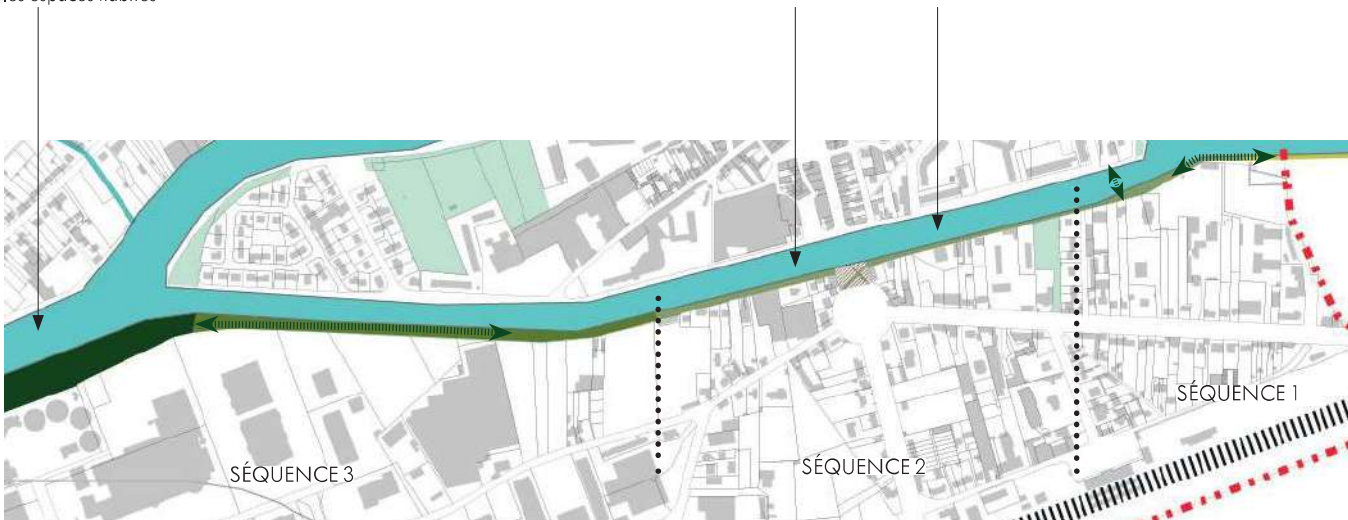
Vue sur le quai Gallieni sur la "fausse Marne"



Vue sur le quai Dupuis Delizy sur la "fausse Marne" - Des espaces publics peu travaillés sur la "fausse Marne"

Séquence 2 : Un traitement «banal» des rives du canal

Séquence 3 : Ripisylve dense sur la Marne qui marque les abords de la zone d'activité



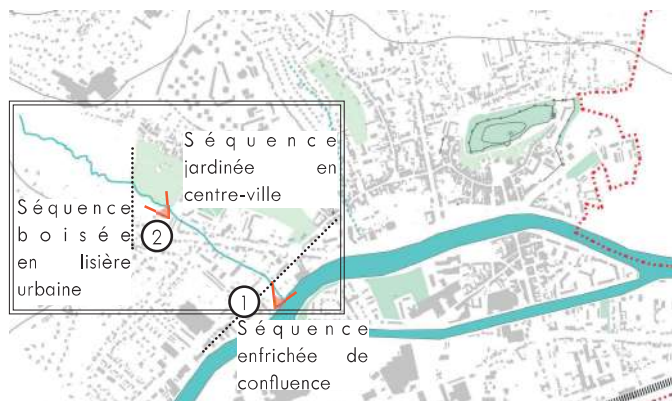
Espaces publics de bords de Marne

- Continuité modes doux
- Chemin de halage aménagé
- Promenade jardinée
- Voie carrossable et plantations sur berges
- Ripisylve dense

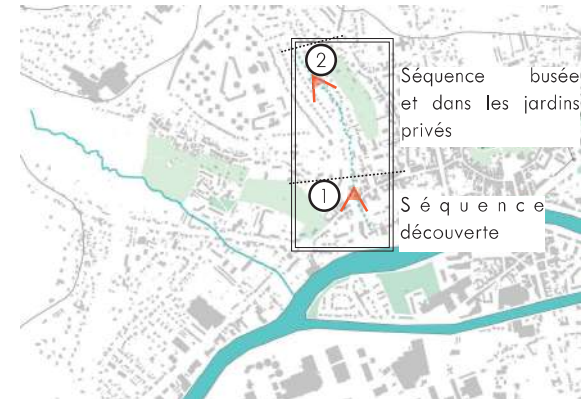
Espaces publics adjacents

- Place traitée comme un carrefour

- Ru de la Ganache



• Ru des Praillons



ÉVOLUTIONS HISTORIQUES ET USAGES

- De la modification des tracés hydrauliques...

- Des premières implantations jusqu'au Moyen-Age: Protection et mise en valeur du territoire

Les trois premiers sites d'implantations sont liés à la structure ondulée de la vallée et à la présence de nombreux vallons et ruisseaux. Le fleuve est alors sauvage, son cours est largement mouvant, tout comme les îles qui font face à Château-Thierry. La ville est au croisement de deux grands axes routiers mais c'est surtout la Marne qui conditionne son développement. C'est par cette voie que les denrées agricoles, viticoles et forestières sont acheminées jusqu'à Paris. Il y a donc une mise en valeur du territoire grâce à la présence de la Marne.

- Du XIV^{ème} au XVIII^{ème} siècle : développement urbain et renforcement des usages défensifs

Au haut Moyen-Âge, le rôle défensif du château est renforcé avec le développement du réseau de fossé et l'utilisation du fleuve à cette fin. De plus, à partir du XIV^{ème} siècle, la ville passe outre Marne où s'installent des faubourgs. Parallèlement, les rus permettent l'installation de moulin et de lavoirs et vont de concert avec les évolutions des usages du XIII^{ème} siècle : la vocation artisanale se renforce, notamment dans le Faubourg Saint-Crépin, avec l'implantation des tanneurs à proximité du cours d'eau. Les fontaines représentent le pouvoir.

- Les embellissements du XVIII^{ème} siècle

La "fausse Marne" est créée dans un but d'assainissement de la ville basse. L'île ainsi générée permet l'installation d'un port vers la pointe ouest de l'île. Il ne s'agit plus d'une ville défensive : les remparts disparaissent, les fossés sont comblés et deviennent des mails. De plus, les petites îles au Nord du bras principal de la Marne sont assainies et comblées et donneront lieu à différentes places, mails et promenades en

lien direct avec le fleuve : le mail du Jeu de Paume, les Petits Prés, le champ de Mars qui deviendra dans un second temps la place des États-Unis, la Place Jean-Moulin, les mails de l'Avenue Jousaume Latour ... La Marne y est un espace de loisirs, de promenade, on se tourne vers le fleuve au delà des usages commerciaux.

- Les évolutions du XIX^{ème} et XX^{ème}

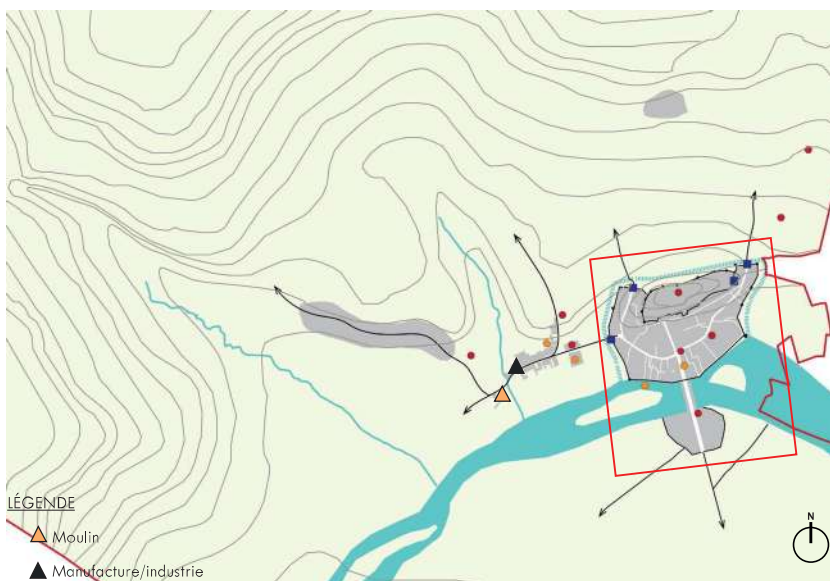
Le vieux pont est détruit pendant la Seconde Guerre Mondiale. Les mails perdent progressivement leur rapport à la Marne avec l'arrivée de la voiture. Les espaces publics adoptent un vocabulaire routier, les places et mails deviennent des parkings (Place Jean Moulin, Place des États-Unis, Place du Jeu de Paume, Av. Jousaume Latour...) ou des ronds points (Place Jean de la Fontaine).



Carte du réseau hydrographique au Moyen-Âge



Carte du réseau hydrographique fin XIXe S.



Carte du réseau hydrographique au XIVe siècle



Carte du réseau hydrographique actuel

- ...Au reflet des évolutions des usages liés à l'eau

Les témoignages des usages liés à l'eau sont aujourd'hui très peu visibles, ils ne persistent pour la plupart que par la toponymie des lieux ou par des traces résiduelles de fondations.

L'importance de l'eau et des activités qui lui sont associées constitue un sujet récurrent de l'iconographie Castelthéodoricienne.

◦ Activité portuaire

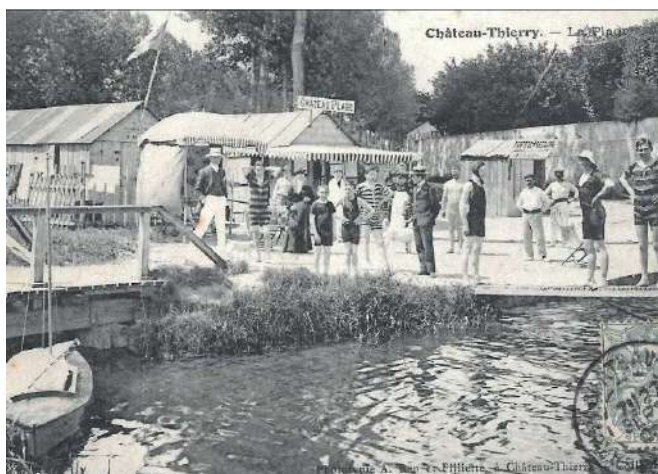


CT, Bord de Marne, Place Thiers et Usine Couesnon- époque inconnue - Gallica

Usage auquel la ville doit largement son développement : valorisation du terroir agricole, particulièrement des vignes des coteaux, et des boisements (charbon de bois...)

A progressivement évolué vers des usages de plaisance et de loisirs. On passe du fonctionnel au récréatif.

◦ La Marne comme espace de loisirs



Château-Thierry, le Ru fondu, Lavoir d'Argensel, époque inconnue - Gallica

◦ L'ouverture des mails sur la Marne



Château-Thierry Eglise Saint Crépin et Avenue de Soissons - époque inconnue - Gallica



Château-Thierry - La Marne et les Allées - époque inconnue - Gallica

- Des usages du quotidien autour des rus



Château-Thierry, Moulin du roi- époque inconnue - Gallica



Château-Thierry, le Ru fondu, Lavoir d'Argensel, époque inconnue - Gallica



Ancien lavoir, les Chesneaux



Château-Thierry, Paysage à Argensel, Lavoir en bord de ru, époque inconnue - Gallica



Ancien lavoir, ruelle de la Billbaude

- Éléments hydrauliques dans la ville : une mise à profit du relief au service de l'amenée d'eau

Repérage des fontaines et éléments hydrauliques urbains de la ville de Château-Thierry



- Lavoirs
- Moulins
- Réservoirs
- Fontaines existantes
- Fontaines disparues

Éléments hydrauliques disparus, d'après carte de 1882

Sources


Plan d'établissement d'un réservoir et de nouvelles conduites, 1882

◦ La mémoire des crues

- Le territoire de la commune présente un double risque d'inondation, de part la vallée de la Marne et ses affluents. Cela révèle l'importance de préserver des continuités végétales le long des vallons.

Carte de la zone PPRI de la ville de Château-Thierry

RISQUE INONDATION

 Zone d'inondation par débordement de rû - Zones d'interdictions de constructions dans le cadre du PPRI

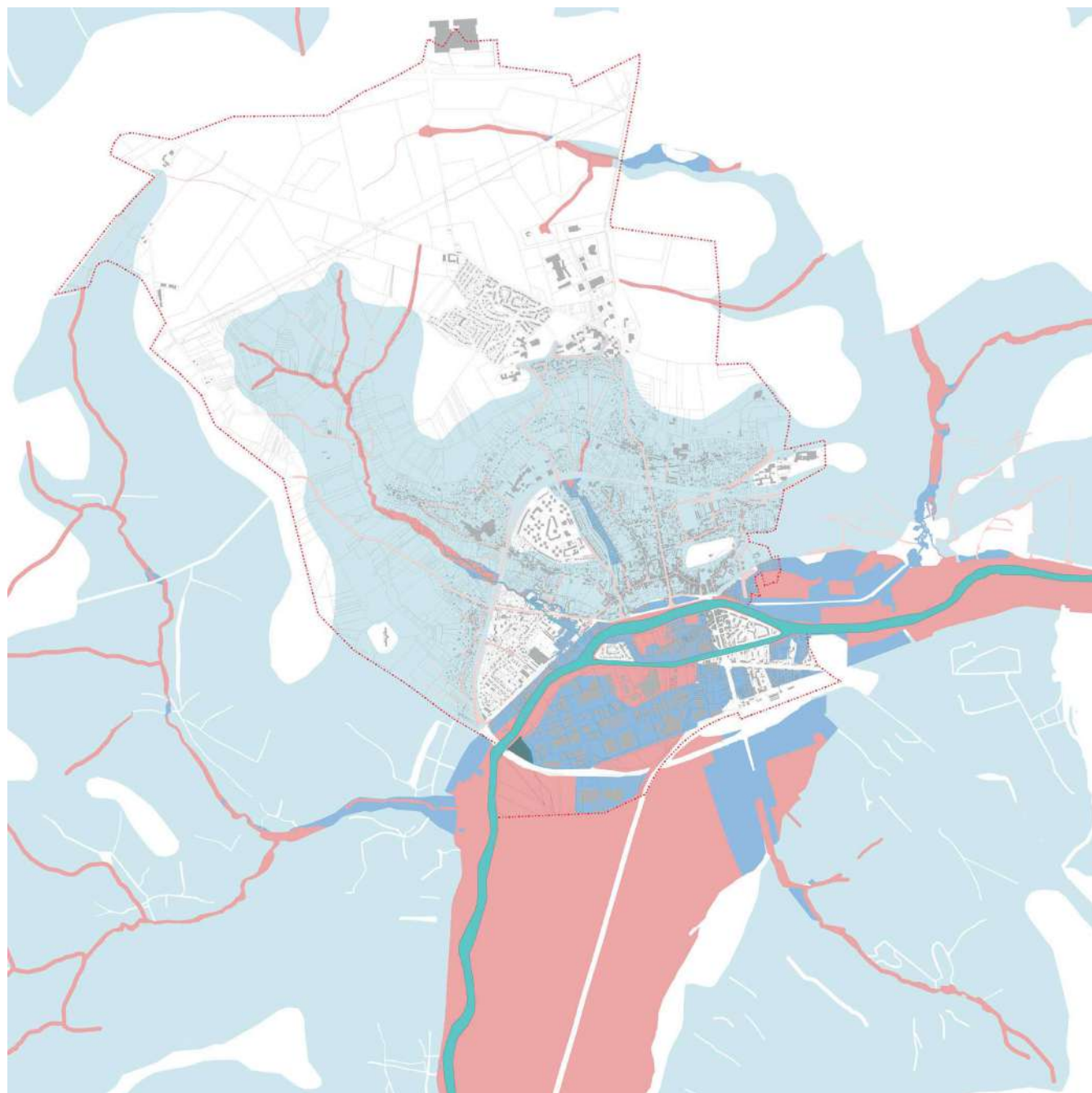
 Zone d'inondation par débordement de rû - Zones de constructibilité conditionnelle dans le cadre du PPRI

RISQUE RUISSELEMENT, RAVINEMENT ET COULÉES DE BOUES

 Zones rouge clair ruissellement, ravinement et coulées de boues

 Zones bleu clair ruissellement, ravinement et coulées de boues

Photographies issue de la grande crue de la Marne de 1910



Carte de la zone PPRI de Château-Thierry

III. LE PAYSAGE ANTHROPIQUE

Un paysage anthropique est non-seulement issu d'une fabrication humaine directe ou indirecte, il est aussi le produit d'une fabrication volontaire ou involontaire.

La culture de la vigne, de la terre a modelé le paysage naturel. L'implantation de la ville le long de la Marne a engendré des travaux conséquents (la reconquête des marais) et des aménagements (Les quais, les lavoirs, les fontaines) qui ont également changé la physionomie des bords de la Marne. Les plantations ordonnées le long des voies de circulations, la création de jardins paysagés, les vergers, les potagers, etc, ont créé un paysage naturel urbain riche et varié.



Photos : U2A

1. LA CULTURE

a. La vigne

Le champagne est produit dans la zone viticole délimitée par la loi du 22 juillet 1927. Cette zone n'est pas d'un seul tenant. Il existe quatre zones de production de raisins qui regroupent les dix-sept terroirs de champagne. Château-Thierry appartient à celle de La vallée de la Marne (Marne, Aisne et Seine-et-Marne) : les coteaux sont implantés sur des sols à dominante argilo-calcaire, à tendance marneuse. La culture de la vigne façonne un paysage ordonné sur les coteaux.

Ce paysage est protégé depuis le 30 juillet 1936 par le classement des terres viticoles en AOC (Appellation d'Origine Contrôlée).

b. Les champs

L'agriculture mécanisée et les remembrements successifs ont créé des paysages très vastes du fait de la grandeur des parcelles.

Ce paysage de champs ouverts ne semble interrompu que par des haies ou des arbres isolés qui longent l'eau et attestent de sa présence.



2. LES BOIS



Si les champs semblent encercler la ville et former ainsi une première couronne naturelle, la seconde est formée par les bois et forêt qui dominent au sommet des coteaux. On trouve également une végétation dense le long des berges de la Marne.



3. LA MARNE

Les modifications de son cours, la reconquête des marais et des douves de l'ancien château, ont contribué à modeler la ville, qui a pu ainsi s'étendre vers la rivière «canalisée» enchâssée par des quais construits. La fausse Marne fait partie également de ces aménagements qui ont favorisé l'implantation d'activités industrielles.

La Marne fait patrimoine à Château-Thierry car elle est liée à son histoire. La rivière a participé à son essor économique et de se fait à son développement urbain.



L'organisation spatiale de la ville est liée à l'hydrographie. La Marne est l'élément majeur, avec son port, ses quais.

Le ruisseau «Le Ganache» permettait d'alimenter les tanneries, moulins. Les rus servaient d'égout à ciel ouvert. Les regroupements des maisons médiévales s'opéraient autour d'un puits.

Les fontaines et lavoirs desservaient des îlots. Ces lieux étaient des espaces de vie et de rencontres.

Ces éléments témoignent de la présence de l'eau de la ville. Ce sont de petits patrimoines construits qui permettent de lire le patrimoine naturel dans le paysage urbain.



Puits rue Jean de la Fontaine



Fontaine place Gerbrois



Lavoir ruelle Bungnier



18 CHATEAU-THIERRY - Le Mars - Les Quais - ND

Ancienne carte postale des quais avec les bateaux lavoirs - Source : <http://www.delcampe.net/>



18. Château-Thierry. - Rue des Capucins

Ancienne carte postale de la fontaine rue des Capucins - Source : <http://www.delcampe.net/>

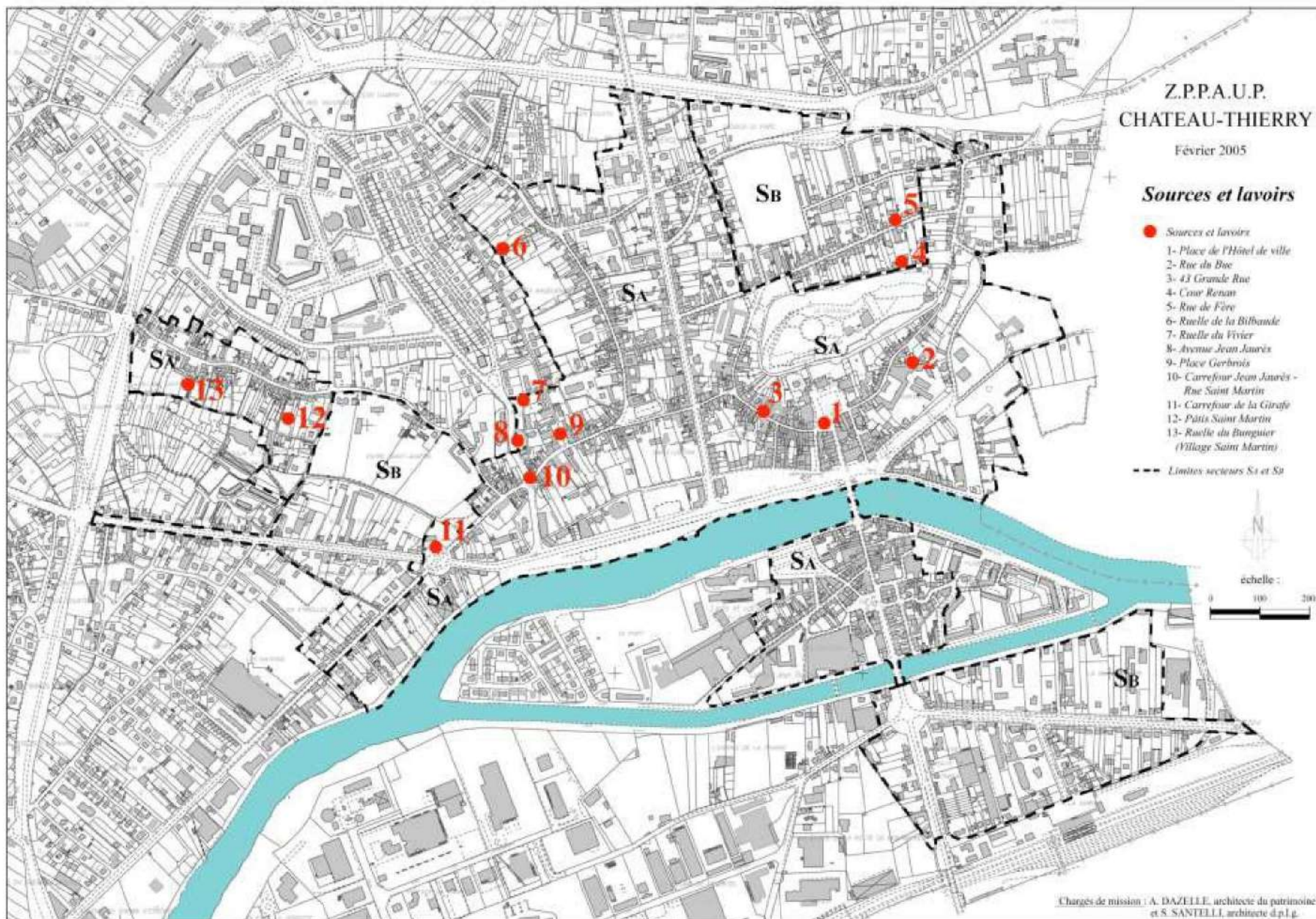
Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023



Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

4. LES TYPOLOGIES VEGETALES

La variété des ambiances paysagères de la ville de Château-Thierry tient à la présence d'un patrimoine végétal diversifié.

A l'échelle de chaque habitation, le végétal contribue, globalement, à atténuer les effets des trames parcellaires rigides.

Les jeunes plants se transforment en arbres, les haies séparatives deviennent massifs fleuris, les plantes grimpantes envahissent pignons et murs de clôture. L'ensemble peut être, à terme, perçu comme une masse végétale complexe, hétéroclite, dont les bases se sont fondues dans un paysage général.

Cette diversité est en partie liée aux formes végétales structurales anciennes mises en œuvre par les habitants aux débuts des aménagements.

a. L'arbre isolé

L'arbre planté isolé peut jouer le rôle d'un signal ou d'un repère. Il caractérise alors fortement l'espace public, contribuant à renforcer l'identité et les qualités d'un lieu. Il devient l'âme et l'esprit d'un espace.

Dans l'espace public, comme dans le jardin, l'arbre devient souvent remarquable avec le temps. Il devient alors un véritable monument, s'il se déploie sans contrainte, étalant ses branchages largement. L'arbre est abri ou refuge, voûte ou galerie, ombrelle ou protection. Sa fraîcheur, ses couleurs, ses feuillages sont autant d'attraits, d'éclats, pour le riverain comme pour le promeneur.

Un décroché s'est établi entre deux bâtiments. Un mur de clôture est venu assurer la continuité urbaine. L'arbre isolé permet alors d'assurer une certaine continuité de la volumétrie générale du front urbain.



Quelque soit la taille de la parcelle où l'importance de l'habitation, l'arbre est toujours présent dans les jardins. Plantés assez proches de la clôture, les arbres servent d'écran végétal. Ils créent une intimité des lieux permettant ainsi que la maison soit vue mais pas ses occupants. Les branches et les feuilles forment une dentelle à travers laquelle on devine les maisons. Leur alignement à la rue permet aussi de qualifier l'espace public et d'appuyer les perspectives urbaines. Lorsqu'ils sont plus en retrait, ils rayonnent sur le jardin et le structurent. Les arbres isolés des jardins créent à l'échelle de la ville un écrin végétal.



L'arbre isolé planté proche des limites séparatives permet de mettre en scène les espaces publics.

b. Les arbres en alignement



Les alignements semblent se trouver essentiellement sur l'espace public. Certains sont le témoignage de plantations anciennes. Ces arbres apparaissent comme un élément paysager majeur du paysage de Château-Thierry.

Ailleurs, ce sont de simples alignements, formant des rideaux aux limites d'un parc et des parcelles loties.



c. Les jardins privatifs

C'est une déclinaison de situations différentes des jardins vis-à-vis de la rue et des passants qui fait en partie la richesse paysagère de Château-Thierry.

Les interfaces entre l'espace public et les différents espaces privés ainsi que le traitement végétal de ceux-ci conduisent à une diversité du vocabulaire paysager. C'est un paysage collectif qui se crée, entre l'espace public et les domaines privés contigus à celui-ci.

De l'intimité stricte à l'intimité suggérée voire à l'espace de représentation et d'expression, le panel des jardins favorise des situations différentes.

Ainsi, une haie qui souligne une clôture, un arbre qui déborde sur la chaussée, une grimpante qui retombe du haut d'un mur, le jardin marquant la personnalité de son propriétaire, sont autant d'éléments empruntés à l'espace privé au bénéfice de l'espace public.



Les jardins clos

Pour préserver l'intimité du jardin et la vie intime des habitants, certaines habitations se sont isolées visuellement de l'espace public. Deux systèmes peuvent apparaître.

Les murs de clôture : ils viennent souvent en prolongement du bâti par l'utilisation des mêmes matériaux et des mêmes appareillages. Parfois, ils servent de soutènement à une terrasse. L'accès à un garage peut alors être inclus dans la masse des terres retenues en amont de l'ouvrage de soutènement.

Le mur peut aussi être mur bahut. Ce mur bas, rythmé par des piles à intervalles réguliers, est souvent rehaussé d'une grille, d'un simple grillage, de plaques de fer... Une haie peut également épauler cet ouvrage.

Le mur est parfois en matériaux locaux mais beaucoup présentent un aspect peint, recouvert d'un enduit ciment aux couleurs claires, en contradiction avec la chaleur des matériaux naturels ou traditionnels.

Les haies qui soulignent ces murs sont souvent plus basses, plus libres et plus ornementales. Parfois, elles sont taillées, reprennent simplement le gabarit du mur bahut ou bien soulignent, par une hauteur plus importante, la grille.

La variété des plantes décoratives est déclinée dans une gamme plus horticole. Le regard file souvent, même partiellement, au-dessus de cette limite, et laisse découvrir la richesse d'un jardin ou la beauté d'une maison. Il y a ainsi une part de choses données à voir et donc un enrichissement visuel du paysage communal.

Ce qui est perceptible depuis l'espace public, ce qui est balayé par le regard devient espace public, paysage public.

Parfois la clôture est traitée en végétation. Les haies sont alors souvent taillées, de formes assez rigides. Le thuya ou le laurier palme composent majoritairement ces haies ; le choix de ces végétaux souligne cette volonté de créer des murs certes verts et vivants, mais hermétiques aux vues extérieures, et assurant une permanence des décors saisonniers.



Le jardin en arrière de parcelle

Les maisons construites aux pieds des remparts disposent d'un jardin situé en fond de parcelle. Celui-ci est clos par des murs et dispose parfois d'un escalier permettant d'atteindre la promenade qui ceinture les remparts. Ces jardins sont peu accessibles visuellement.



Le jardin vitrine, le jardin d'apparat

C'est un jardin pleinement ouvert sur l'espace public. Il en constitue un prolongement, au moins visuellement, enrichissant le paysage de la rue et donc celui de la ville.

C'est un espace de représentation dont l'ordonnancement ou le fouillis végétal apparaît comme la vitrine des habitants de la maison. Les formes les plus variées et les plus riches semblent pouvoir être déclinées ici.

De la sobriété d'un parvis aux compositions les plus complexes, du fleurissement exubérant aux décorations extérieures, de l'art naïf au pied d'une maison aux parterres taillés, toute l'ingéniosité et la créativité des habitants s'expriment.

Les jardins donnés à voir depuis la rue contribuent grandement à la diversité des ambiances paysagères de la commune, à la variété des découvertes lors des promenades.

Les jardins ouvriers

Les jardins ouvriers sont des parcelles de terrain mises à disposition des habitants. Ces parcelles, affectées le plus souvent à la culture potagère, furent initialement destinées à améliorer les conditions de vie des ouvriers en leur procurant un équilibre social et une autosubsistance alimentaire.

Sur la commune de Château-Thierry, on retrouve ces jardins rue du Parc. Ils sont été conçus avec de petits collectifs.



d. Les parcs et promenades publics

L'époque de l'industrialisation fait émerger une bourgeoisie fortunée, avide de divertissements et de sorties. Pour exhiber sa réussite, la ville du Second Empire va lui offrir deux nouveaux lieux de sociabilité : les boulevards et les jardins publics.

Cette réinterprétation du jardin à l'anglaise répond en effet en tous points aux attentes de la société française de la fin du 19^{ème} siècle :

- voir et être vu dans de larges allées bordées de bancs, ombragées de platanes ou de marronniers.
- se divertir, avec les kiosques à musique dans lesquels sont donnés des concerts de plein air en journée ou en soirée.
- explorer et découvrir une nature sauvage reconstituée avec ponts, lacs et points de vue pittoresques.
- se rencontrer dans les restaurants ou buvettes ou le long des sentiers détournés.

La ville de Château-Thierry dispose d'un parc public dit « les Petis Prés ». Ce jardin est très ancien car c'est vers 1270 que Blanche d'Artois donna les Petits Prés à la jeunesse de Château-Thierry. Au 18^{ème} siècle, il fait partie d'un ensemble de loisirs conquis sur les fossés de l'enceinte de la ville où l'on trouvait le jeu de paume, l'arquebuse et des promenades plantées d'arbres.

Les alignements d'arbre que l'on voit sur le plan de 1838 sont remplacés sur le plan de 1871 par un jardin à l'anglaise comprenant une pièce d'eau.

Au début du 20^{ème} siècle, ce jardin est toujours un lieu de rencontre, de loisirs et de détente. On y donne des concerts, des bals. En 1911, un kiosque à musique réclamé par l'Union musicale de la ville, remplace l'abri métallique qu'avait fait construire à ses frais le conseiller municipal Albert Rep.



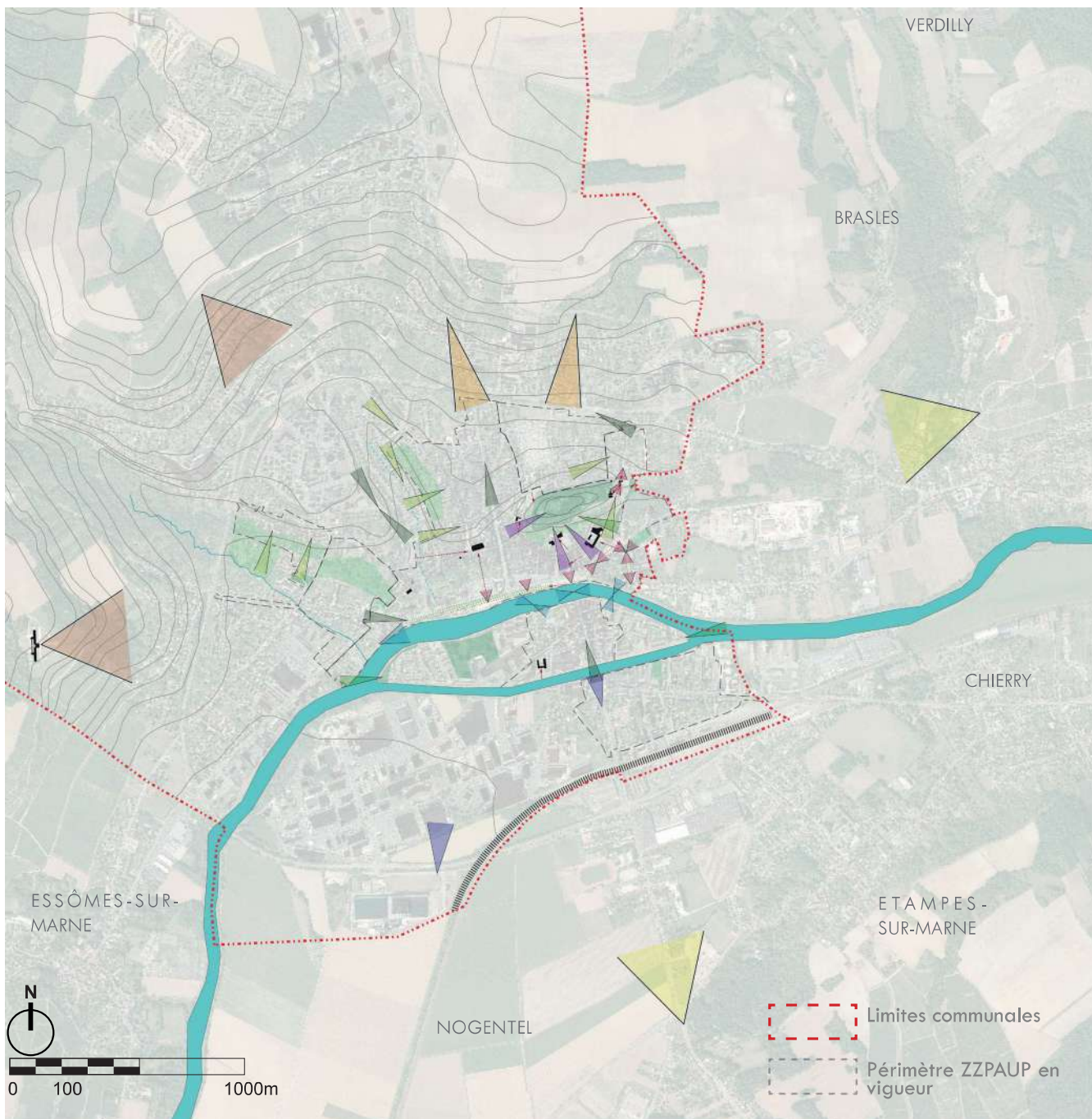
Le jardin public et le kiosque en 1911 - Source : <http://www.delcampe.net/>

Afin d'appréhender la manière dont le territoire et le paysage sont lus depuis des situations particulières dans la ville de Château-Thierry quatre types d'angles de vues ont été analysés à savoir:

- les panoramas depuis les coteaux sur la ville
- les percées de la ville vers le grand territoire
- les points de vues lointains sur le paysage urbain
- les perspectives courtes à l'échelle des lieux

Chacun des types d'angle de vue sera ensuite traité par catégories, tels que les belvédères, les rues en pentes et escaliers, les bords de Marne, les sentes, les espaces dégagés, les axes d'entrées de ville, etc.

Il s'agit de repérer les vues et ouvertures paysagères qui méritent d'être protégées dans le cadre de l'AVAP.



CARTOGRAPHIE DES ANGLES DE VUE REMARQUABLES

POINTS DE REPÈRE VISUEL

- Monument Historique
- Jardin public
- Jardin privé remarquable
- Mail remarquable

ANGLES DE VUE REMARQUABLES

Panoramas depuis les coteaux

- Points de vue depuis les belvédères
- Points de vue depuis les routes périphériques
- Point de vue depuis les communes limitrophes

Percées sur le grand paysage

- Points de vue depuis les sentes et rues en pente
- Points de vue depuis les belvédères
- Point de vue depuis les routes et axes principaux

Points de vue lointains sur les paysages urbains

- Points de vue depuis les belvédères
- Points de vue depuis les routes périphériques
- Point de vue depuis les bords de Marne

Perspectives courtes dans le centre historique

- Perspectives urbaines remarquables
- Point de vue sur un élément patrimonial repère

I. PANORAMAS DEPUIS LES COTEAUX SUR LA VILLE

Points de vue depuis les belvédères

① Monument Américain

② Chemin viticole, lieu dit Le Charme

Points de vue depuis les routes périphériques

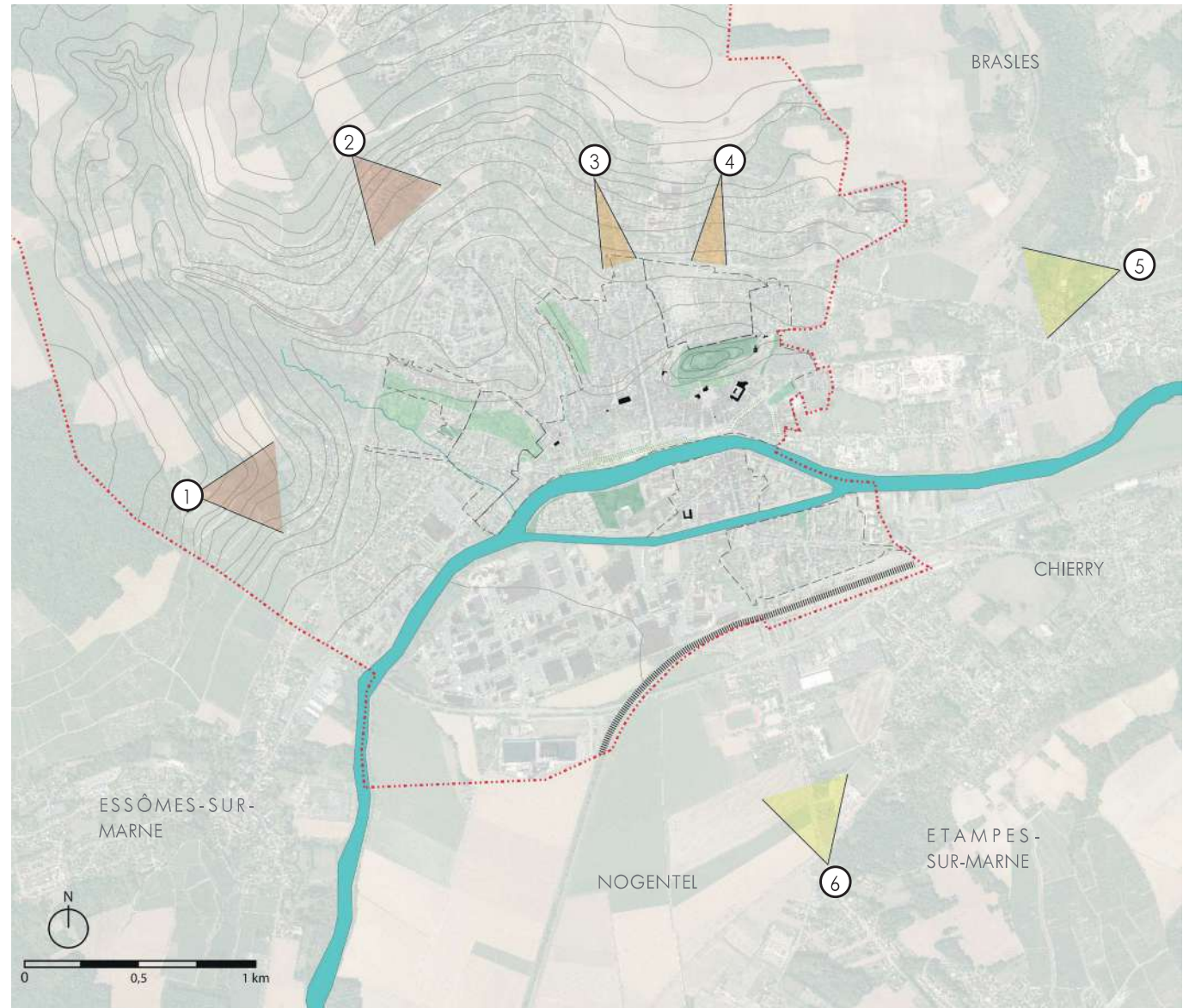
③ Haut de l'avenue de Soissons, en amont des Chesneaux

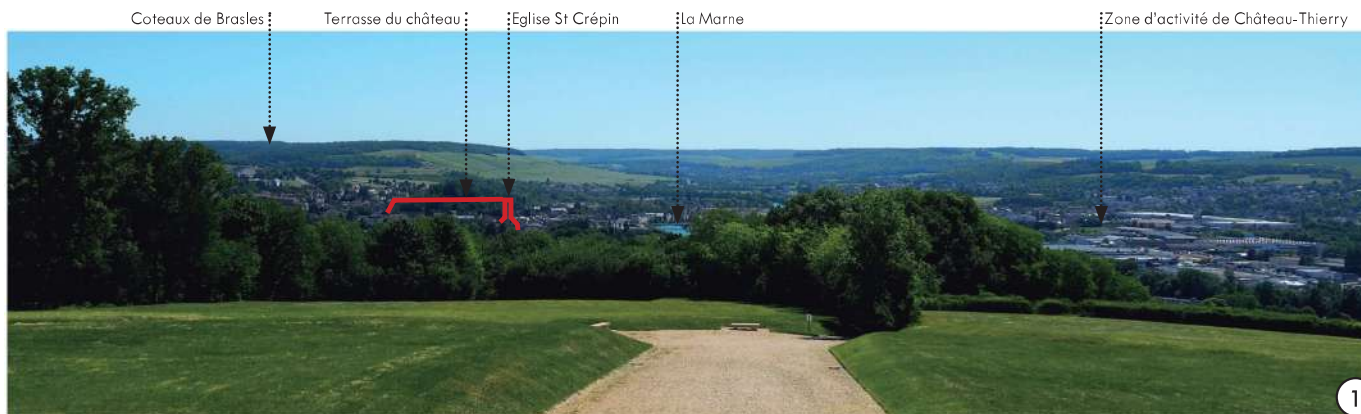
④ Route de Soissons sous le chemin des Butins

Points de vue depuis les communes limitrophes

⑤ Ruelle Milton, Brasles

⑥ Avenue de Montmirail, Etampes-sur-Marne





Panorama depuis le Monument Américain



Panorama depuis la chemin viticole, lieu-dit Le Charme



Lieu-dit les Culleries, Brasles

• Caractéristiques et portée: :

Larges panoramas sur la ville dans ses paysages.
Portée de coteau à coteau, perception à l'échelle de la vallée.

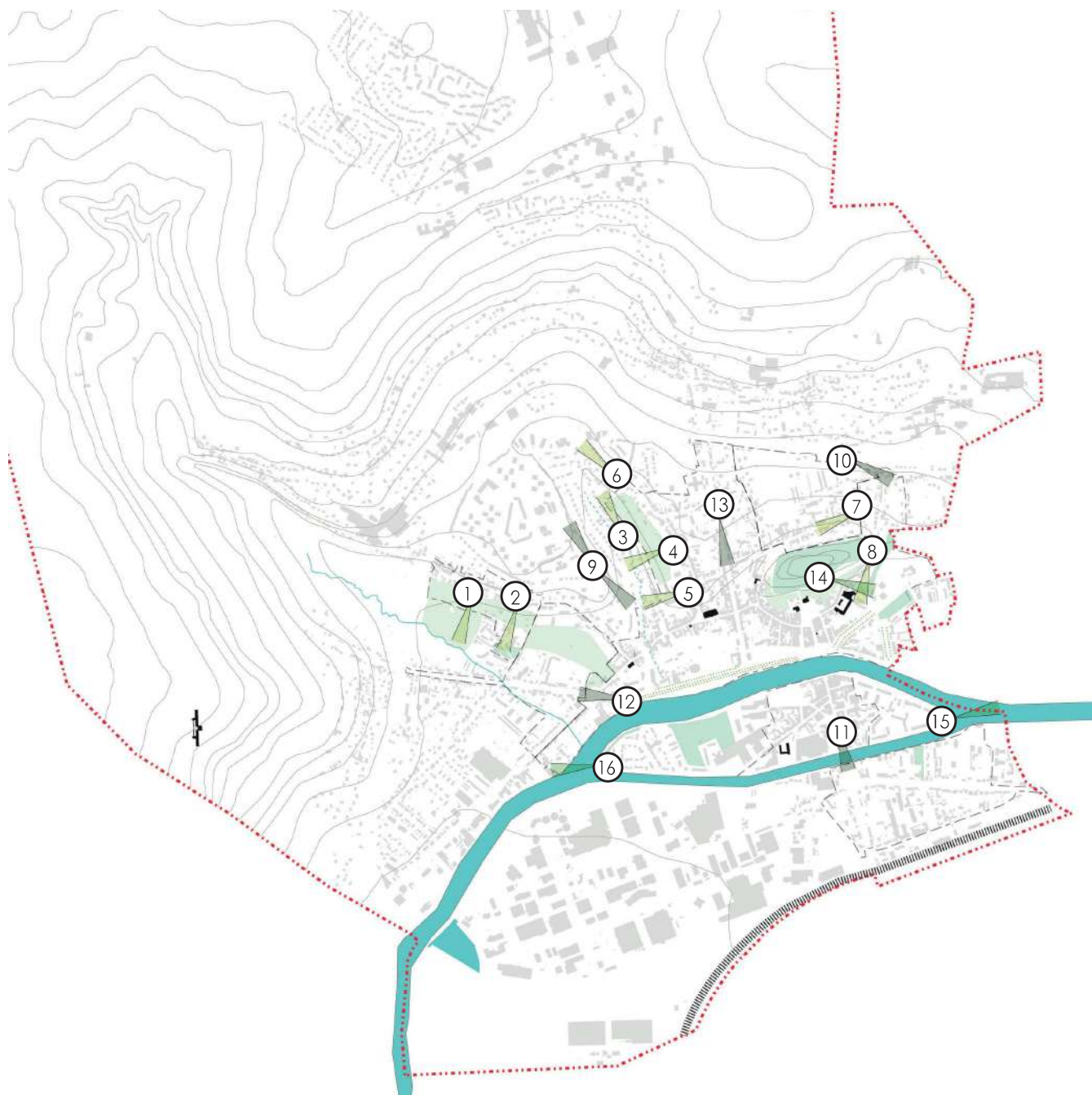
> **Lieu-dit Le Charme - Constat :**

- Profondeur de champ : Large territoire nord jusqu'au coteau boisé d' Etampes-sur-Marne

- Éléments structurants : Le premier plan viticole qui guide la vue, un second plan marqué par les fonds de jardins en pente, un troisième plan signalé par la végétation de l'éperon rocheux, un plan horizontal minéral des fortifications, et par, au centre, l'Église Saint-Crépin.

- Enjeux: La percée visuelle sur la ville basse et l'éperon rocheux est peu lisible : les boisements de l'éperon se fondent avec ceux des fonds de jardin.

II. PERCÉES VERS LE GRAND PAYSAGE DES COTEAUX



Points de vue depuis les sentes et rues en pente

- | | |
|--------------------------|-----------------------------|
| ① Ruelle Bungnier | ⑤ Ruelle des Prêtres |
| ② Rue du Patis St Martin | ⑥ Rue Charles Guérin |
| ③ Rue de Gerbrois | ⑦ Cours Ronan / Rue de Fère |
| ④ Ruelle du Chevalier | ⑧ Rue du Château |

Point de vue depuis les routes et axes principaux

- | |
|--|
| ⑨ Avenue des Vaucrises |
| ⑩ Rue Léon Lhermitte / route de Verdilly |
| ⑪ Rue Carnot |
| ⑫ Avenue de Paris |
| ⑬ Avenue de Soissons |

Points de vue depuis les belvédères

- | |
|--|
| ⑭ Terrasse du château |
| ⑮ Rue des Filoires, promenade du bout de L'île (Est) |
| ⑯ Rue de l'Isle, promenade du bout de L'île (Ouest) |

Depuis les sentes et rues en pentes : des vues cadrées créant un fort contraste



Ruelles des Prêtres



Ruelle des Chevaliers

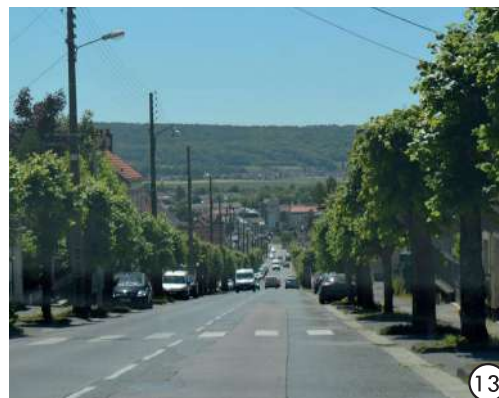


Rue de Gerbrois

Depuis les axes principaux : des perspectives lointaines vers les coteaux



Rue Carnot



Avenue de Soissons



Avenue de Paris

Depuis les belvédères : des ouvertures sur le grand paysage



Terrasse du Château

- Caractéristiques et portée: :

Angles de vue de portée lointaine vers le grand paysage des coteaux

III. POINTS DE VUE LOINTAINS SUR LE PAYSAGE URBAIN



Points de vue depuis les belvédères

- ① Chemin de ronde
- ② ③ Terrasse du château

Points de vue depuis les routes périphériques

- ④ Rue Carnot
- ⑤ D1003 Voie de contournement sud

Point de vue depuis les bords de Marne

- ⑥ Chemin de halage
- ⑦ Promenade de bord de Marne / Quai Amédée Couesnon
- ⑧ Pont sur la Marne
- ⑨ Quai de la Poterne / Quai Galbraith

Depuis les belvédères : des vues d'ensemble du paysage urbain



Chemin de ronde



Terrasse du Château

Depuis les routes périphériques



Entrée Sud, rue Carnot

Depuis les bords de Marne : silhouette urbaine



Depuis le pont, rue Carnot



Depuis le Quai de la Poterne vers le quai Galbraith



Depuis le chemin de halage

- Caractéristiques et portée :

Angles de vue de portée longue à moyenne sur des portions caractéristiques du paysage urbain.

IV. PERSPECTIVES COURTES DU CENTRE HISTORIQUE

 Perspective urbaine remarquables

 Point de vue sur un élément patrimonial repère

① Tour Balhan depuis la cour du Haha

② L'Hôtel-dieu depuis l'avenue Jousaume Latour

③ Les remparts depuis l'avenue Jousaume Latour

④ Le clocher de l'église St Crépin depuis l'avenue Jean Jaurès

⑤ Mémorial et Eglise St Crépin depuis l'avenue Jules Lefebvre

⑥ Place des Etats-Unis

⑦ Mail de l'avenue Jousaume Latour

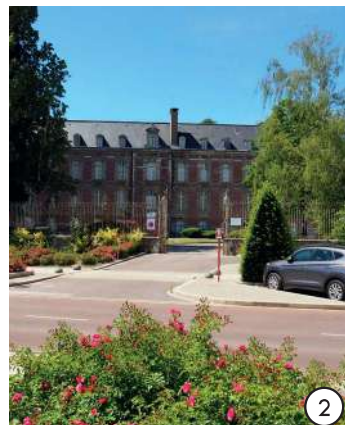
⑧ Place du jeu de Paume



Point de vue sur un élément patrimonial repère



Tour Balhan depuis la cour du HaHa



L'Hôtel-Dieu depuis l'avenue Jousaume Latour



Les remparts depuis l'avenue Jousaume Latour



Le clocher de l'Eglise St Crépin depuis l'avenue Jean Jaurès

Perspective urbaine remarquable / à valoriser



Mémorial et Eglise St Crépin depuis l'avenue Jules Lefebvre



Place des Etats-Unis



Mail de l'avenue Jousaume Latour



Place du Jeu de Paume

- Caractéristiques et portée: :

Angles de vue cadrés par un front bâti continu qui souligne de courtes perspectives. Cadrages partiels des éléments patrimoniaux du centre-ville.

5. ANALYSE ENVIRONNEMENTALE

I. L'ANALYSE ENVIRONNEMENTALE DE L'AVAP

L'article 28 de la loi ENE du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement a créé les nouvelles aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP).

L'AVAP n'est pas seulement un outil de valorisation et de protection des patrimoines et des paysages, mais bien une étude globale prenant en compte l'évolution de l'ensemble

des paramètres environnementaux à l'échelle de la commune : culture, biodiversité, cadre de vie, économie...

L'analyse de l'état actuel de l'environnement sur la commune de Château-Thierry est donc transversale et englobe des thèmes complémentaires, afin de faire émerger les enjeux et objectifs de développement durable attachés au territoire de l'AVAP de ce territoire.

Cette analyse mettra en avant les éléments environnementaux participant de la démarche de développement durable, en prenant en considération les facteurs environnementaux qui interagissent avec les objectifs et les capacités règlementaires de l'AVAP, particulièrement en proposant des pistes d'intégration et de développement du potentiel de production en matière d'énergies renouvelables.

II. LE PATRIMOINE COMME SOURCE D'EXEMPLARITE EN TERME DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La valorisation et la protection du patrimoine imposent la reconstruction de la ville sur elle-même, c'est-à-dire la réhabilitation et l'adaptation plutôt que la reconstruction systématique. La notion de patrimoine est donc littéralement ce qui se transmet d'une génération à l'autre et est réutilisé.

La prise en compte, la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti ancien, constituent en elles-mêmes des réponses aux objectifs de développement durable. En effet, ce patrimoine présente de nombreuses qualités d'économie, notamment par une morphologie urbaine dense et le plus souvent en ordre continu.

Ainsi, à l'heure de la mode des "éco-quartiers", force est de constater que la ville de Château-Thierry présente des caractéristiques qui en feraient aujourd'hui un modèle de "développement durable":

- une densité et un renouvellement urbain permettant de maintenir l'étalement urbain et la déperdition énergétique qui y est liée ;
- une économie d'énergie de l'habitat via l'isolation par les murs mitoyens
- une réelle mixité sociale et des fonctions, une vie sociale riche, une concentration des activités accessibles et diversifiées ;
- des déplacements automobiles limités et des modes de déplacement "actifs" (piétons, vélos) favorisés.

La protection et la mise en valeur de ce site dans sa structure, sa forme et son organisation, constituent donc une démarche environnementale en soit, d'autant qu'elle admet une ouverture raisonnée à des programmes nouveaux et des adaptations nécessaires à la vie moderne. Il s'agit bien de pérenniser les acquis de la forme héritée, avec les usages qui s'y inscrivent, en accompagnant son intégration au sein de la vie contemporaine.

1. LES QUALITES BIOCLIMATIQUES DU BATI ANCIEN

Le bâti rural ancien est issu de son environnement immédiat ; il bénéficie d'une conception bioclimatique. Il vit avec et par son environnement. Il se caractérise par son implantation en fonction du site, de son relief, de sa géologie, en fonction des éléments naturels, son orientation par rapport au soleil, aux vents, à la pluie. Ce bâti ancien est, par nécessité, basé sur l'économie des moyens, alors très modestes ; il est fruit de la solidarité sociale, d'un développement local autosuffisant.

Il est construit avec les matériaux, disponibles à proximité et peu transformés, qui sont issus du sous-sol ou des végétaux.

Il est également basé sur une économie de gestion de l'espace qui se manifeste clairement par le mode de groupement d'habitat, ensemble isolé, groupé ou urbain, qui joue un rôle important dans le confort thermique (mitoyenneté, écran solaire, protection au vent ...).

Le développement urbain s'affranchit progressivement de certaines contraintes de l'environnement, mais perfectionne les qualités constructives.

2. LES CARACTERISTIQUES CONSTRUCTIVES DU BATI ANCIEN

Il est très diversifié : le bâti ancien, totalement dépendant des conditions géologiques locales particulièrement en milieu rural, diffère d'une région à l'autre, d'un affleurement à l'autre ; bien que le constructeur ait partout la même démarche, la diversité du bâti ancien, bien que non recherchée, est donc générale.

Il est "hydrophile" et gère l'humidité : les matériaux traditionnels ont pour principale caractéristique d'être perméables à l'eau et à la vapeur d'eau ; ils sont mis en œuvre comme tels et en respectent la logique par nécessité.

La construction traditionnelle est réalisée sur le principe de l'empilement (tas de charge, voûte...) et de l'assemblage (murs, charpente). Elle ne doit sa stabilité que par l'effet du poids d'un matériau ou ouvrage sur ceux qui le supportent ; on ne constate aucun phénomène de colle, aucun effet monolithe. La maçonnerie traditionnelle est souple, capable de s'adapter à des déformations importantes, sans cassure.

Le bâti ancien est durable : les constructions anciennes ont franchi les siècles, parfois sans véritable entretien. Leur durabilité doit être appréciée à cette échelle de temps.

Exemple :

Le mur épais en terre crue est très homogène et présente d'excellentes qualités thermiques. Outre ce cas, la constitution d'un mur en maçonnerie peut être résumée ainsi : deux parements, l'un extérieur, l'autre intérieur sont reliés par des éléments traversants et un blocage intérieur ; l'épaisseur totale est importante (de 45 cm à un mètre ; moyenne : 55 cm).

Les murs dans le bâti ancien - Source : <http://maisons-paysannes.org/>



Mur ancien souvent maçonné à la terre, enduits fins à la chaux (intérieur et extérieur).



Mur ancien en briques enduit au plâtre ou chaux



Mur en pan de bois et torchis enduit à la chaux.

3. LA CONNAISSANCE DU BATI ANCIEN

Malgré les difficultés de modélisation du comportement des bâtiments anciens, les observations approfondies permettent d'en comprendre le fonctionnement, ses caractéristiques majeures et ce que l'on peut raisonnablement en attendre. Elles révèlent des qualités importantes et méconnues : comportement bioclimatique, forte inertie, ventilation naturelle, confort d'été ...

a. Les murs et les sols lourds : inertie thermique et « respiration »

L'ensemble des parois verticales et horizontales, murs extérieurs mais aussi murs de refend intérieurs ainsi que les sols et planchers lourds, de par leur poids et leur inertie, jouent un rôle de stockage et de régulation thermique en saison froide, mais offrent aussi un excellent confort d'été.

La porosité à l'air et à la vapeur d'eau sont une des caractéristiques fondamentales de la maçonnerie ancienne. Le mur traditionnel laisse passer la vapeur d'eau ; il est dit "perméant"; il constitue un volant thermique et hygrométrique (la condensation se fait à l'intérieur du mur), il échange par rayonnement.

Les anciens réduisaient le rayonnement froid de la paroi du mur en installant des matériaux à faible effusivité (qui prennent vite la température de l'air) : tentures, boiseries, enduit de chaux..., mais dans tous ces cas le mur garde ses qualités de paroi respirante.

La maçonnerie en pierre offre un bon dosage entre inertie thermique et isolation. Elle ne présente pas de pont thermique.

b. Les espaces tampons : combles, mitoyens, caves

Ces espaces protègent les lieux de vie du contact direct avec l'extérieur, en atténuant considérablement les variations de température et d'humidité. Les combles constitués par le vide de la charpente étaient rarement habités ou pour des occupations secondaires. Ils jouaient thermiquement le rôle majeur d'espace tampon. Aujourd'hui ils sont souvent habités.

c. Le second œuvre : apport de lumière, voire de chaleur, protection, ventilation...

Le système constructif ancien n'offrait pas, notamment pour des raisons de protection et de confort, de très grandes surfaces de baies. Mais les fenêtres, presque toujours en hauteur, permettaient à la lumière de pénétrer profondément.

Les volets et contrevents contribuent fortement au dosage du confort thermique d'hiver et d'été.

Les menuiseries, non parfaitement jointives, assuraient, de fait, une ventilation permanente nécessaire au maintien des bois, à l'assainissement des maçonneries et au renouvellement de l'air ambiant.

d. Un comportement thermique d'été très favorable

En été, dans le bâti ancien, les températures intérieures sont en moyenne inférieures aux températures extérieures. Une inertie très forte, jusqu'à 8h de déphasage, permet de restituer pendant la journée la fraîcheur nocturne à l'intérieur des logements. Enfin, rappelons que l'évaporation diurne de l'eau contenue dans les murs crée du froid.

e. L'humidité à maîtriser

Un excès d'eau a pour effet de diminuer considérablement les performances thermiques des matériaux et un bâti est réputé sain lorsqu'il n'en est pas victime.

Diverses dispositions gèrent ce problème :

- au bas du mur, le drainage extérieur mais aussi intérieur, l'installation au-dessus d'une cave permettent de réduire les remontées capillaires ;
- sur la hauteur du mur, l'enduit assure traditionnellement une protection thermique et à l'eau, tout en laissant passer l'eau sous forme gazeuse ;
- enfin, en haut du mur, un bon système de couverture est fondamental.

4. L'AMÉLIORATION DU CONFORT THERMIQUE DANS LE BATI ANCIEN

a. Limites du bâti ancien au regard de nos modes de vie et besoins de confort actuels

Les changements de mode de vie et les exigences de confort auxquelles nous sommes désormais habitués (répartition de la chaleur, facilité d'approvisionnement, satisfaction immédiate d'une chaleur uniformément répartie...) contribuent à vouloir utiliser le bâti dans des conditions pour lesquelles il n'est pas toujours conçu.

Une recherche d'isolation thermique et de chauffage sont des préoccupations incontournables, mais certaines sont très difficilement conciliables avec le respect de l'aspect du bâti ancien. Doubler un mur, isoler une toiture, installer des doubles vitrages ou des canalisations dans le sol... impliquent des transformations en chaîne qui peuvent conduire à une dénaturation profonde de ce qui fait le caractère des espaces, des mises en oeuvre et des matériaux traditionnels.

b. Logiques contemporaines de confort et cohérence avec le bâti ancien

Certains procédés contemporains pour améliorer les performances thermiques de ces murs anciens peuvent conduire à des aberrations. En effet, si les échanges gazeux sont perturbés ils peuvent être la cause de graves désordres hygrométriques.

L'inefficacité des isolants intérieurs avec pare-vapeur, les risques de l'humidité dans les murs : L'air chauffé dans une habitation en hiver est en surpression par rapport à l'extérieur et cherche donc à en sortir ; au fur et à mesure qu'il se rapproche de l'extérieur, en traversant la paroi il se refroidit et la vapeur d'eau qu'il contient se condense. Si l'on isole le mur par l'intérieur, la condensation se fait dans l'isolant ; avec les isolants fibreux amorphes comme les laines minérales, l'eau s'accumule entre les fibres, ruine les capacités isolantes de ceux-ci et les détériore rapidement.

Si, pour empêcher l'air intérieur chargé d'humidité de pénétrer dans la paroi, on pose un film étanche à l'air et à la vapeur d'eau (un « parevapeur »), il y a alors, condensation car ces points n'offrent pas assez de surface d'évaporation. Le « pare vapeur » emprisonne donc l'eau dans le mur et conduit à sa détérioration.

La ventilation mécanique habituelle est inadaptée : Les procédés conventionnels contemporains (convecteurs...) conduisent à chauffer l'air dans des espaces hermétiques et imperméables, à en évacuer la vapeur d'eau (qui est d'autant plus importante que l'air est chaud) et donc à évacuer l'air chauffé; avec un renouvellement conseillé d'un volume par heure (par VMC), on arrive, dans une journée, à chauffer vingt-quatre fois le volume d'air nécessaire!

C'est ainsi l'air extérieur qui est chauffé en pure perte énergétique, la pollution en est augmentée d'autant inutilement ; le bilan est catastrophique et totalement inadapté au bâti ancien (perméable, à forte inertie thermique...).

L'isolation thermique par l'extérieur est fortement déconseillée : L'isolation thermique par l'extérieur (source du froid) est, de façon générale, la meilleure solution, à la condition qu'elle ne soit pas une barrière au passage de la vapeur d'eau, mais ne peut être envisagée qu'exceptionnellement sur le bâti ancien pour des raisons historiques et architecturales (il existe cependant des solutions d'amélioration thermique traditionnelles du type bardages...).

c. Techniques, solutions constructives et matériaux adaptés au bâti ancien

Les principes à respecter : chauffage, ventilation, absence d'humidité : Les sources d'inconfort dans le bâti ancien sont la température de l'air, la température des parois, les mouvements de l'air, l'humidité.

Ne pas empêcher une construction ancienne de respirer : Cette règle s'impose non seulement pour des questions de durabilité mais également de confort thermique.

Privilégier la chaleur des parois à celle de l'air et la perfectionner : La sensation de confort thermique tient autant à la température des parois par échange de rayonnement avec notre corps qu'à celle de l'air : avec une paroi froide, il faut augmenter de plusieurs degrés la température de l'air pour ne pas frissonner. Or ces calories dépensées pour réchauffer l'air sont rejetées à l'extérieur par la ventilation (caricature : un système de ventilation aux normes actuelles extrait au minimum douze fois le volume d'air par jour !). Voilà pourquoi, sans parler encore d'isolation, il est possible d'économiser environ 50% de la facture de chauffage en adaptant la température des parois au lieu de chauffer l'air.

On sait aujourd'hui que les matériaux perçus comme chauds au contact, utilisés par les anciens, sont à faible « effusivité » (leur température s'adapte instantanément, au contraire des matériaux comme la pierre dure qui mettent beaucoup de temps à se réchauffer).

Privilégier les modes de chauffage par rayonnement : Les modes de transmission thermique sont : la convection (par l'air...), par conduction (par le métal...) et le rayonnement (par exemple, le soleil).

En acceptant un fonctionnement "rustique" (l'air restant relativement plus frais), la meilleure solution est le "chauffage par les murs et les sols », c'est-à-dire que ce sont les murs et les sols qui maintiennent la chaleur par leur inertie thermique et qui rayonnent.

Les modes de chauffage par accumulation et rayonnement, notamment par le sol apparaissent les plus performants (géothermie...).

Renforcer le revêtement interne : La réalisation d'un tel mode de chauffage doit être réalisé en respectant la "perspiration" des parois, c'est-à-dire en réalisant un complément isolant "perspirant" (enduit ou dalle, de chanvre et chaux, fibres de bois, composés cellulosiques, torchis allégé,...), issus d'une transformation simple des matériaux naturels de proximité.

Rappelons que les gains d'une isolation ne sont pas proportionnels à son épaisseur : sur une isolation théorique de 10 cm d'épaisseur, les 2 premiers cm apportent 70% de résistance thermique.

Le meilleur rendement thermique est donc obtenu en renforçant les qualités d'isolation thermique du revêtement interne, tout en privilégiant une faible épaisseur pour ne pas nuire aux qualités d'inertie du mur.

Renforcer les performances thermiques des fenêtres : L'installation de vitrages thermiques n'est pas facilement compatible avec des menuiseries anciennes trop légères pour supporter les poids et les nouvelles épaisseurs de vitrages.

Les occultations tels que volets et contrevents doivent être préservés voire réinstallés en compatibilité avec l'architecture du bâti.

Renforcer les performances thermiques des combles : La contrainte principale est de maintenir l'aération des bois de charpente et des supports de la couverture (lattis, voligeage).

Dans le cas désormais le plus fréquent du comble devenu habitable, l'isolant est placé en « rampant », en sous face de la couverture.

Maintenir une ventilation adaptée : En matière de ventilation, l'extraction ponctuelle dans chaque pièce humide par une commande indépendante, dénommée « ventilation mécanique répartie », constitue la solution la plus adaptée.

Supprimer les sources d'humidité : La suppression de l'humidité doit être considérée comme une condition fondamentale. Elle implique la suppression de tous les enduits étanches et la restitution d'enduits respirants.

Un drainage extérieur périphérique, voire intérieur, s'impose et constitue souvent une solution très performante ; en milieu urbain cependant, l'imperméabilisation de sols extérieurs (trottoirs...) est très défavorable et ne le permet pas. La ventilation des caves et sous-sols n'en est que plus nécessaire.

Enfin un bon système de couverture s'impose pour éviter les infiltrations et implique notamment un bon entretien des gouttières lorsqu'il y en a.

5. AXES D'INTERVENTION DANS LE BATI ANCIEN

Dans ce contexte en pleine évolution, actuellement foisonnant et mouvant, voire confus pour les non-initiés, il importe de dégager des axes d'intervention qui, sans compromettre le patrimoine bâti, permettront de participer à cette démarche d'intérêt planétaire. Ce bâti a résisté aux siècles souvent sans grand entretien. Il a abrité bien des générations, certes sans le confort contemporain, et pourra en accueillir bien d'autres. Il n'a jamais été dispendieux en énergie et constitue pour beaucoup un modèle.

Un consensus raisonnable, issu tant des recherches du mouvement écologique que des objectifs officiels, permet de dégager quelques axes d'intervention :

- Utiliser des matériaux locaux et naturels, compatibles avec le bâtiment initial,
- Agir préférentiellement sur les ouvertures et la toiture,
- Remplacer des équipements de chauffage peu performants,
- Favoriser l'emploi d'énergies renouvelables,
- Adopter un comportement responsable et économe.

6. BILAN DE LA ZPPAUP

Diagnostic réalisé par U2a – octobre 2018

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 11/07/2023 à 17h22

Référence de l'AR : 002-200072031-20230703-2023DEL163_1-DE

Publié le 12/07/2023 : Rendu exécutoire le 12/07/2023

La ville de Château-Thierry dispose d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager depuis le 26 septembre 2005.

La mise en place de cette servitude a été notamment motivée par la préservation des éléments suivants :

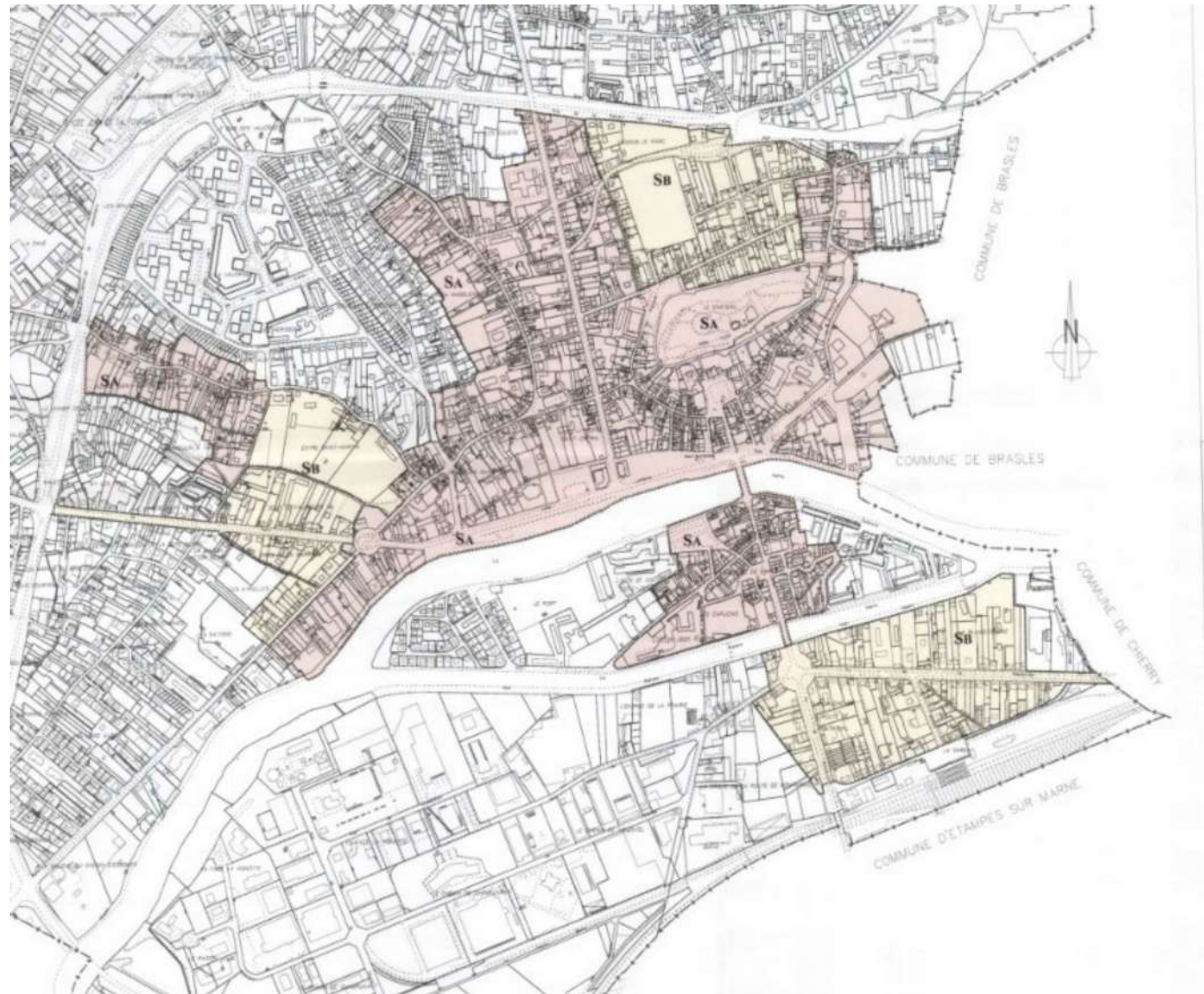
- de l'architecture de la ville et de son paysage bâti,
- des alignements d'arbres,
- des jardins.

Le périmètre de la ZPPAUP se compose de deux secteurs : le secteur A et le secteur B.

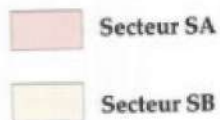
Les contours du secteur A correspondent à l'évolution de la ville de Château-Thierry de sa fondation au 18^{ème} siècle.

Quatre époques ont laissé des caractéristiques urbaines et architecturales qui définissent des entités bâties particulières.

Le secteur B correspond aux extensions de la ville depuis le 19^{ème} siècle.

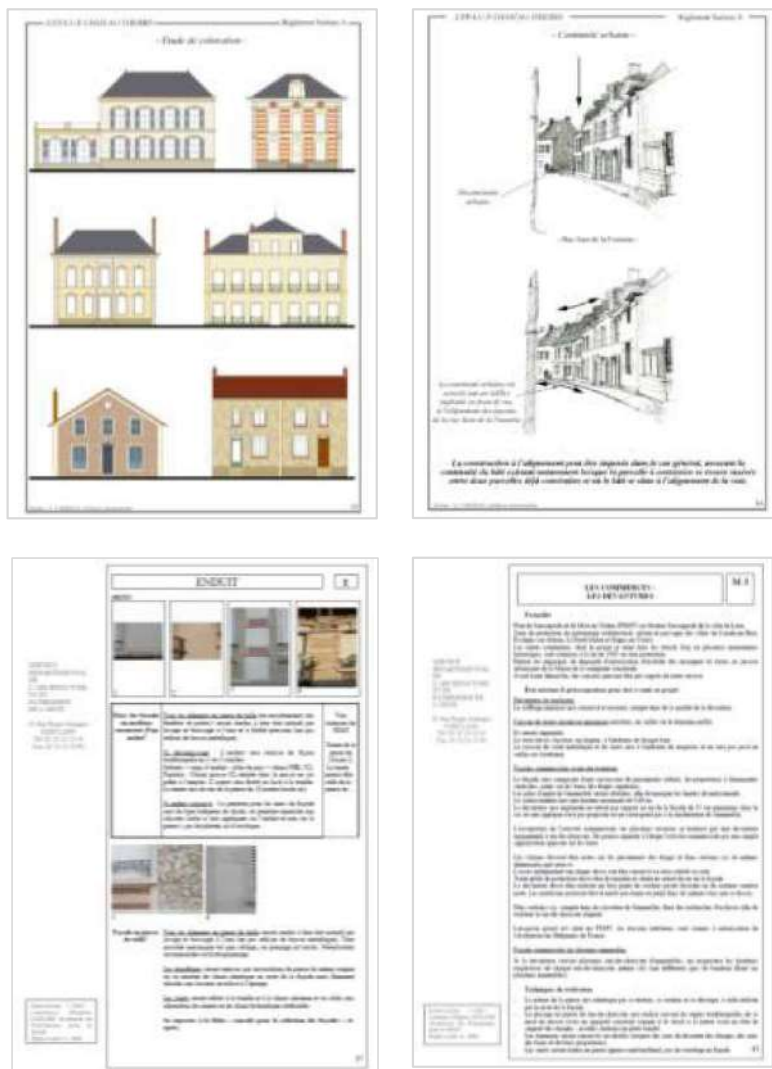


Extrait de la carte et de la légende de la ZPPAUP



Un règlement est énoncé pour chacun des secteurs. Il traite des chapitres suivants : l'implantation des constructions, la continuité urbaine, la hauteur des constructions, les façades, les ouvertures, les menuiseries, la coloration, etc. Des règles sont énoncées pour les constructions existantes et pour les constructions nouvelles.

Le règlement est complété de **fiches pédagogiques**



Bilan réglementaire de la ZPPAUP

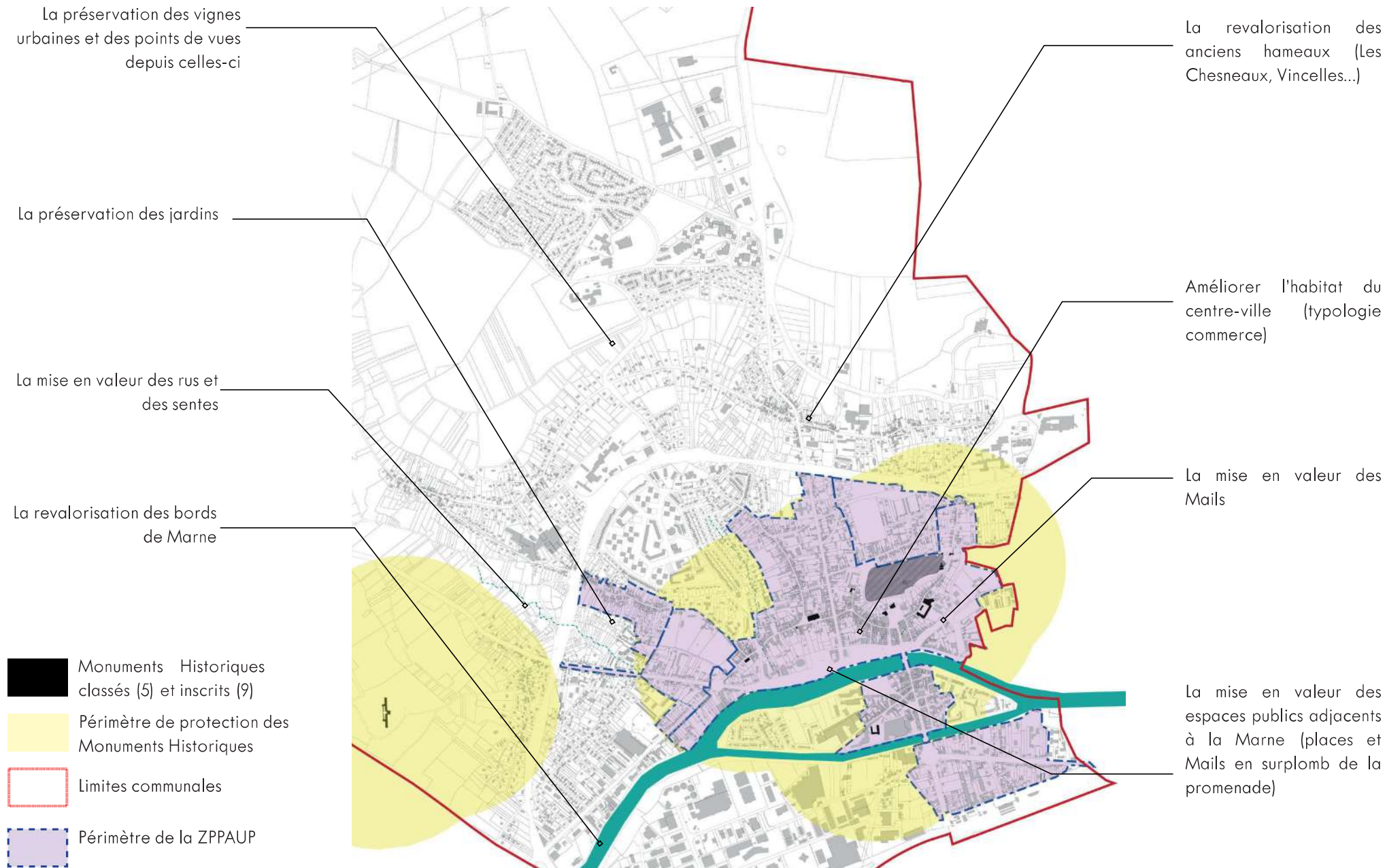
Les règles énoncées dans les deux secteurs sont relativement semblables et ne permettant pas toujours d'apprécier les qualités et les spécificités patrimoniales de chacun des secteurs. Dans la rédaction du règlement, une grande place est faite à l'interprétation et les règles énoncées relèvent d'avantage du conseil que de l'obligation.

Les fiches qui accompagnent le règlement sont un excellent outil pédagogique afin que le pétitionnaire puisse comprendre les règles et appréhender leur mise en œuvre.

7. IDENTIFICATION DES ENJEUX ET PROPOSITION D'UN PERIMETRE POUR L'AVAP

I. LES ENJEUX

Carte localisant les principaux enjeux repérés lors du diagnostic



1. ENJEUX PAYSAGERS

a. Préserver les caractéristiques du grand paysage

Cet enjeu repose à la fois sur la protection de la perception du grand paysage ainsi que sur la protection des vues et des perspectives sur les monuments et le paysage identitaire du centre-ville de Château-Thierry.

• **Les paysages agricoles des plateaux et ses motifs structurants**

- > Conserver l'ouverture visuelle afin de préserver les perceptions lointaines qu'offrent ces grands espaces cultivés.
- > Limiter et cadrer les constructions agricoles
- > Limiter la densification des boisements dans l'axe des vues sur le château et l'église Saint-Crépin.
- > Limiter et cadrer les constructions pavillonnaires
- > Conserver les bosquets existants, mais limiter leur densification

• **Les coteaux boisés**

- > Protéger la structure des coteaux en empêchant les déboisements ou interventions autres que sanitaires
- > Assurer une continuité des lisières et prévenir l'enrichissement éventuel des fonds de vallée
- > Assurer une certaine perméabilité au droit des points de vue remarquables et ouvrir des fenêtres paysagères

• **Les boisements denses**

- > Protéger la densité existante en évitant le déboisement ou interventions autres que sanitaires
- > Assurer une continuité des lisières
- > Assurer une certaine perméabilité au droit des

points de vue remarquable

• **Les points de vue remarquables**

- > Protéger et valoriser les angles de vue remarquables: panoramas sur le centre-ville depuis les coteaux, percées sur le grand paysage
- > Préserver les perceptions du relief (éperon rocheux) et de l'enceinte fortifiée depuis la ville basse
- > Prendre en compte les enjeux patrimoniaux et paysager dans le développement de projets éoliens

ORIENTATIONS

> **Assurer l'intégration du bâti agricole**

- Maintenir une volumétrie et une hauteur de construction cadrée
- Maintenir une palette chromatique de matériaux afin de limiter les tâches visuelles

> **Valoriser les entrées de ville depuis le plateau**

- Préserver et renforcer les alignements d'arbres sur les axes interurbains
- Préserver et favoriser les bosquets boisés permettant d'occulter ponctuellement les tissus pavillonnaires ou les vues lointaines sur la zone commerciale.

> **Valoriser les points de vue remarquables depuis les coteaux sur la ville**

- Assurer un entretien et proposer un balisage homogène des cheminements en cœur de coteau
- Mettre en place des tables d'orientation mettant en lumière les éléments remarquables du paysage urbain
- Mettre en place un vélum limitant les hauteurs de construction

> **Valoriser les points de vue depuis le château**

- Assurer un entretien ciblé et régulier de la végétation en des points stratégiques le long des cheminements afin de dégager des belvédères. Les lieux seront choisis afin de ne pas interférer avec la sécurité ou l'intimité des riverains en contrebas.

b. Préserver et mettre en valeur les entités paysagères du paysage urbain

• Valoriser et préserver la Marne et son patrimoine

La protection et la valorisation de l'ensemble des bords de Marne et de la fausse-Marne, sont des enjeux patrimoniaux forts dans le paysage urbain.

- > Préserver la végétation de la ripisylve tout en préservant des ouvertures visuelles
- > Préserver la végétation en bord de rivière tout en préservant des ouvertures visuelles
- > Faciliter l'accessibilité au cours d'eau
- > Valoriser les qualités de liaison publique et structurante des berges, au vu de leur rôle 'charnière' dans le tissu urbain
- > Valoriser les dégagements offerts au passage de la Marne, sur les façades urbaines.
- > Assurer l'insertion des dispositifs anticruces

• Le ru de la Ganache et le ru des Praillons

- > Préserver et valoriser les rus, qui apparaissent comme des fils conducteurs historiques témoins du développement de la ville et vecteurs d'espaces intimes qui ponctuent le tissu urbain dense du cœur de ville.
- > Mettre en valeur le petit patrimoine lié à la présence des cours d'eau (lavoirs, fontaine...)

• Les jardins privés et les ruelles

- > Préserver et valoriser les jardins privatifs et ouvriers, notamment dans «l'entre Saint Martin», au sud du faubourg Saint-Crépin et à l'arrière de la rue de la Madeleine.

> Préserver les cœurs d'îlots jardinés, les espaces non bâtis des cœurs d'îlots

> Préserver lorsqu'elle existe la trame structurée des jardins d'agrément.

> Préserver la qualité des murs séparatifs (visibles également dans les sentes)

• Les points de vue remarquables

> Protéger et valoriser les points de vues lointains sur les paysages urbains, depuis les belvédères, les routes périphériques et les bords de Marne

> Protéger et valoriser les perspectives courtes dans le centre ville : perspectives urbaines et point de vue sur un éléments repère du patrimoine

• Les mails plantés (cf Enjeux urbains)

ORIENTATIONS

> Développer une trame de sentier de découverte

- Proposer un cheminement accessible au public au bord de la Marne
- Renforcer la lisibilité de la continuité de cheminement au bord de la Marne

> Préserver la structure de la ripisylve

- Entretien la végétation de la ripisylve et en bord de rivière

> Mettre en valeur le petit patrimoine hydraulique

- Assurer l'accessibilité aux ouvrages hydrauliques toujours en place ou leurs vestiges tout en proposant une scénographie de mise en valeur. (Panneau pédagogique, illustration ancienne...)

> Préserver et valoriser les rus

- Renforcer la lisibilité des anciens rus en proposant des parcours thématiques

> > Maintenir la qualité des espaces libres privés

- Conserver et restaurer les murs en pierre, constituant les ruelles et les cheminements autour des jardins
- Préserver et entretenir les haies végétales
- Interdire la construction
- Améliorer les cheminements et l'accessibilité

> Protéger les points de vue remarquables

- Mettre en place un vélum limitant les hauteurs de construction

a. Valoriser le coeur historique

- **Redonner de l'attractivité au centre ancien (ville enclose, faubourgs Saint-Martin, Saint-Crépin et Outre-Marne) et affirmer l'identité du coeur historique**

- > Valoriser le patrimoine historique existant
- > Préserver la densité du bâti
- > Améliorer la lisibilité des contours du centre historique au sein des autres tissus bâtis
- > Valoriser les irrégularités et les respirations du tissu médiéval
- > Rationaliser le stationnement
- > Paysage urbain : Améliorer le traitement de l'espace public. Privilégier la sobriété, la simplicité et l'homogénéité dans l'utilisation des matériaux et des équipements, dans la poursuite de la philosophie des projets d'aménagement déjà engagés.
- > Améliorer les nombreux espaces publics de toutes époques et de toutes tailles de qualité.
- > Préserver le tracé viaire ancien caractérisé par une urbanisation linéaire sur parcellaire en lanière.
- > Préserver les voies caractéristiques des percées du 19e et 20e et leurs composantes.
- > Valoriser l'intérêt patrimonial des espaces publics et des espaces libres privés (cour, sentes, jardin).

- **Sensibiliser les habitants à la préservation du patrimoine de la ville**

- > Offrir un récit collectif et une identité propre aux habitants
- > Associer les citoyens à la gestion et à la sauvegarde du patrimoine de leur territoire

ORIENTATIONS

> Valoriser le patrimoine historique existant

- Préserver la végétation de coeur d'îlot comme élément identitaire de la silhouette du coeur ancien (notamment aux abords du château)
- Aménager des espaces d'arrêt/de contemplation permettant de profiter des points de vue existant

> Homogénéiser le traitement des espaces publics

- Poursuivre le pavage du centre ancien et des ruelles latérales en privilégiant la mise en place de pavé calcaire scié / proposer des alternatives économiques pour les voies de desserte (enrobé+bordure qualitative par exemple)
- Maintenir une certaine perméabilité du sol aux abords du bâti ancien pour limiter les remontées capillaires

> Valoriser les éléments bâtis structurants

- Proposer la réalisation d'aménagements identitaires des espaces publics au droit des éléments bâtis remarquables / aménagements écrits et ponctuels

> Structurer les espaces et limiter l'impact du stationnement

- Proposer un encadrement d'arbres structurants autour des places
- Jouer avec les irrégularité des alignements afin de favoriser la création de placettes
- Intégrer les plantations d'arbres d'alignement dans un traitement végétal plus généreux tant que possible
- Proposer des revêtements de sols alternatifs à l'enrobé

> Sensibiliser les habitants

- Développer une signalétique et un parcours de visite
- Intégrer les jardins Riomet et la Roseraie dans le parcours historique
- Organiser des balades urbaines
- Organiser des ateliers pédagogiques et participatifs

b. Affirmer l'identité urbaine des quais de la Marne

- **Mettre la Marne au coeur des aménagements futurs et affirmer l'identité du quartier des quais**
 - > Préserver et étoffer les dégagements sur la Marne
 - > Redonner aux quais un rôle d'espaces publics et de connexion dans les cheminements piétons
- **Recréer un lien entre les quais et le coeur de ville historique**
 - > Valoriser les percées visuelles sur la Marne
 - > Améliorer et favoriser les flux piétons
- **Valoriser les ouvrages hydrauliques**
 - > Préserver et mettre en valeur les lavoirs et fontaines
 - > Rappeler la place historique de la Marne dans la ville de Château-Thierry
 - > Évoquer la présence des rus mêmes lorsqu'ils sont enterrés ou busés.

ORIENTATIONS

> Valoriser la présence de la Marne

- Créer une promenade piétonne sur tout le linéaire concerné
- Traiter les espaces publics dans la continuité des secteurs déjà réhabilités
- Développer des usages liés à l'eau
- Développer des parcours pédagogiques/ touristiques sur la place de la Marne dans la ville

c. Préserver et mettre en valeur les espaces publics et les espaces verts structurants

- **La qualité des revêtements**
 - > Poursuivre la valorisation des espaces publics du centre ancien
 - > Assurer une continuité de qualité de traitement des espaces publics le long des axes structurants et aux abords des éléments remarquables du paysage urbain
- **Homogénéiser le mobilier urbain**
 - > Poursuivre la mise en place de mobilier d'éclairage identitaire dans le centre ancien et favoriser les éclairages LED
 - > Limiter le nombre d'émergences
- **Valoriser la présence du végétal en ville**
 - > Préserver et renforcer les alignements
 - > Valoriser et végétaliser les délaissés
- **Préserver et valoriser les mails plantés : places structurantes et identitaires de Château-Thierry**
 - > Préserver et étoffer les trames végétales structurantes
 - > Valoriser les mails
- **Protéger les caractéristiques des places structurantes et identitaires de Château-Thierry**
 - > Mettre en valeur et adapter les usages piétons
 - > Rationaliser le stationnement

ORIENTATIONS

> Mettre en valeur les espaces publics du centre ancien

- Poursuivre le pavage du centre ancien et des ruelles latérales en privilégiant la mise en place de pavé grès bombé.
- Maintenir une certaine perméabilité du sol aux abords du bâti ancien pour limiter les remontées capillaires
- Assurer la convivialité et la multiplicité des usages de ces espaces

> Valoriser la présence du végétal en ville

- Profiter du végétal pour structurer les espaces et limiter l'impact du stationnement
- Intégrer les plantations d'arbres d'alignement dans un traitement végétal plus généreux
- Préserver l'ensemble du parc arboré (public et privé) qui est de grande valeur

> Préserver et redynamiser les mails plantés historiques

- Requalifier les aménagements existants afin d'améliorer l'attractivité des mails existants

> Valoriser les éléments structurants

- Proposer la réalisation d'aménagements identitaires des espaces publics au droit des éléments identitaires
- Requalifier l'ensemble des places du centre-ville afin que ces espaces puissent devenir des lieux de vie quotidiens et non de simples espaces de stationnement
- Définir et affirmer des axes de liaison privilégiés entre ces espaces tel que: la Grande rue jusqu'à la place de l'hôtel de ville ...

Attention réchauffement climatique : anticiper les remplacements d'espèces et d'essences.

d. Valoriser la présence de l'eau en ville

- Assurer une veille sur la qualité des berges

- > Assurer une veille sur la stabilité des berges anciennes
- > Imposer une qualité de matériaux en cas de reprises en fond de parcelles individuelles
- > Cadrer et assurer la qualité des exutoires ou émergences à flanc de berges
- > Préserver et entretenir la végétalisation des berges en terre

- Valoriser les ouvrages hydrauliques

- > Préserver et mettre en valeur les vestiges des anciens lavoirs et fontaine
- > Homogénéiser le traitement des ouvrages (couleur et nature des matériaux)

e. Hiérarchiser et rendre plus lisible le réseau viaire existant

- > Affirmer les axes de circulations principaux et secondaires
- > Préserver la structure des voies: géométrie, alignement et front bâti continu (notamment par les clôtures et les murs)
- > Maintenir et préserver le gabarit des constructions bordant ces voies (notamment pour les nouvelles constructions)
- > Développer une trame de circulations douces lisibles et confortables
- > Mettre en valeur les anciens faubourgs par un traitement similaire
- > Mettre en valeur les sentes

ORIENTATIONS

- Empêcher la reprise de berges, ou fermeture, en parpaings ou palplanches en fond de parcelles privées afin de limiter la dégradation du front bâti sur la Marne
- Revaloriser les accès au cours d'eau par des aménagements qualitatifs connectés espace urbain
- Continuer la revalorisation des berges

ORIENTATIONS

- Appliquer un traitement homogène et qualitatif aux axes pénétrants (avenue de Soissons...)
- Homogénéiser le traitement du réseau de rues secondaires sur le modèle des voies déjà aménagées
- Re questionner l'étendue des zones piétonnes ou 30 et en doter ponctuellement la ville haute afin d'appuyer au mieux les circuits de déambulations touristiques évoqués précédemment
- Maintenir et étoffer autant que possible des trottoirs de largeur à minima réglementaire (1.4m)

f. Préserver et mettre en valeur les spécificités des tissus urbains

- **Le coeur historique & les faubourgs anciens (Village Saint-Martin, faubourg Saint-Crépin et faubourg de la Marne)**
 - > Conserver l'homogénéité des fronts urbains et les variations de l'épannelage
 - > Préserver la continuité du bâti sur rue
- **Extensions - anciens hameaux**
 - > Conserver la densité bâtie des fronts de rue
 - > Préserver la continuité du front bâti
- **Extensions du XIXe siècle - Nouveaux axes et lotissements (anciennes parcelles cultivées)**
 - > Maintenir la cohérence urbaine de ces ensembles
 - > Conserver l'hétérogénéité des fronts urbains
 - > Préserver la discontinuité du rythme parcellaire

ORIENTATIONS

> **Mettre en valeur les constructions existantes**

- Maintenir la continuité du front bâti à l'alignement sur rue et entre mitoyens
- Privilégier un choix harmonieux des parements et leurs finitions (nature et type d'enduits, couleurs)
- Mettre en valeur les murs de clôture à l'alignement pour les secteurs issus des extensions XIXe
- Maintenir des secteurs présentant une forte cohérence urbaine et architecturale

> **Respecter les règles d'insertion des constructions nouvelles pour préserver les spécificité des fronts bâtis**

- Respecter le tissu urbain existant : forte densité et fronts bâtis continus
- Implanter la façade de façon parallèle à la voie et à l'alignement sur rue et entre mitoyens
- Respecter le gabarit et la volumétrie de la séquence urbaine (R+2/R+3 avec combles)
- Proposer des compositions de façades et de toitures permettant la lecture du type de tissus (hauteurs à l'égout et au faitage, niveau d'étage, proportions des baies)

g. Créer du lien entre les différents secteurs de la commune

- > Valoriser les quartiers en périphéries proche du centre-ville historique, correspondant aux anciens hameaux et faubourgs
- > Relier les différents secteurs de la ville, en particulier entre les quartiers situés de chaque côté des rives de la Marne

ORIENTATIONS

- Proposer un traitement des espaces publics qualitatif et homogène sur la base de la même charte que les espaces publics du centre ville
- Travailler les liaisons circulées et douces entre les zones périphériques et le centre ville
- Limiter l'expansion des zones commerciales

3. ENJEUX ARCHITECTURAUX

a. Conserver et mettre en valeur les spécificités de chaque type de bâti

• Les maisons de ville du XVIe au XIXe siècle

- > Conserver la morphologie et la silhouette spécifique de ces constructions
- > Intégrer les devantures commerciales

ORIENTATIONS

- Maintenir le profil et la pente des toitures, proscrire les surélévations
- Conserver les modénatures existantes (appuis, bandeaux, corniche, etc.) sans rajouts ni pastiche
- Conserver les menuiseries et les ferronneries anciennes lorsqu'elles existent (privilégier la réparation au remplacement des éléments)
- Se référer à un nuancier de couleur

• Les maisons de notable du XVIe au XVIIIe siècle

- > Conserver la morphologie et la silhouette spécifique de ces constructions
- > Maintenir les décors et les modénatures conservés

ORIENTATIONS

- Mettre en valeur les dispositions architecturales anciennes
- Se servir des dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries.
- Privilégier les matériaux et mises en oeuvre traditionnelles.
- Se référer à un nuancier de couleur

• Les fermes et ensembles ruraux du XVIe au XVIIIe siècle

- > Conserver la morphologie et la silhouette spécifique de ces constructions

ORIENTATIONS

- Mettre en valeur les spécificités architecturales de la typologie.
- Se servir des dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries.
- Privilégier les matériaux et mises en oeuvre traditionnelles
- Se référer à un nuancier de couleur

• Villas urbaines du XIXe siècle et début du XXe siècle

- > Conserver la morphologie et la silhouette spécifiques de ces constructions
- > Maintenir les décors et les modénatures conservées
- > Pour les constructions, en retrait d'alignement maintenir une clôture cohérente avec l'architecture à l'alignement sur rue

ORIENTATIONS

- Mettre en valeur les dispositions architecturales anciennes
- Se servir des dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries.
- Conserver la proportion des baies existantes,
- Conserver les modénatures ou éléments de décors, sans rajouts ni pastiche
- Conserver les menuiseries et les ferronneries anciennes lorsqu'elles existent (privilégier la réparation au remplacement des éléments),
- Proscrire la mise en oeuvre d'un nouveau revêtement (parement en fausse brique, etc.)
- Privilégier l'installation de persiennes métalliques pliantes ou contrevents bois.
- Profiter des dispositifs de décors (lambrequin) pour dissimuler des équipements contemporains
- Privilégier les matériaux et mises en oeuvre traditionnels.
- Se référer à un nuancier de couleur

- Le pavillonnaire des années 1920

- > Conserver la morphologie et la silhouette spécifiques de ces constructions
- > Maintenir les décors et les modénatures conservés

- Les maisons ouvrières du XIXe ou du début du XXe siècle

- > Conserver la simplicité et la sobriété architecturale de ces constructions
- > Maintenir les décors et les modénatures simples réalisés par les jeux de briques
- > Maintenir la cohérence architecturale de l'ensemble et éviter les «patchworks» de revêtement de façade

b. Intégrer l'architecture contemporaine

- > Intégrer et encadrer les projets d'immeubles neufs dans le tissu ancien

ORIENTATIONS

- Mettre en valeur les dispositions architecturales du dessin d'origine
- Se servir des dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries.
- Se référer à un nuancier de couleur

ORIENTATIONS

- Mettre en valeur les dispositions architecturales anciennes
- Se servir des dispositions architecturales anciennes conservées comme référence pour les interventions concernant la volumétrie, les façades, les toitures, les menuiseries et les ferronneries.
- Privilégier les matériaux et mises en oeuvre traditionnels.
- Mettre en oeuvre des guides/chartes spécifiques pour les cités ouvrières pour orienter les riverains lors des travaux et maintenir la cohérence de l'ensemble de la cité
- Se référer à un nuancier de couleur

ORIENTATIONS

- Privilégier des traitements contemporains réinterprétant les modèles anciens
- Privilégier l'utilisation de matériaux de qualité
- Se référer à un nuancier de couleur

c. Poursuivre l'installation de devantures commerciales intégrées à l'architecture

- > Choisir le type de devanture approprié à l'activité
- > Composer la devanture commerciale au regard de la façade de l'immeuble
- > Choisir les couleurs, les matériaux et les équipements de la devanture
- > Adapter la devanture pour l'accès des personnes à mobilité réduite
- > Rendre accessibles les logements avec problèmes d'accès, sans dénaturer la typologie

ORIENTATIONS

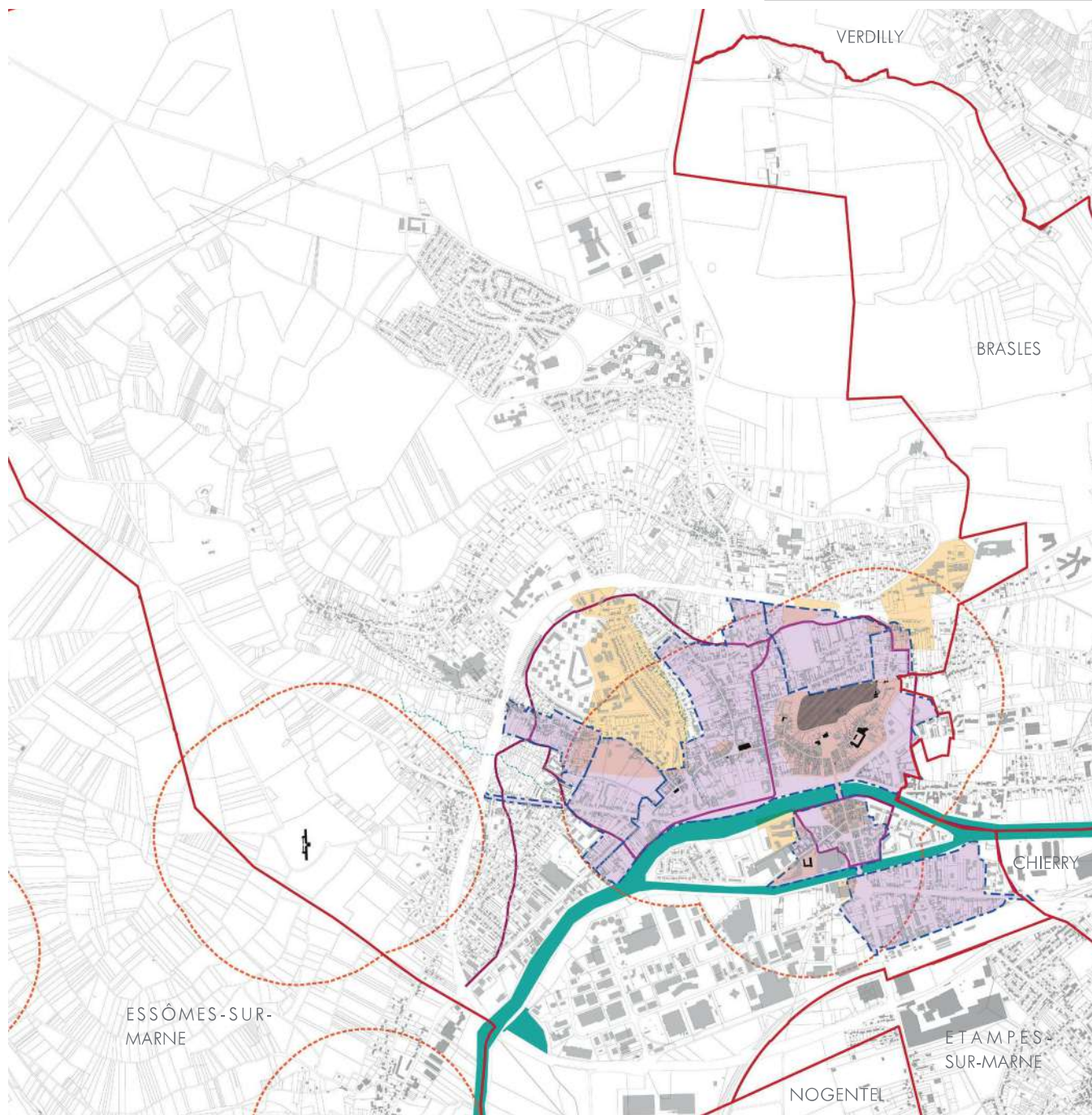
- Le choix d'une devanture en applique ou en feuillure est à déterminer en fonction des dispositions et de l'état de la façade sur la hauteur du rez-de-chaussée. Le choix d'une devanture en applique se justifie lorsque le rez-de-chaussée de la façade de l'immeuble n'offre aucun intérêt qualitatif, voire lorsqu'il a été dénaturé. L'utilisation de la devanture en feuillure se justifie lorsque le rez-de-chaussée de l'immeuble comporte une ornementation (moultres, porche, bandeau, parement en brique polychrome...) qui mérite d'être laissée visible.
- Le projet doit tenir compte de la façade de l'immeuble, de sa composition, des rythmes et éventuelles symétries. Les devantures commerciales doivent mettre en valeur l'ordonnance des façades, respectant la partition parcellaire et les proportions entre pleins et vides.
- Le choix des couleurs est établi en fonction de l'ambiance générale de la rue et des commerces voisins. Le respect de certains principes garantit la préservation d'une certaine harmonie.

4. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les objectifs environnementaux ont été traités dans le diagnostic préalable. Ils devront être intégrés au dossier.

- > Renforcer les qualités de centralité afin d'endiguer l'étalement urbain
- > Lutter contre l'imperméabilisation des sols
- > Favoriser le renforcement de la présence végétale
- > Favoriser les cheminements piétons
- > Permettre l'intégration des dispositifs d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable

CARTOGRAPHIE DES MH ET DES SITES ARCHÉOLOGIQUES

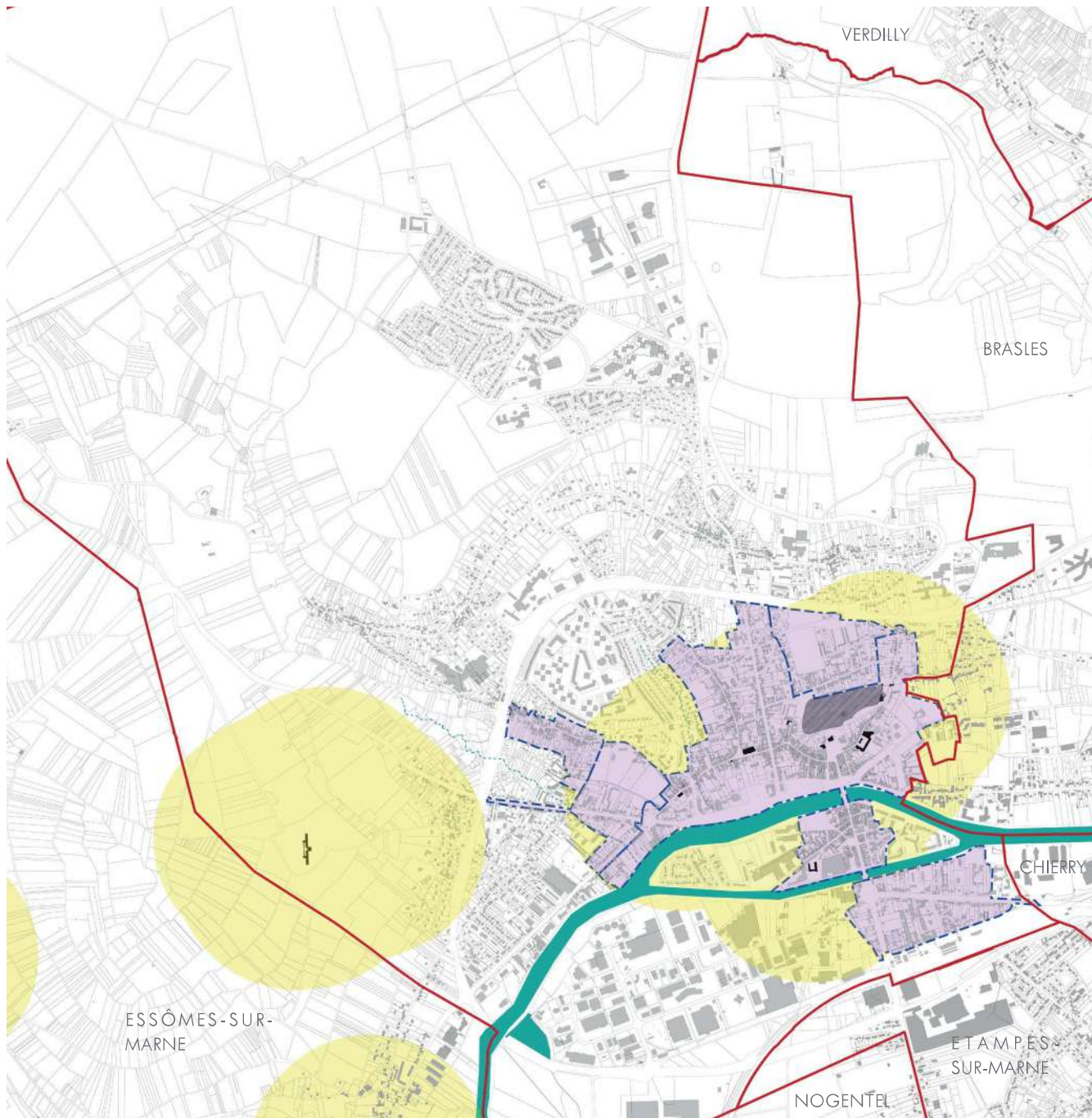


MONUMENTS HISTORIQUES ET SITES ARCHÉOLOGIQUES

- Monuments Historiques classés (5) et inscrits (9)
- ⋯ Périmètre de protection des Monuments Historiques
- ▭ Limites communales
- ▭ Périmètre de la ZPPAUP
- ▭ Sites archéologiques reconnus
- ▭ Zone de sensibilité archéologique



IMPACT DES PÉRIMÈTRES MH SUR L'AVAP



1 - Dans le cas où le périmètre de la ZPPAUP est conservé ou diminué

Dans le cadre de l'AVAP et contrairement aux ZPPAUP, les servitudes de protection des abords des Monuments Historiques (rayon de 500 mètres) sont suspendues uniquement dans le périmètre de l'AVAP. Elles continuent à s'appliquer au-delà (en jaune sur la cartographie ci-contre).

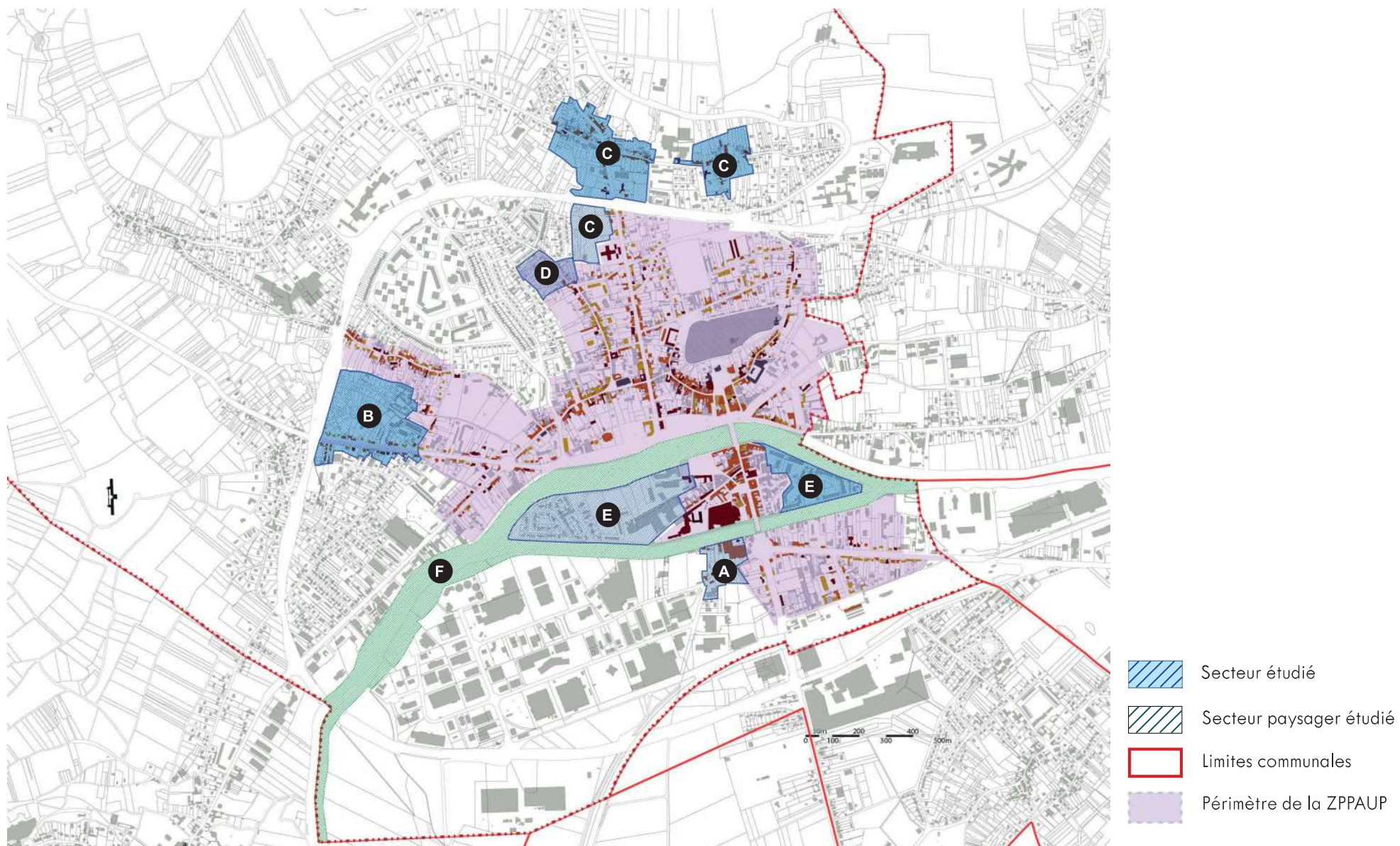
Solution : la mise en place de Périmètres de Protection Modifiés (PPM) permet de réserver l'action de l'Architecte des Bâtiments de France aux zones les plus intéressantes situées autour d'un monument historique. Après les Périmètres de Protection Modifiés, les anciens périmètres de 500 mètres autour des monuments sont remplacés par un secteur géographique recentré sur les enjeux essentiels et sur les lieux les plus sensibles au regard de la préservation du monument concerné. En d'autres termes, les périmètres des 500 mètres émis par les immeubles classés ou inscrits MH viendront se caler sur le périmètre de l'AVAP et cesseront ainsi d'émettre leur action au-delà du secteur concerné.

2 - Dans le cas où le périmètre est élargie et englobe tous les rayons de protections MH

La mise en œuvre de PPM n'est plus nécessaire. Cependant, un agrandissement du périmètre de la ZPPAUP, s'il s'avérait nécessaire, interviendrait sur des zones occupées en priorité par de l'habitat récent et dont les enjeux patrimoniaux ne relèvent pas nécessairement de l'AVAP.



II. IDENTIFICATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE DU BÂTI



a. Secteur sud

Ce quartier a commencé à se développer au 19e siècle, lors de l'implantation de la gare.

• Histoire

Il s'agit d'un quartier représentatif des extensions urbaines du 19e siècle.

• Grand paysage

Aucune vue sur le grand paysage n'a été repérée

• Paysage urbain

La rue de la Prairie a été repérée dans la ZPPAUP comme un tracé d'origine médiéval.

• Patrimoine bâti

Le secteur présente un front bâti hétérogène.

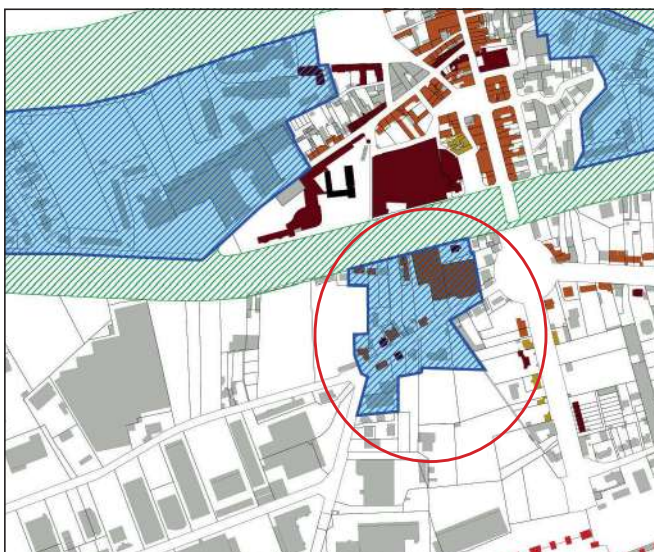
On remarque la présence d'un patrimoine ouvrier et industriel, dont l'extension de l'usine Belin.

Il s'agit pour le reste essentiellement d'architecture résidentielle, principalement des villas urbaines du 19e et 20e siècle.

Le bâti est dans un état moyen.

• Protections existantes

- Proximité des MH du centre historique, rayon de protection des abords
- PPRI



Secteur Sud

**INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SECTEUR QUI RÉSIDE PRINCIPALEMENT
DANS LES ARCHITECTURES INDUSTRIELLE ET VILLAS
ENJEUX DE PRÉSERVATION DU PATRIMOINE INDUSTRIEL**

b. Secteur Saint Martin

Ce secteur, localisé sous le village Saint-Martin, comprend des jardins ouvriers ainsi qu'un quartier d'extension résidentielle du 19e siècle, autour de l'avenue de Paris.

• Histoire

Les jardins ouvriers, et leur réseaux de sentes, sont des terrains ayant résistés à l'urbanisation du 19e et 20e.

L'avenue de Paris est représentative des extension urbaines du 19e siècle.

• Grand paysage

Ce secteur présente de nombreuses qualités paysagères, dont :

- des percées vers le grand paysage depuis les sentes et sur le ru
- un ensemble de jardins privés à préserver

• Paysage urbain

Le secteur est composé de nombreuses sentes qui distribuent les jardins autour du ru.

L'avenue de Paris est un axe fort issu des aménagements du 19e siècle.

• Patrimoine bâti

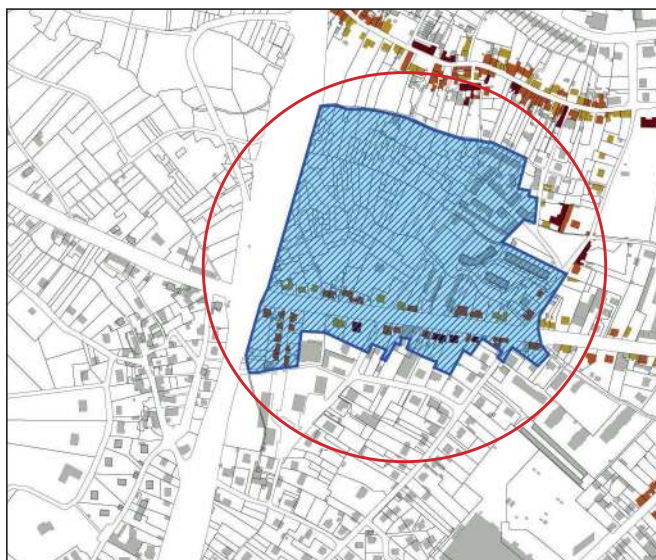
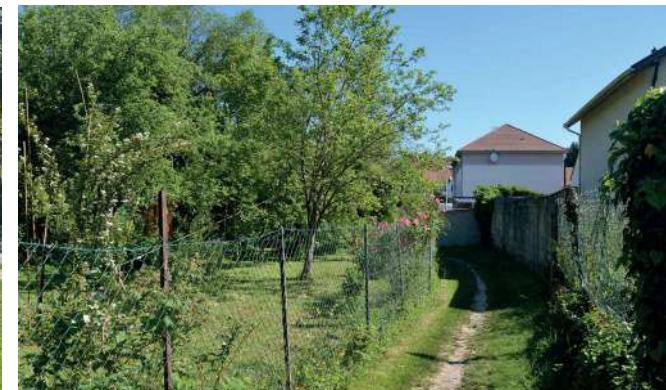
Le long de l'avenue de Paris on retrouve la typologie de la villa urbaine du 19e au 20e siècle.

L'état du bâti va de bon à moyen.

Nous notons également la présence d'édifices repérés à l'inventaire de 1993.

• Protection existante

- aucune



Secteur Saint Martin

INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SECTEUR AU REGARD DE SON HISTOIRE, DE SA POSITION D'ENTRÉE DE CENTRE-VILLE ET DES ÉQUIPEMENTS

ENJEUX DE PRÉSERVATION DU PAYSAGE (JARDINS OUVRIERS, RU ET SENTES)

ENJEUX DE VALORISATION DES ESPACES PUBLICS

c. Les Chesneaux

Le secteur du Chesneaux correspond à un ancien hameau viticole. Il est situé au nord de la ville, au delà de la route départementale.

• Histoire

Les Chesneaux est un hameau viticole ancien, qui se développe principalement au 18^e et 19^e siècle.

Une occupation humaine est également évoquée au 5^e siècle, après la découverte de vestiges archéologiques.

• Grand paysage

Ce secteur présente de nombreuses qualités paysagères, dont :

- des panoramas depuis les coteaux qui dominent la plaine alluviale
- un ensemble de jardins ouvrier, au Sud, à préserver

• Paysage urbain

Le secteur se structure autour de la rue du Buisson et de la rue des Chesneaux, tracés qui relient les hameaux entre eux.

• Patrimoine bâti

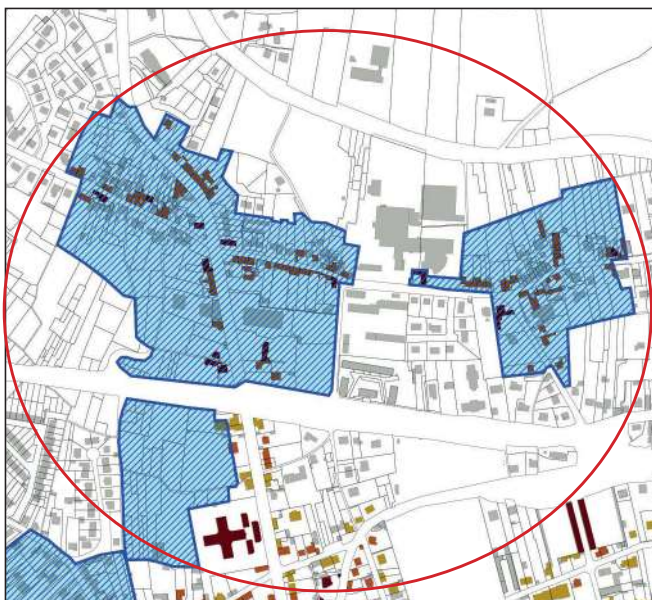
Le secteur est pourvu de diverses typologies architecturales : fermes, bâti de faubourg 19^e, maisons d'artisans.

L'état du bâti est moyen et très transformé.

Nous notons également la présence d'édifices repérés à l'inventaire de 1993.

• Protection existante

- aucune



INTÉRÊT PATRIMONIAL DU SECTEUR QUI RÉSIDE PRINCIPALEMENT DANS LES ARCHITECTURES RURALES (FERME ET GRANGE)

ENJEUX DE VALORISATION DES ANCIENS HAMEAUX VITICOLES ET DES COTEAUX

Les Chesneaux

d. Secteur Nord

Ce secteur est situé au nord de Château-Thierry, dans le prolongement de la rue de la Madeleine.

- **Histoire**

Il s'agit d'un quartier représentatif des extensions urbaines du 20^e siècle.

- **Grand paysage**

Ce secteur présente de nombreuses qualités paysagères, dont :

- la préservation des jardins privés
- la proximité avec un ru busé qui engendre des vues intéressantes sur les sentes.

- **Paysage urbain**

Le secteur est situé dans l'extension de la rue de la Madeleine, repérée en tant que tracé médiéval dans la ZPPAUP

- **Patrimoine bâti**

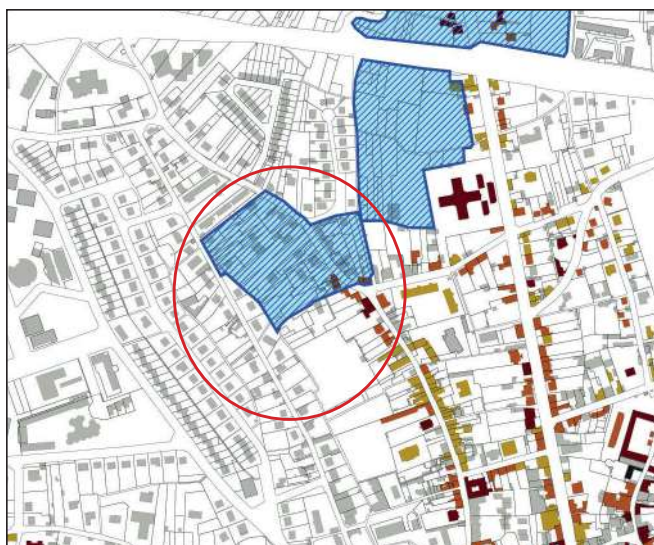
Aucune typologie à caractère patrimonial n'a été repérée au sein de ce secteur.

Ce secteur présente principalement une architecture résidentielle de la deuxième moitié du 20^e siècle.

Le bâti est dans un bon état général.

- **Protection existante**

- Proximité des MH du centre historique, rayon de protection des abords



Secteur Nord

INTÉRÊT ARCHITECTURAL ET URBAIN LIMITÉ

ENJEUX DE PRÉSERVATION DES JARDINS PRIVÉS

e. L'île

Ce secteur concerne l'ensemble des secteurs situés sur l'île en dehors du secteur protégé par la ZPPAUP (autour de la rue Carnot)

• Histoire

Il s'agit de quartiers issus des extensions urbaines du 20e siècle.

• Grand paysage

Ce secteur présente des qualités paysagères, principalement issu de sa proximité avec les bords de Marne.

• Paysage urbain

Ce secteur possède des espaces publics intéressants à préserver, dont un espace boisé.

• Patrimoine bâti

- équipement (lycée et collège)

Les typologies architecturales présentes sur ce secteur sont hétérogènes.

Il s'agit essentiellement d'une architecture résidentielle de la seconde moitié du 20e siècle.

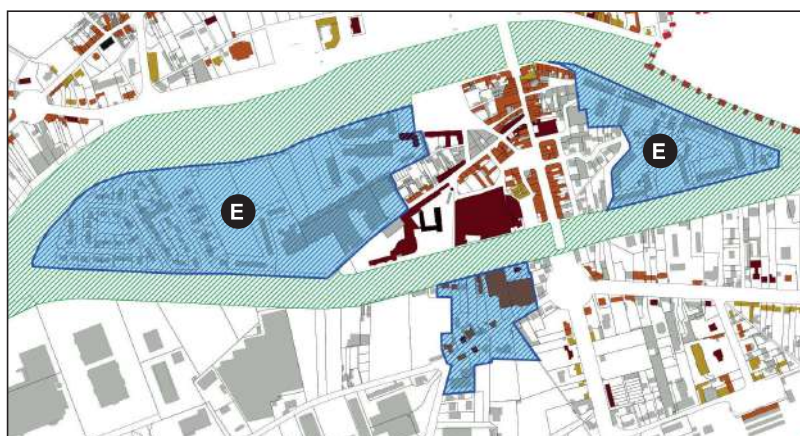
L'état du bâti va de bon à mauvais.

• Protection existante

- Proximité des MH du centre historique, rayon de protection des abords

INTERET ARCHITECTURAL ET URBAIN LIMITÉ

ENJEUX DE PRÉSERVATION DES BORDS DE MARNE



L'île

f. Bords de Marne

La vallée de la Marne

• Histoire

Importance des bords de Marne dans l'histoire et l'évolution de Château-Thierry.

• Grand paysage

Ce secteur présente de nombreuses qualités paysagères, dont de nombreux points de vues sur la ville à préserver et mettre en valeur.

• Protection existante

- Proximité des MH du centre historique, rayon de protection des abords sur une partie
- Inventaire ZNIEFF type
- PPRI (zones d'interdiction de constructions)



FORT INTÉRÊT PAYSAGER DU SECTEUR (BORD DE MARNE ET PERSPECTIVES SUR LA VIEILLE VILLE)

ENJEUX DE PRÉSERVATION IMPORTANT DU PATRIMOINE PAYSAGER

ENJEUX DE VALORISATION DES BORDS DE MARNE

